

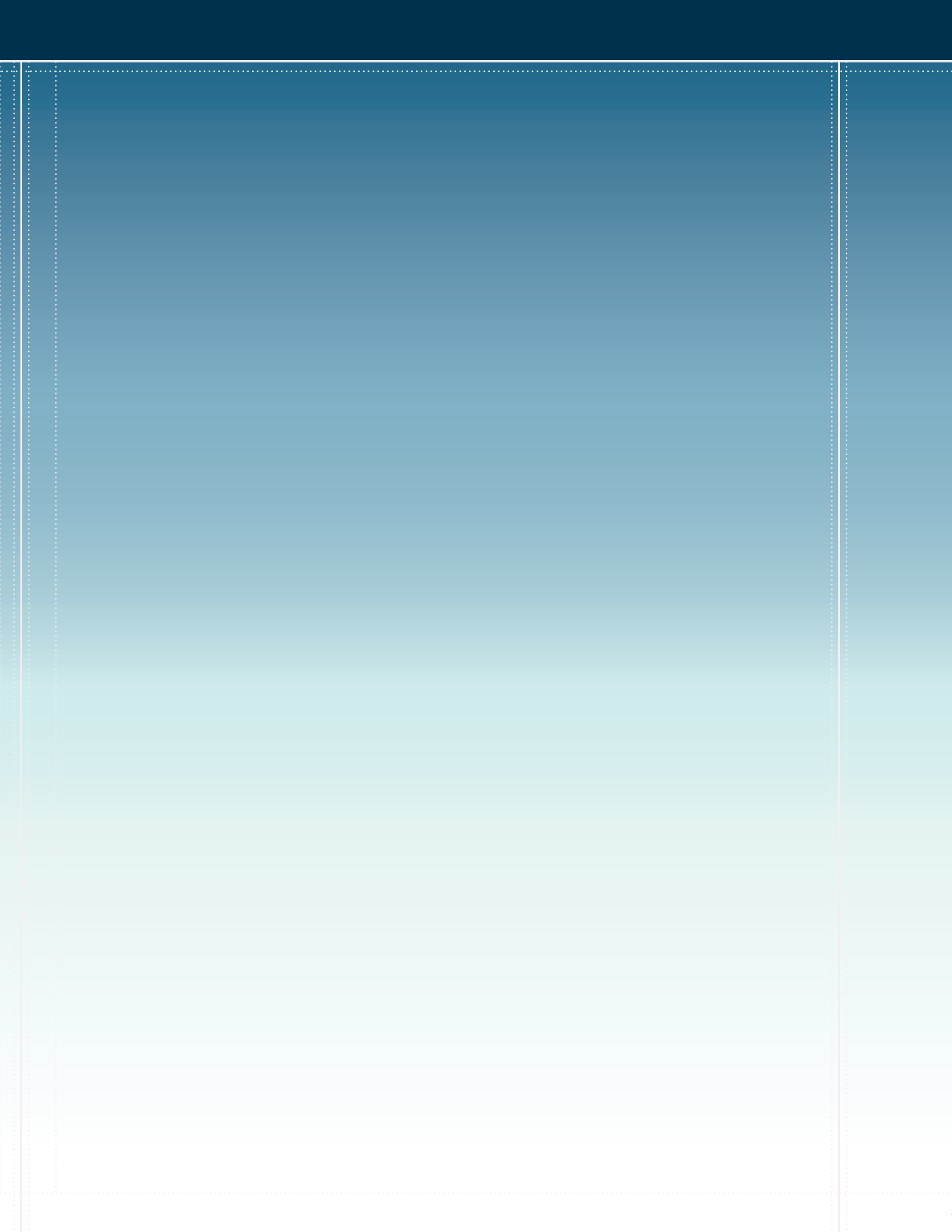
2008

Rapport annuel



SOCIÉTÉ POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMÉROS SUR INTERNET

10 ANS DE
REUSSITE



RAPPORT ANNUEL 2008



SOCIETE POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMEROS SUR INTERNET

31 décembre 2008

« Au fil de ses dix années d'existence, la communauté de l'ICANN a connu une formidable croissance, qui s'est notamment traduite par un engagement public croissant avec la création du Comité consultatif gouvernemental, une participation multipartite accrue et un processus ascendant amélioré. Malgré les nombreux changements et défis auxquels le réseau Internet a dû faire face, l'ICANN a fait évoluer sa structure de façon notable et a continué de se développer pour devenir un véritable organisme stable et d'envergure mondiale, fonctionnant de manière ouverte et transparente.

« A l'approche de la conclusion de l'accord de projet conjoint entre le Département du commerce des Etats-Unis et l'ICANN, prévue en septembre 2009, je suis certain que cette transition institutionnelle sera au centre de vos discussions lors de vos réunions de cette semaine. Une transition en douceur vers la période après-accord est impérative, mais est uniquement possible si l'ensemble des parties et des intervenants en assumant la responsabilité partagée. Je pense que l'ICANN a entrepris les démarches nécessaires pour remplir son mandat. Dans cette optique, je tiens à saluer les discussions transparentes et globales, ainsi que les consultations visant à améliorer la confiance institutionnelle, qui se sont déroulées au cours de ces derniers mois. Elles témoignent d'une initiative constructive et d'un dialogue serein, qui contribueront à notre réflexion sur la transition vers la période après-accord et nous aideront à esquisser l'avenir de l'ICANN. J'encourage l'ensemble des parties à s'engager dans ce processus, notamment celles issues de notre région, que j'engage à saisir cette occasion pour participer activement aux débats de cette semaine. Je ne soulignerai jamais assez qu'indépendamment de nos divergences d'opinion et de pronostic pour la décennie à venir, nous partageons tous l'objectif commun d'un ICANN efficace, stable et indépendant, où tous les intervenants sont activement engagés. Permettez-moi de rappeler que l'Egypte tient beaucoup à ce que l'ICANN amorce une transition réussie vers un organisme mondial réellement indépendant. Nous continuerons à soutenir l'ICANN et à nous engager en faveur de ses processus, car nous croyons fermement à son modèle multipartite.

« Je souhaiterais insister une nouvelle fois sur le fait qu'Internet doit rester ce réseau unique et sans frontières que nous partageons tous et grâce auquel tout un chacun peut interagir de manière libre et globale. Notre mission commune consiste à garantir aux générations à venir qu'elles pourront profiter de la même manière, voire encore davantage, de ce moyen de communication exceptionnel ».

Son Excellence Dr. Tarek Kamel
Ministre de la communication et des technologies de l'information
République arabe d'Egypte

33^{ème} conférence internationale de l'ICANN, Le Caire, Egypte, le 6 novembre 2008

Pour lire la version intégrale de ce discours, consultez le document <https://cai.icann.org/files/meetings/cairo2008/MinisterKamel-OpeningSpeech-Cairo08.pdf>.

TABLE DES MATIERES

Conseil d'administration de l'ICANN 2008	06
Conseil d'administration de l'ICANN 2009	07
Remerciments aux membres du conseil d'administration, dont le mandat s'est achevé en 2008	14
Mission et valeurs principales de l'ICANN	16
Structure de l'ICANN	17
Message du président du conseil d'administration	18
Message du président-directeur général de l'ICANN	20
Jon Postel : hommage à un visionnaire	22
Gouvernance d'entreprise et responsabilité à l'ICANN	24
Dix ans de conférences internationales de l'ICANN	28
Conférences de l'ICANN en 2008	36
Plan stratégique pour les trois prochaines années	46
Plan opérationnel pour 2007–2008	47
Gestion des objectifs du plan opérationnel – Comment le travail est-il géré ?	49
La sécurité à l'ICANN	50
Activités de l'Autorité pour les noms et numéros assignés	52
Activités des comités consultatifs et organismes de soutien de l'ICANN	56
Efforts de réglementation sur les noms de domaine internationalisés	64
Efforts en faveur d'un nouveau programme de noms de domaine générique de premier niveau	65
Activités des divisions de l'ICANN	66
Bureau de l'ombudsman	92
Activités des comités de nomination	93
Annexes	94
Déclarations financières de l'ICANN pour 2007–2008	94
Gouvernance d'entreprise et responsabilité à l'ICANN	106
Pratiques de rémunération	124
Glossaire	130

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008

Peter Dengate Thrush

Président du conseil d'administration
Novembre 2007 - Mai 2011

Roberto Gaetano

Vice-président
Décembre 2006 - Mai 2011

Paul Twomey

Président-directeur général
Membre ex-officio

Harald Tveit Alvastrand

Novembre 2007 - Octobre 2010

Raimundo Beca

Juin 2006 - Avril 2010

Susan P. Crawford

Décembre 2005 - Novembre 2008

Demi Getschko

Janvier 2005 - Mai 2009

Steve Goldstein

Décembre 2006 - Octobre 2009

Dennis Jennings

Novembre 2007 - Octobre 2010

Rita Rodin Johnston

Juin 2006 - Mai 2008

Rajasekhar Ramaraj

Décembre 2006 - Octobre 2009

Njeri Rionge

Juin 2003 - Novembre 2008

Jean-Jacques Subrenat

Novembre 2007 - Octobre 2010

Bruce Tonkin

Juin 2007 - Avril 2010

Dave Wodelet

Juin 2006 - Mai 2009

Steve Crocker

Correspondant du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

Ambassadeur Janis Karklins

Correspondant du Comité consultatif gouvernemental

Thomas Narten

Correspondant de l'IETF

Wendy Seltzer

Correspondant du Comité consultatif At-Large

Reinhard Scholl

Correspondant du Groupe de liaison technique

Suzanne Woolf

Correspondante du Comité consultatif sur le système de serveurs racine

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009



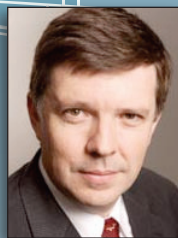
Peter Dengate Thrush
Président du conseil d'administration
Novembre 2007 - Mai 2011

- Avocat néo-zélandais spécialisé en droit civil et dans les questions de propriété intellectuelle, de concurrence et de législation Internet. Conseiller juridique d'InternetNZ de 1996 à 1999 ; président durant deux mandats ; ancien président de son Comité des affaires internationales ; membre de son Comité chargé des lois et de la réglementation.
- Participation active à la constitution et au développement d'APTLD, l'organisme fédérant les gestionnaires nationaux des enregistrements de noms de domaine dans la région Asie Pacifique ; président sortant ; leader de la communauté ccTLD.
- Impliqué dans l'ICANN depuis sa création ; a fourni des conseils sur les statuts initiaux de l'ICANN ; a co-présidé une réunion préalable à la constitution du regroupement sur la propriété intellectuelle.
- Membre du Comité exécutif ; président du Comité de rémunération.



Roberto Gaetano
Vice-président
Décembre 2006 - Mai 2011

- Représentant de l'Institut européen des normes de télécommunication ; a joué un rôle important dans la formation du Conseil des registraires des noms de domaine. Plus de 30 ans passés dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information ; actuellement chargé du développement d'applications dans une organisation internationale.
- Rôle actif dans le domaine d'Internet et des processus d'élaboration des politiques de l'ICANN depuis 1997. A occupé durant 3 années le poste de correspondant sans droit de vote du Comité consultatif At-Large au sein du Conseil d'administration de l'ICANN ; a joué un rôle clé dans les discussions sur les politiques concernant le livre blanc du gouvernement des Etats-Unis et dans la formation de l'organisation initiale de support des noms de domaine (DNSO) de l'ICANN ; a présidé à la première assemblée générale de la DNSO ; s'est récemment attaché à la formation d'un collège de registrants et d'utilisateurs individuels.
- Membre des comités de gouvernance de la commission, exécutif et de réévaluation ; président du comité des améliorations structurelles.



Paul Twomey
Président-directeur général Membre ex-officio

- Président-directeur général depuis mars 2003. Activement impliqué dans l'ICANN, il a occupé la fonction de président du Comité consultatif gouvernemental durant trois ans, jusqu'en novembre 2002.
- Représentant spécial du gouvernement australien pour Internet et l'ICANN.
- Conseiller spécial du gouvernement fédéral australien dans le domaine de l'économie et des technologies de l'information ; président-fondateur du Bureau national de l'économie de l'information ; représentant de l'Australie auprès des forums internationaux, tels que l'OCDE et l'APEC.
- Fondateur d'Argo P@cific, société internationale de conseil et d'investissement ; directeur général exécutif européen de l'organisme de promotion des exportations du Gouvernement Fédéral Australien (Austrade) ; consultant en gestion internationale d'entreprise chez McKinsey & Company.
- Membre du Comité exécutif.



Harald Tveit Alvastrand
Novembre 2007 - Octobre 2010

- A travaillé pour Norsk Data, UNINETT (réseau des universités norvégiennes), EDB Maxware, Cisco Systems et, depuis 2006, pour Google. Est actuellement membre du conseil d'administration de NORID, le bureau d'enregistrement des noms de domaine .no, et du Consortium Unicode.
- Travaille activement à la normalisation Internet par l'intermédiaire de l'IETF (Internet Engineering Task Force), un groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet, depuis 1991, dans le cadre duquel il a rédigé un certain nombre de normes RFC, notamment la RFC 1766, premier standard de balises de langue dans les protocoles Internet ; directeur du secteur Applications (1995-1998) et du secteur Operations & Management (1998-1999) ; membre du Comité d'architecture Internet (1999-2001) et président de l'IETF de 2001 à 2006.
- Président suppléant de l'assemblée générale de la DNSO de l'ICANN de décembre 1999 à avril 2001 ; membre de la commission d'experts de l'OMPI sur les DNS en 1998-1999.
- Membre des comités d'audit et des améliorations structurelles ; président du Comité de l'IANA.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009



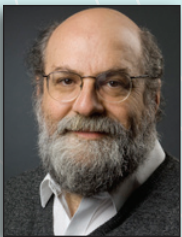
Raimundo Beca
Juin 2006 - Avril 2010

- Partenaire d'Imaginación, une société de conseil chilienne ; membre du conseil d'administration de diverses grandes entreprises. A occupé durant 11 ans le poste de CRO chez Telefónica CTC Chile, l'opérateur de téléphone chilien, leader sur les marchés des communications longue distance, de la téléphonie mobile, des réseaux de données et de la fourniture d'accès Internet ; vice-président du conseil d'administration de Puerto San Vicente Talcahuano, le troisième port du Chili.
- Expert régional en technologies de l'information auprès de la CEPAL, la Commission économique régionale des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes ; a ébauché un Livre Vert sur les politiques de technologies de l'information, comprenant un ensemble de recommandations pour la privatisation des télécommunications.
- Chargé de Mission auprès du Ministère français de l'Industrie pour le développement d'une norme nationale pour les données en ligne. Délégué français auprès de l'OCDE et de la Commission Européenne, impliqué dans le débat international sur la société de l'information dans les années 1970 ; impliqué dans la promulgation des premières réglementations dans le domaine de la protection des données, de la sécurité des données, de l'accès aux fichiers publics et aux droits de propriété intellectuelle relatifs aux logiciels.
- Ancien membre du Conseil d'adressage de l'ASO, nommé d'abord par l'ARIN puis par le LACNIC ; membre du comité de pilotage du NIC du Chili et directeur du conseil d'administration du LACNIC.
- Membre des comités des finances, de l'IANA et des améliorations structurelles. Membre du comité stratégique du président.



Steve Crocker
Novembre 2008 - Octobre 2011

- A joué le rôle de correspondant sans droit de vote représentant le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité avant de rejoindre le conseil d'administration de l'ICANN ; président du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité.
- Président-directeur général et co-fondateur de Shinkuro, Inc., spécialisée dans le partage dynamique d'informations via Internet.
- Fonctions de gestion de la recherche chez DARPA, USC/ISI et The Aerospace Corporation, vice-président de Trusted Information Systems, et co-fondateur de CyberCash, Inc. et Longitude Systems, Inc.
- Impliqué dans Internet depuis sa création. En tant qu'étudiant de 3ème cycle à l'UCLA à la fin des années 1960 et au début des années 1970, il a contribué au développement de protocoles pour Arpanet et à la définition des fondements du réseau Internet actuel ; a mis en place le Groupe de travail Réseau, l'ancêtre de l'actuelle IETF (Internet Engineering Task Force) et a initié la série des « demandes de commentaires » ou RFC (Request for Comments), par l'intermédiaire desquelles les concepts de protocoles sont définis et partagés ; il reste actif sur le plan du développement de standards Internet via les organismes IETF et IAB. Le Dr. Crocker s'est vu décerner l'IEEE Internet Award en 2002 pour son travail.
- Membre des comités d'audit, des finances, sur les risques et de l'IANA.



Demi Getschko
Décembre 2005 - Mai 2009

- Impliqué dans les réseaux internationaux depuis 1987 ; membre de l'équipe qui a établi la première connexion Internet du Brésil ; membre du Comité de pilotage Internet brésilien depuis 1995, il occupe la fonction de contact administratif du .br depuis 1989 ; il a joué un rôle essentiel dans la définition de l'arborescence DNS brésilienne et dans la définition des règles gouvernant l'enregistrement des noms de domaine au Brésil.
- Enseignant et responsable informatique à l'Université de São Paulo de 1971 à 1986. De 1986 à 1996, il a dirigé le Fapesp Data Center, une fondation d'état qui a joué un rôle central dans le réseau universitaire brésilien. Entre 2000 et 2001, il a occupé le poste de directeur technique et de vice-président des technologies chez iG (Internet Group), un fournisseur d'accès Internet gratuit au Brésil.
- Directeur technique chez Agencia Estado, filiale d'un grand quotidien brésilien, il est chargé de la planification stratégique, ciblée sur l'évolution technologique dans le secteur de l'information.
- Membre des comités de gouvernance de la commission, de gestion des conflits et de l'IANA ; président du Comité de réévaluation.



Steve Oldstein
Décembre 2006 - Octobre 2009

- Ancien directeur de programme au sein de la division réseau des branches Informatique, Sciences de l'information et Ingénierie de la National Science Foundation (NSF) ; il a lancé le projet de gestion internationale des connexions (ICM, International Connections Management), qui a permis l'interconnexion des réseaux universitaires d'environ 25 pays avec le réseau NSFnet et son successeur évolué, le vBNS. Le projet ICM a permis d'établir la première connexion universitaire avec la Russie en 1994, suivie par deux connexions avec la Chine en 1995. Le dernier pays connecté a été la Mongolie début 1996. Il a également développé la stratégie pour les sous-systèmes de technologies de l'information destinés au réseau de simulation de séismes NEES (Network for Earthquake Engineering Simulation).
- A administré des bourses au NSRC (Network Startup Resource Center), qui soutient des organismes locaux dans de nombreux pays dont les réseaux sont sous-développés, afin de permettre leur connexion à Internet. Le NSRC est un acteur majeur de la formation d'opérateurs réseau en Afrique subsaharienne et soutient les réseaux de cette région dans la formation du Groupement des Opérateurs Réseau Africains (AFNOG).
- En tant que prestataire de MITRE Corporation pour la NASA, il a contribué à la mise en place du réseau scientifique de la NASA (NSN), l'engagement de la NASA dans un réseau de recherche TCP/IP ; élu membre étranger de l'Académie des Sciences de Russie en mai 2006.
- A participé à des opérations internationales avancées de mise en réseau dans le cadre du projet High Performance International Internet Services, pour la mise en œuvre d'une liaison hautes performances avec la Russie, actuellement appelée NaukaNet. Représentant des Etats-Unis auprès de l'initiative « Interopérabilité mondiale des réseaux à large bande », née de la Conférence du G7 sur la Société de l'Information. A contribué à guider l'évolution majeure de HPIIS (High Performance International Internet Services) vers NaukaNet, le cercle global de développement d'applications avancées, qui est une liaison mondiale dédiée interconnectant les Etats-Unis, la Russie, la Chine, le Canada, les Pays-Bas, la Corée et NORDUnet.
- Membre des comités de gouvernance de la commission, de rémunération et des risques ; président du comité de gestion des conflits.



Dennis Jennings
Novembre 2007 - Octobre 2010

- Co-fondateur de 4th Level Ventures, une société de capital-risque irlandaise qui investit dans des entreprises spécialisées dans la commercialisation de débouchés issus de la recherche universitaire irlandaise ; en investissant dans des sociétés de technologie naissantes, il fait également figure de « business angel ».
- Pionnier du réseau Internet, responsable des décisions qui ont permis la création de NSFNET, l'ancêtre du réseau Internet, alors qu'il travaillait pour le compte du gouvernement américain ; il a participé activement au lancement de réseaux de recherche en Europe (président d'EARN ; membre du conseil d'administration d'Ebone) et en Irlande (initiateur puis membre du conseil d'administration de HEAnet) ; il a présidé le conseil d'administration et l'assemblée générale du Conseil européen des registres de noms de domaine de premier niveau (CENTR) ; s'est impliqué activement dans le lancement de l'ICANN.
- Actuellement président ou membre du conseil d'administration de plusieurs petites entreprises de technologie, il jouit d'une expérience approfondie des questions relatives au lancement, au financement, à l'encadrement, à la direction ainsi qu'à la survie des sociétés de technologie naissantes.
- Directeur des services informatiques du University College Dublin, responsable de l'infrastructure informatique de l'université ; président par intérim du Consortium for Scientific Computing du John von Neumann Centre de Princeton, dans le New Jersey, responsable du lancement du centre de supercalculateurs ; président du conseil de surveillance de l'ICHEC (Irish Centre for High-End Computing).
- Membre des comités des finances et de participation publique ; président du comité de gouvernance de la commission.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009



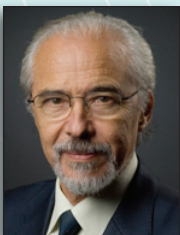
Rita Rodin Johnston
Juin 2006 - Mai 2011

- Partenaire de Skadden dans les domaines Propriété intellectuelle et technologie ainsi que Internet et commerce électronique ; citée au palmarès des meilleurs avocats d'affaire américains du guide Chambers USA en 2005, 2006 et 2007, et au palmarès des meilleurs avocats mondiaux du guide Chambers Global en 2006 et 2007.
- Auteur régulière de conférences et de publications traitant de divers sujets relatifs au commerce électronique et à la technologie, notamment l'externalisation, les politiques en matière de courrier électronique, la sécurité Internet, les questions de marques commerciales et de noms de domaine, ainsi que les problèmes de confidentialité ; elle conseille les entreprises sur des questions stratégiques et de conformité relatives à Internet et au commerce électronique, des questions de code source libre, de confidentialité et de droit des marques ; elle répond fréquemment à des questions de propriété intellectuelle, de technologie et opérationnelles qui se posent dans le cadre de fusions ou d'acquisitions, de projets financiers ou d'introductions en bourse.
- A travaillé de façon approfondie sur des questions de politique Internet, notamment en participant à des actions d'élaboration de politiques pour l'ICANN. A contribué à esquisser la procédure uniforme de résolution des litiges (UDRP) en matière de noms de domaine de l'ICANN, qui est actuellement utilisée par des milliers d'entreprises pour contester des enregistrements de noms de domaine ; membre du comité de l'ICANN qui a ébauché la documentation de mise en œuvre de la procédure UDRP. Nommée par l'ICANN pour présider un groupe d'études international qui a défini le processus de développement stratégique (PDP) actuellement utilisé par l'ICANN pour développer et mettre en œuvre les nouvelles politiques de l'ICANN.
- Membre des comités de gouvernance de la commission et des améliorations structurelles ; présidente du comité d'audit.



Rajasekhar Ramaraj
Décembre 2006 - Octobre 2009

- Fondateur et ancien président-directeur général de Sify Limited, pionnier et leader des services Internet, réseau et de commerce électronique en Inde. Reconnu « Evangéliste de l'Année » lors de la India Internet World Convention en septembre 2000. En octobre 2000, Sify a été élue « Entreprise de l'année » lors de la conférence annuelle sur la technologie et l'entrepreneuriat de Silicon India, qui s'est déroulée à San Jose, en Californie (Etats-Unis). En 2001, dans le cadre d'un sondage mené en Inde par CNET.com, M. Ramaraj a été élu « personnalité informatique de l'an 2000 » ; le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, l'a invité à devenir membre du groupe de travail des Nations Unies sur la gouvernance d'Internet.
- Président de l'association des FAI d'Inde durant environ cinq ans. Cette entité collabore avec le gouvernement et d'autres intervenants pour définir des stratégies de croissance pour Internet en Inde.
- Pionnier de la commercialisation d'ordinateurs au détail en Inde avec la création de Computer Point en 1984 ; directeur-fondateur de Microland Ltd, avant de se consacrer à la téléphonie mobile en tant que directeur de Sterling Cellular jusqu'en 1996.
- Actuellement associé à temps partiel en tant que partenaire risque/conseiller chez Sequoia Capital, il est également membre du conseil de surveillance mondial de TiE (The Indus Entrepreneurs).
- Membre des comités de rémunération, de réévaluation et des risques ; président du comité des finances.



Jean-Jacques Subrenat
Novembre 2007 - Octobre 2010

- Impliqué dans des activités bénévoles et éducatives ; actuellement président du conseil d'administration de l'Institut Pierre Werner au Luxembourg, et tuteur à l'ENA (Ecole Nationale d'Administration) à Strasbourg. Rédacteur et interlocuteur sur les questions mondiales, les affaires courantes, les relations internationales et la gouvernance.
- Au service diplomatique de la France (1972-2005), il a travaillé au Centre d'analyse et de Prévision ; temporairement affecté au Ministère de l'Industrie pour aider à la création du Commissariat à l'Energie Solaire, où il a dirigé le département des affaires étrangères ; conseiller diplomatique du ministre pour l'Europe ; directeur adjoint pour la zone Asie et Pacifique ; directeur suppléant pour l'aide au développement ; directeur suppléant pour les Amériques.
- Il a été en poste à Singapour (secrétaire d'ambassade 1973-1976), au Japon (conseiller 1981-1984, conseiller ministériel et chef de mission adjoint 1988-1992). Ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Union Européenne à Bruxelles (1995-1998), ambassadeur en Estonie (1998-2002), en Finlande (2002-2005), gouverneur par intérim pour la France au sein du Conseil des gouverneurs de la Fondation Asie-Europe (2005).
- Membre du comité des améliorations structurelles ; président du comité de participation publique.
- Membre du comité stratégique du président.



Bruce Tonkin
Juin 2007 - Avril 2010

- Directeur technique de Melbourne IT Limited, responsable de la gestion des produits, du développement de nouveaux produits, de l'innovation et de la stratégie technologique. Melbourne IT figurait parmi les cinq premiers registraires test lorsque l'ICANN a instauré la concurrence entre bureaux d'enregistrement pour le registre com/net/org existant. Melbourne IT fournit actuellement des services d'enregistrement de noms de domaine pour le compte de nombreux gTLD et ccTLD. Membre de l'Institut australien des directeurs d'entreprise.
- Impliqué dans le Regroupement des registraires pour le compte de Melbourne IT à partir de 2001 ; élu ultérieurement au Conseil du GNSO par le Regroupement des registraires ; présidence du Conseil des noms du DNSO et du Conseil du GNSO, durant laquelle le GNSO a introduit de nouvelles politiques ICANN en matière de transferts, de Whois et de noms de domaine supprimés, et a également fait progresser le travail sur les nouveaux gTLD et apporté des améliorations au Whois.
- Participant actif au développement stratégique des ccTLD .au. L'essentiel du travail stratégique a consisté en la mise en place de la concurrence entre les registraires dans l'espace de noms .au et l'introduction d'une série de politiques couvrant des sujets tels que les stratégies d'enregistrement de noms de domaine et de Whois.
- Membre des comités de rémunération et des finances ; président du comité des risques.



Katim S. Touray
Novembre 2008 - Octobre 2011

- Consultant en développement indépendant basé en Gambie. Disciple de la première heure d'Internet, il défend le réseau et ses usages sur toute une série de supports et vis-à-vis de publics très variés depuis plus de 15 ans.
- A travaillé en tant que chercheur pour le compte du Ministère de l'Agriculture de Gambie ; a occupé la fonction de président de l'Agence nationale de développement agricole. A mené des missions de conseil sur les objectifs du millénaire pour le développement, les médias, la planification stratégique, les évaluations de projets, le HIV/SIDA, ainsi que d'autres sujets, pour le compte d'organisations non gouvernementales, ainsi que pour des agences gouvernementales et dépendant des Nations Unies.
- Producteur et animateur expérimenté d'émissions sur la musique africaine, l'éducation et les affaires publiques sur des radios communautaires aux Etats-Unis, ainsi que sur la radio nationale en Gambie ; a été membre du conseil d'administration d'une chaîne de TV câblée publique aux Etats-Unis.
- Est l'auteur d'articles à propos d'Internet et des TIC et a contribué à la fondation de l'association de protection des consommateurs de Gambie ; avocat de l'exploitation des TIC pour le développement ; partisan des logiciels libres et open source, il est membre du Conseil du logiciel libre et de la Fondation Open Source d'Afrique.
- Membre des comités de l'IANA et de participation publique.



Dave Wodelet
Juin 2006 - Mai 2009

- Directeur de l'ingénierie des systèmes Internet pour Shaw Communications, une entreprise de communications canadienne aux activités diversifiées, fournissant des services large bande de télévision câblée, d'accès Internet haut débit, de téléphonie numérique, de télévision directe par satellite et de télécommunications dans l'ensemble du Canada et des Etats-Unis.
- Premier en Alberta à bâtir un réseau éducatif longue distance et à étendre l'accès Internet au système scolaire ; premier au Canada à permettre le transfert de données à haut débit sur réseau câblé avec Shaw ; il a créé sa première offre de service Internet haut débit ; premier au Canada à déployer une dorsale Internet nationale à haut débit (10 Go) et premier opérateur multi-système (MSO) nord-américain à étendre le peering à l'Europe.
- Membre fondateur du Registre Régional Internet pour l'Amérique du Nord (ARIN) ; il a joué un rôle central dans le développement de nombreuses politiques de l'ARIN relatives aux MSO et aux allocations à large bande ; il a occupé le poste de représentant du MSO câble ; il a parrainé diverses réunions de l'ARIN et a animé la première réunion internationale de l'ARIN organisée hors des Etats-Unis.
- A publié des articles sur les systèmes de gestion informatisés et le contrôle génétique des insectes ; il a enseigné au niveau secondaire et universitaire et est fréquemment convié à donner des conférences ou des présentations dans l'ensemble du secteur à l'intention de publics s'étalant de quelques centaines de personnes à des webcasts regroupant des milliers de participants dans le monde ; a effectué des présentations pour des organisations célèbres, telles que Cisco, PAIX, Equinix, NANOG, ARIN, ISPCON, OFC/NFOEC, Big Pipe, Switch & Data, le Global Peering Forum, ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
- Fervent partisan et défenseur des standards ouverts pour Internet et l'ensemble du secteur ; son travail en faveur de la prise en charge des standards GBIC/SFP ouverts par les fournisseurs a permis d'améliorer l'interopérabilité des équipements, ainsi que de réaliser des milliards d'économie dans le secteur des télécommunications, partout dans le monde.
- Membre des comités de gestion des conflits et de participation publique.



Ambassadeur Janis Karklins
Correspondant du Comité consultatif gouvernemental

- Avant de prendre ses fonctions à Paris d'ambassadeur de Lettonie en France et auprès de l'UNESCO en septembre 2007, Janis Karklin a occupé durant sept ans le poste de représentant permanent de la Lettonie auprès des Nations Unies à Genève.
- Premier vice-président et futur président du conseil de l'Organisation Internationale des Migrations ; a occupé divers postes élus à l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle et à la Commission de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies ; a présidé le groupe d'experts gouvernementaux sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Egalement vice-président du comité préparatoire de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information et président du comité préparatoire de la phase de Tunis du SMSI.
- Ancien sous-secrétaire d'état en Lettonie ; conseiller des ambassades de Lettonie en France et en Finlande.



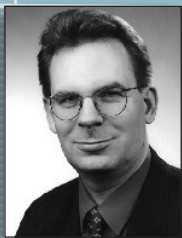
Ram Mohan
Correspondant du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

- Vice-président directeur et directeur technique de Afilias Limited ; il supervise les décisions stratégiques, de gestion et de technologie clés ayant trait aux noms de domaine générique de premier niveau (gTLD) .INFO et .ORG, aux domaines sponsorisés .mobi, .asia et .aero et aux domaines de code pays comprenant .IN (Inde) et .ME (Monténégro).
- A guidé la croissance stratégique de l'entreprise dans le domaine des services de registre et de la sécurité, ainsi que dans de nouvelles catégories de produits, telles que RFID/Auto-ID, la gestion mondiale du DNS et les noms de domaine internationalisés.
- Auparavant, chez Infonautics Corp., il avait élaboré le produit CompanySleuth, primé à diverses reprises, et développé la gamme de produits Sleuth ; il a contribué à la conception d'Electric Library, la base de données en ligne de référence, la plus utilisée dans les écoles et les bibliothèques en Amérique du Nord, ainsi que Encyclopedia.com, la première encyclopédie libre sur Internet.
- Il a occupé diverses fonctions techniques, de direction ou d'ingénierie chez First Data Corporation, Unisys Corporation et KPMG Peat Marwick ; il est le fondateur de la technologie intrinsèque de TurnTide, un éditeur de logiciels anti-spam acquis par Symantec.
- Nommé au classement « 40 under 40 » du Philadelphia Business Journal ; membre fondateur de la section de Philadelphie de l'ISOC ; membre du comité consultatif de nombreuses start-ups du secteur de Philadelphie ; activement impliqué dans les organismes de lutte contre le cancer à but non lucratif.
- Actif au sein de la communauté de l'ICANN ; co-auteur de directives sur la période de grâce avant paiement d'un nom de domaine et la mise en œuvre IDN, qui sont devenus des standards internationaux du secteur ; a dirigé le groupe de travail IDN du GNSO ; co-fondateur (avec le PIR (Public Interest Registry) et les Nations Unies) du groupe de travail ASIWG (Arabic Script IDN Working Group). Membre-fondateur du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN.



Thomas Narten
Correspondant du groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet (IETF)

- Travaille sur les technologies et stratégies Internet au centre Research Triangle Park d'IBM, en Caroline du Nord, depuis 1995 et est impliqué dans les questions de réseau depuis 20 ans.
- Intervenant actif de l'IETF depuis 15 ans, co-auteur de 10 RFC, dont deux spécifications clés pour IPv6 ; directeur de secteur IETF pour la branche Internet, spécialisé dans le renforcement de la coopération entre l'IANA et l'IETF et entre l'IETF et la communauté des registres Internet régionaux (RIR).
- Participation active au développement de la politique d'adresses IPv6 au sein de la communauté RIR ; a aidé au développement de la RFC 3177, recommandations IAB/IESG sur les allocations d'adresses IPv6 aux sites, qui a servi de point de départ aux débats RIR ; participation aux discussions publiques de stratégie dans les secteurs APNIC, ARIN et RIPE ; acteur essentiel du processus qui a conduit à la définition de la politique d'adressage IPv6 mondialement coordonnée, adoptée par chaque RIR en 2002.
- Avant de rejoindre IBM, il était membre du corps professoral du département d'informatique de l'université SUNY à Albany.



Thomas Roessler
Correspondant du groupe de liaison technique

- A rejoint l'équipe du consortium World Wide Web en 2004 pour travailler sur la sécurité, la confidentialité et les questions de politiques européennes ; il est actuellement à la tête des activités de sécurité et se consacre au projet européen PrimeLife.
- Avant de rejoindre le W3C, Thomas Roessler a travaillé à l'université de Bonn sur l'analyse numérique des équations aux dérivées partielles, il a consacré du temps au développement de logiciels open source et s'est impliqué dans l'ICANN pendant plusieurs années.
- Auteur de fréquentes interventions sur la sécurité en ligne et les technologies Web.



Wendy Seltzer
Correspondante du comité consultatif At-Large

- Praticienne résidente du Washington College of Law de l'American University, effectuant des recherches sur la propriété intellectuelle, la confidentialité et la liberté d'expression en ligne ; anciennement professeur adjoint invité de la Northeastern University Law School.
- Associée au Centre Berkman pour Internet et la Société de Harvard ; fondatrice et dirigeante du Chilling Effects Clearinghouse, qui aide les utilisateurs d'Internet à connaître leurs droits face aux menaces de cessation et d'abstention. Membre du Conseil d'administration de Tor, spécialisé dans la recherche, la formation et les technologies de promotion de la confidentialité et de l'anonymat.
- A enseigné la législation Internet, les droits d'auteur et la confidentialité des informations à l'Ecole de droit de Brooklyn et a été membre invité de l'Oxford Internet Institute, où elle assurait un cours conjoint avec la Saïd Business School, Stratégies médiatiques pour un monde en réseau.
- Occupait auparavant un poste d'avocat-conseil au sein de l'EFF (Electronic Frontier Foundation), un organisme engagé dans la défense de la liberté d'expression sur Internet, où elle était spécialisée dans la propriété intellectuelle et les questions relatives au Premier Amendement, et avocate plaidante avec Kramer Levin Naftalis & Frankel.
- Auteur de fréquentes interventions sur les droits d'auteur, les marques commerciales, l'open source et l'intérêt public en ligne.



Suzanne Woolf
Correspondante du Comité consultatif sur le système de serveurs racine

- Expérience approfondie des aspects aussi bien techniques que politiques de l'évolution d'Internet, notamment sur le plan du DNS et des autres opérations réseau. Employée à divers postes au sein du Internet Systems Consortium depuis 2002, elle s'occupe actuellement de la gestion des produits, des considérations stratégiques relatives aux projets de développement de logiciels et de protocoles de l'ISC, ainsi que de la participation aux activités d'orientation technique d'Internet avec l'ICANN, l'ARIN et d'autres.
- Responsable des opérations techniques pour l'ICANN, travaillant à la conception initiale et à la mise en œuvre du réseau interne de l'ICANN et assurant la prise en charge opérationnelle du serveur de noms racine de l'ICANN. Elle assurait auparavant la programmation et l'administration système pour l'Information Sciences Institute de l'Université de Californie méridionale (USC). Ses activités comprenaient la programmation et le support des systèmes, l'ingénierie réseau et la gestion du serveur de noms.
- Ses préoccupations actuelles, en matière de réseau, sont axées sur les infrastructures à grande échelle, le déploiement de la technologie DNSSEC, la promotion de l'utilisation opérationnelle d'IPv6 et la participation à l'IETF dans des groupes de travail connexes, tels que DNSEXT et V6OPS. Elle s'intéresse tout particulièrement à la sécurisation du DNS et du système de routage global, aux conséquences de l'adoption croissante d'IPv6 dans des secteurs tels que le rattachement multiple, ainsi qu'aux questions de politique globale à appréhender conjointement par les bureaux d'enregistrement des adresses IP.
- Membre du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN, du Comité consultatif sur le système de serveurs racine et du Comité consultatif de l'ARIN ; elle participe activement aux initiatives NANOG et IETF.

REMERCIEMENTS

L'ensemble de la communauté de l'ICANN exprime ses plus sincères remerciements et sa plus haute estime aux membres du conseil d'administration dont le mandat s'est achevé en 2008, pour le travail qu'ils ont effectué et les efforts qu'ils continuent de faire au nom d'Internet. Nous profitons tous de nombreuses façons des conséquences de leur engagement, de leur énergie, de leur détermination et de leur empreinte sur le plan des idées, des politiques, des technologies, de la diplomatie et des opérations. Nous apprécions leurs services à l'échelle mondiale et espérons qu'ils trouveront le temps de se joindre encore à nous de temps à autres et de continuer à partager leurs points de vue, leurs idées et leur énergie.



Susan P. Crawford
Décembre 2005 - Novembre 2008

Présidente des comités de gestion des conflits d'intérêt, des réunions et de réévaluation

Membre du Comité de gouvernance de la commission et du Comité de rémunération



Njeri Rionge
Juin 2003 - Novembre 2008

Présidente du comité d'audit de l'ICANN

Membre du Comité de gouvernance de la commission, du Comité de gestion des conflits d'intérêt et du Comité de rémunération



Richard Scholl
Correspondant du groupe de liaison technique pour 2008

ARTICLE I : MISSION ET VALEURS PRINCIPALES

Section 1. MISSION

Depuis la création de l'ICANN en 1998, la communauté Internet a vigoureusement débattu de sa mission et des valeurs qui guident ses actions et les a examinées de près. Cette discussion approfondie, globale et ascendante a été intégrée dans les statuts, la mission et les valeurs principales de l'ICANN.

La mission limitée et distincte de l'ICANN est clairement définie dans l'Article I de ses statuts :

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – « ICANN ») est de coordonner, à un niveau général, les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques d'Internet et notamment d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation. En particulier, l'ICANN :

1. coordonne l'allocation et l'attribution des trois ensembles d'identificateurs uniques pour Internet, à savoir :
 - a. les noms de domaine (formant un système appelé DNS)
 - b. les adresses de protocole Internet (IP) ainsi que les numéros de systèmes autonomes (AS), et
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres
2. coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racines des noms du DNS
3. coordonne le développement des politiques associées de façon raisonnable et pertinente à ces fonctions techniques

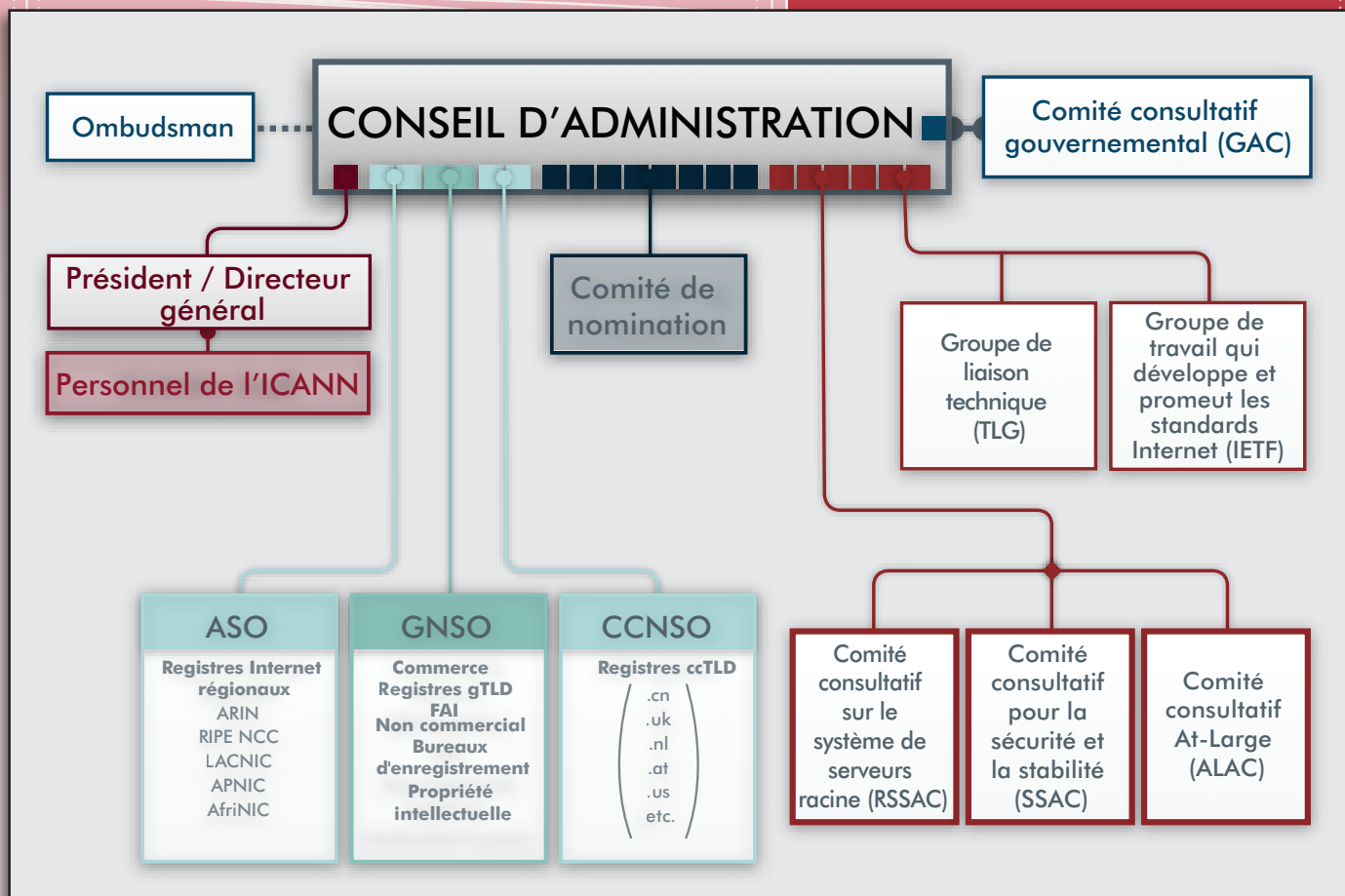
Section 2. VALEURS PRINCIPALES

Dans l'exercice de sa mission, les décisions et actions de l'ICANN sont guidées par les valeurs clés ci-après.

1. Préservation et amélioration de la stabilité opérationnelle, de la fiabilité, de la sécurité et de l'interopérabilité mondiale d'Internet.
2. Respect de la créativité, de l'innovation et de la diffusion des informations rendues possibles par Internet en limitant les activités de l'ICANN aux questions relevant de sa mission, exigeant ou bénéficiant substantiellement d'une coordination mondiale.
3. Dans la mesure du possible et selon les besoins, délégation des fonctions de coordination à d'autres entités responsables reflétant les intérêts des parties intéressées ou reconnaissance de leur rôle politique.
4. Recherche et soutien d'une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle d'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.
5. Dans la mesure du possible et selon les besoins, recours aux mécanismes des marchés afin de favoriser et consolider un environnement compétitif.
6. Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaine dans la mesure du possible et dans l'intérêt du public.
7. Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement des politiques.
8. Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.
9. Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins d'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.
10. Responsabilité continue vis-à-vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.
11. Tout en restant ancré dans le secteur privé, reconnaissance de la responsabilité des gouvernements et autorités publiques en matière de politique publique et prise en compte légitime des recommandations émanant des gouvernements ou des autorités publiques.

Ces valeurs clés sont volontairement exprimées dans des termes très généraux, afin d'offrir des repères utiles et pertinents dans les circonstances les plus diverses possibles. En raison de leur caractère non restrictif, la façon précise dont elles s'appliqueront, séparément ou collectivement, à chaque nouvelle situation dépendra nécessairement de nombreux facteurs ne pouvant pas être totalement anticipés ou répertoriés. En outre, dans la mesure où il s'agit de déclarations de principe plutôt que de situations concrètes, il y aura inévitablement des cas où il sera impossible de respecter parfaitement la totalité de ces onze valeurs clés. Lorsqu'un organe de l'ICANN effectue une recommandation ou prend une décision, il lui appartient de juger quelles sont les valeurs clés les plus importantes et comment elles doivent s'appliquer aux circonstances précises du cas concerné, ainsi que de déterminer, si nécessaire, un équilibre approprié et justifiable entre les valeurs en concurrence.

STRUCTURE DE L'ICANN



Dans le cadre de la structure de l'ICANN, les gouvernements et les organisations internationales collaborent avec des organismes privés et des individus pour assurer la stabilité du réseau Internet mondial.

L'innovation et la croissante ininterrompue sont des sources permanentes de défis à la stabilité. Grâce à leur coopération, les participants à l'ICANN font face à des questions qui sont directement en rapport avec la mission de coordination technique de l'ICANN.

Le processus d'élaboration des politiques (PDP) de l'ICANN est le fruit du travail de trois organismes de soutien : l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques, l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage et l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays. Des comités consultatifs composés de représentants d'organisations d'utilisateurs individuelles et de communautés techniques travaillent avec les organismes de soutien pour élaborer la politique. Par ailleurs, plus de 120 gouvernements et institutions gouvernementales conseillent étroitement le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité consultatif gouvernemental.



Peter Dengate Thrush
**Président du Conseil
d'administration**

Nous venons de vivre une année charnière pour l'ICANN. Sur la base du livre blanc de 1998, selon lequel la mission de l'ICANN était d'encourager le choix et la concurrence en matière d'espace de noms de domaine, nous avons progressivement préparé le terrain pour le changement le plus significatif qu'aura connu le réseau Internet depuis ses débuts.

Au cours des années écoulées, l'ICANN a développé des politiques visant à faire face à l'introduction progressive et prévisible de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) et de noms de domaine internationalisés. Lors de ses réunions publiques de New Delhi, Paris et Le Caire, ainsi qu'à l'occasion des nombreuses rencontres intermédiaires, les membres de la communauté Internet ont collaboré avec le conseil d'administration et le personnel de l'ICANN, dans le cadre du processus ascendant d'élaboration des politiques, en vue d'affiner ces politiques et de s'assurer qu'elles seront opérationnelles à partir de la nouvelle année.

A présent, nous nous tenons prêts à fournir les fondements de l'Internet du futur.

Il y a exactement 10 ans, nous comptons 100 millions d'utilisateurs d'Internet. Aujourd'hui, nous en sommes à 1,4 milliard. En raison du développement rapide des réseaux de communication mobile et de l'accessibilité d'Internet sur ces périphériques, ce nombre va continuer d'augmenter très rapidement. Il suffit de considérer les innombrables publicités à la télévision, sur le Web et dans la presse pour constater à quel point l'image d'un usage nomade du réseau Internet s'impose aux consommateurs du monde entier. Ces utilisateurs exigeront tous les produits et services que la communauté Internet est aujourd'hui en droit d'attendre, des services financiers aux soins médicaux, en passant par le transport, la navigation et l'éducation.

Qui plus est, ils s'attendent à bénéficier de toutes ces fonctionnalités dans leurs propres langues et scripts de langue.

Ces innovations étonnantes, qui seront disponibles dans un proche avenir, offriront d'innombrables possibilités ainsi qu'une myriade de défis : accès, multilinguisme, cybersécurité et cybercrime, équilibre entre confidentialité et ouverture, transition en douceur d'IPv4 à IPv6.

Nous sommes dans une période de transition fondamentale et la vitesse du changement ne cesse de s'accroître, stimulée par l'apparition d'une connectivité universelle et un engagement accru des utilisateurs dans tous les secteurs et régions du globe. La communauté de l'ICANN a récemment pris un certain nombre de mesures essentielles en vue de mettre en place des bases sûres, stables et évolutives visant à rendre Internet accessible à tous, notamment à un milliard d'utilisateurs supplémentaires. L'avenir d'Internet est entre les mains de tout un chacun. Son évolution est uniquement limitée par l'imagination de ses intervenants, ses communautés et ses utilisateurs.

Les défis auxquels nous devons faire face en ouvrant Internet à la population mondiale sont plus importants que jamais, mais les possibilités de participation et d'implication le sont tout autant, ce qui rend notre époque plus stimulante que jamais. L'ICANN a relevé tous ces défis au cours de cette année et j'exprime mes remerciements au conseil d'administration, au personnel et à la communauté pour leur engagement en faveur de la vision de l'ICANN, qui est celle d'un réseau Internet unique, mondial et interopérable pour tous.

Peter Dengate Thrush Président du conseil d'administration



Paul Twomey
Président-directeur
général

Alors que nous fêtons le dixième anniversaire de l'ICANN, il est important de souligner la croissance de la communauté de l'ICANN, son établissement en tant qu'institution et son engagement en faveur d'un espace évolutif et pertinent d'identificateurs uniques. Tout ceci démontre que nous travaillons plus que jamais à l'aboutissement de nombreuses années de préparation technique et de développement stratégique, visant à étendre et à renforcer l'adressage IP et l'espace des noms de domaine. Les processus ascendants d'élaboration des politiques de la communauté de l'ICANN ont permis de formuler des modifications stratégiques majeures dans l'exploitation des identificateurs uniques d'Internet. Plusieurs initiatives majeures sont en cours, dont chacune constituerait un effort considérable pour une organisation ne comptant qu'une centaine de personnes. Dans l'optique de notre objectif de devenir un organisme d'envergure mondiale, de plus en plus de personnel travaille pour l'ICANN sur un nombre croissant de sites, avec des bureaux à Marina del Rey, Bruxelles, Sydney et Washington DC, sans compter les membres individuels dans le monde entier.

Les nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) représentent l'une des initiatives majeures qui transformeront le réseau Internet, en le rendant réellement mondial et en permettant davantage d'ouverture, de changement et d'innovation, dans la perspective d'un essor mondial guidé par un réseau Internet plus accessible. La première version préliminaire du Guide de candidature gTLD, qui a été soumise à l'avis du public en octobre de cette année, a recueilli de nombreux commentaires sur le site Web ainsi que lors de la réunion du Caire au mois de novembre. Au cours de cette première période de consultation publique, l'ICANN a réceptionné 317 commentaires par l'intermédiaire de ses forums en ligne dédiés. Les participants viennent de 24 pays différents représentant les cinq principales régions du monde.

Ces commentaires ont mis en lumière plusieurs problèmes critiques, comprenant les frais, les critères d'évaluation, la protection des droits d'autrui et la résolution des conflits de chaînes. Il faut reconnaître, qu'outre les commentaires reçus au sujet du guide de candidature préliminaire, nous avons également réceptionné un nombre considérable de commentaires traitant plus largement de questions connexes à l'introduction des nouveaux gTLD. Ces remarques seront analysées, des réponses y seront apportées et elles seront prises en compte lors des prochaines étapes de planification des nouveaux gTLD, notamment la rédaction d'un nouveau guide de candidature préliminaire, qui fera l'objet d'une période de consultation publique au début de l'année prochaine. Nous tenons à nous assurer que tous les avis sont entendus et que toutes les parties concernées comprennent qu'elles ont beaucoup à gagner en participant au développement de ce nouveau processus de gTLD.

Les nouveaux gTLD sont indissociables de l'introduction des noms de domaine internationalisés (IDN). Les noms de domaine internationalisés de premier niveau (TLD IDN) offrent un potentiel de développement considérable pour les milliards de personnes accédant à Internet et dont la langue n'est pas basée sur des scripts latins. L'arabe, le mandarin, le russe et l'hébreu ne sont que quelques exemples de ces langues. Le projet de mise en œuvre de la procédure accélérée IDN ccTLD a été soumis à l'évaluation publique en octobre et a récolté de nombreux commentaires qui sont actuellement en cours d'analyse. Le ccNSO et le GAC jouent un rôle prépondérant dans la réflexion

ET PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

sur un certain nombre de questions stratégiques et commerciales, et dans les discussions avec les leaders de la communauté IDN ccTLD, ainsi que dans les questions liées à la mise en œuvre de la procédure accélérée. De plus, le protocole IDNA utilisé pour les étiquettes internationalisées est en cours de révision et de nouvelles exigences sont susceptibles d'être définies.

Bien que nous ayons fait beaucoup pour améliorer la transparence, nous pouvons toujours faire plus, nous pouvons devenir toujours plus transparents. Pour améliorer la transparence et la responsabilité, nous avons rendu accessibles les informations financières de cette année ainsi que d'autres informations d'exploitation, par l'intermédiaire d'un tableau de bord accessible via la page d'accueil de l'ICANN sur le Web, <http://icann.org/>. Ces données comprennent de nombreuses mesures opérationnelles et des informations supplémentaires continueront d'y être ajoutées à l'avenir. Les informations relatives aux éléments de plan opérationnel et leur statut actuel n'en sont qu'un exemple.

En tant qu'organisation garantissant la disponibilité d'identificateurs mondiaux uniques permettant le fonctionnement du réseau Internet, l'ICANN oriente en priorité son travail sur la mise à disposition d'un réseau Internet souple. Le plan de sécurité absolue des informations de l'ICANN constitue une illustration pratique de cet objectif. J'ai récemment nommé un conseiller en chef de la sécurité Internet, qui est responsable de la sécurité technique et physique. Sa fonction consistera à formuler, réviser et approuver la politique de sécurité des informations de l'ICANN, contrôler l'efficacité de mise en œuvre de cette politique, gérer la réaction aux incidents majeurs en matière de sécurité des informations et publier des rapports à ce sujet, ainsi qu'à fournir une orientation claire et un soutien de gestion tangible pour les initiatives de sécurité dans toute l'organisation.

En septembre 2009, un accord de projet conjoint sera conclu. Notre initiative d'Amélioration de la confiance institutionnelle (IIC) est menée par le comité stratégique du président, dont le travail de recommandation visant à renforcer le modèle multipartite est extrêmement important à ce stade. Le comité stratégique du président simplifiera des discussions au sein de la communauté et présentera un plan de développement d'une infrastructure de transition.

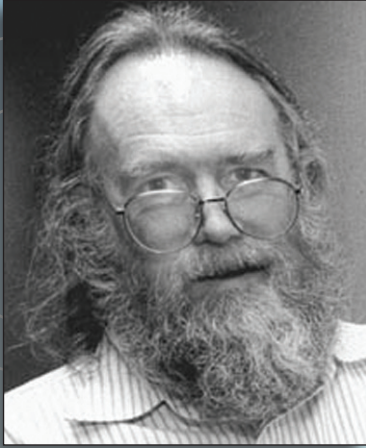
Les points de vue de la communauté Internet mondiale sont encore plus importants pour la détermination et l'évaluation des étapes nécessaires pour sceller la confiance institutionnelle dans l'ICANN. Pour garantir à l'ensemble de la communauté la possibilité de participer à ces débats critiques, un programme de réunions externes sur le travail du comité stratégique du président est mis en place dans le monde entier. Neuf rencontres régionales ont été organisées entre juin et décembre 2008 à Paris (France), Montevideo (Uruguay), Christchurch (Nouvelle-Zélande), Genève (Suisse), Dakar (Sénégal), Washington DC, Le Caire (Égypte), Hyderabad (Inde) et sur l'île Maurice. L'ensemble des documents de discussion a été mis à disposition simultanément en 10 langues. Les discussions régionales ont eu lieu en anglais, en espagnol et en français. Le personnel de l'ICANN a assuré la traduction et le résumé de l'ensemble des documents pour le compte du comité stratégique du président et en vue de leur publication sur le site Web de l'ICANN.

Indépendamment de l'initiative d'amélioration de la confiance institutionnelle, l'ICANN sera toujours un modèle d'évaluation et d'amélioration permanente. Nos statuts intègrent une procédure d'audit régulier et indépendant des parties constituantes de l'ICANN. Les audits terminés ou en cours durant l'année 2008 ont concerné l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques, le Conseil d'administration de l'ICANN, le Comité consultatif At-Large, le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité et le Comité consultatif sur le système de serveurs racine. Un audit de l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage et de l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays débutera dans un proche avenir. En 2009, nous lancerons un chantier substantiel avec la communauté dans le but de mettre en œuvre des recommandations de révision contribuant à renforcer le modèle de l'ICANN.

Je suis fier de la capacité de cette organisation et de sa communauté à mettre en place plusieurs initiatives majeures capables de modifier le visage d'Internet tel que nous le connaissons et de garantir la souplesse des réseaux sur lesquels le monde entier s'appuie. L'important n'est cependant pas uniquement ce que nous faisons, mais comment nous le faisons. Le fait que l'ICANN atteigne l'ensemble de ses objectifs par l'intermédiaire d'un modèle participatif multipartite d'envergure mondial témoigne de l'efficacité de ce modèle. Le principe d'une prise de décision participative et délibérative sur des ressources partagées apparaît ainsi à la fois comme le moyen d'atteindre une fin et une fin en soi-même.

Globalement dans le monde, les approches interdisciplinaires sont essentielles pour trouver des solutions à de nombreux problèmes et questions d'envergure internationale. Dans cette optique, le recours à des modèles de dialogue, de coordination et de normalisation mondiaux et multipartites devient plus important que jamais. L'ICANN a été un pionnier de ce nouveau mode de coordination technique à l'heure de la mondialisation. Nous continuerons de prendre au sérieux notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, notamment le milliard d'utilisateurs supplémentaires, afin de garantir que toutes les parties prenantes se sentent concernées par les questions touchant au système d'identificateur unique d'Internet.

Paul Twomey
Président-directeur général



Jon Postel

En pratique, la majorité des nouvelles applications intéressantes du réseau Internet n'étaient pas le fruit de l'imagination des fournisseurs d'accès ou de divers services Internet, mais d'utilisateurs ordinaires qui ont eu des idées extraordinaires et la capacité de les tester. S'ils ont la possibilité de faire ceci, c'est une conséquence de la grande ouverture et de l'accès non discriminatoire à Internet qui ont prévalu au cours de la décennie écoulée. Préserver cet esprit d'ouverture d'accès est la clé de nouveaux développements et on peut raisonnablement imaginer que si Jon Postel était encore parmi nous, il serait en première ligne de la communauté Internet pour soutenir ce point de vue.

L'influence de Jon continue de se ressentir à travers Internet, dans ses protocoles, dans leur documentation, dont les noms DNS et dans le point que nous utilisons pour les séparer, ainsi que dans la qualité de l'ingénierie qui a permis à Internet de prospérer, depuis sa conception en 1969 jusqu'à nos jours. Jon a mené le développement de nombreux standards clés du réseau Internet, notamment les protocoles TCP/IP de base, SMTP et DNS. Il a également édité les séries de RFC sur Internet, de leur création jusqu'à son décès en octobre 1998, et corédigé plus de 204 RFC. Il a fondé l'Autorité pour les noms et numéros assignés, qui coordonne les systèmes d'identificateurs uniques d'Internet.

Une décennie s'est écoulée depuis que Jon Postel nous a quittés. C'est donc le moment de faire une petite rétrospective. Il peut paraître étonnant qu'un homme qui adorait se retrouver au milieu de la nature, qui a parcouru le célèbre sentier de randonnée John Muir Trail et a connu des moments forts en haute montagne était également profondément impliqué dans une entreprise aussi artificielle qu'Internet. En tant que fondateur de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) et éditeur RFC, Jon Postel aurait difficilement pu allier des centres d'intérêt plus opposés. Peut-être le côté artificiel de son métier était précisément ce qui stimulait son intérêt pour la nature.

Diplômé de UCLA à la fin des années 1960, Jon Postel a participé assidûment au projet ARPANET, devenant le premier dépositaire des célèbres séries de demandes de commentaires (Request for Comments ou RFC) initiées par Stephen D. Crocker. Il a également joué le rôle de « tsar des nombres », assurant le suivi des noms de domaine, des adresses Internet et de tous les paramètres, numériques et autres, essentiels au bon fonctionnement du réseau ARPANET naissant et, plus tard, des protocoles Internet. Sa carrière l'a fait voyager sur les côtes est et ouest des Etats-Unis, avant de le conduire à l'Information Sciences Institute (ISI) de l'Université de Californie méridionale (University of Southern California), où il a rejoint ses collègues Danny Cohen, Joyce K. Reynolds, Daniel Lynch, Paul Mockapetris et Robert Braden, entre autres, qui allaient également jouer un rôle important dans l'évolution d'Internet.

C'est à l'institut ISI que Jon Postel a travaillé le plus longtemps et, à l'approche de la fin du XXe siècle, a commencé à élaborer un cadre institutionnel susceptible de chapeauter le travail passionné et efficace qu'il avait accumulé en faveur d'Internet. En collaboration avec de nombreux collègues, mais plus particulièrement avec Joseph Sims du cabinet juridique Jones Day et Ira Magaziner, alors membre du gouvernement Clinton à la Maison Blanche, Jon a travaillé à la conception d'une institution pouvant assumer la responsabilité d'autorité pour les noms et numéros assignés (IANA). Malgré un chemin parsemé d'embûches, la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) a été créée officiellement début octobre 1998, seulement deux semaines avant la disparition prématurée de Jon Postel, le 16 octobre.

En 1998, environ 30 millions d'ordinateurs étaient reliés à Internet pour un total estimé de 70 millions d'utilisateurs. Dans la décennie qui a suivi, le nombre d'utilisateurs a grimpé à près d'1,5 milliard et le nombre de serveurs Internet dépasse actuellement 500 millions (sans compter les ordinateurs portables, assistants personnels et autres périphériques de ce type connectés de façon plus sporadique). A l'issue de cette décennie, le système des noms de domaine (DNS) subit une refonte majeure afin de permettre

SOUVENIR D'UN VISIONNAIRE

l'utilisation de jeux de caractères non latins, reconnaissant le fait que toutes les langues du monde ne peuvent être exprimées au moyen d'un seul script. Un raz-de-marée de nouveaux périphériques compatibles Internet, ainsi que le développement croissant de l'accès Internet au sein de la population mondiale sont en train d'épuiser le peu d'espace d'adressage IPv4 restant, soulignant la nécessité d'adopter l'espace d'adressage IPv6 plus étendu, parallèlement à l'ancien. Plus de 3 milliards de téléphones mobiles sont actuellement en service et environ 15 % d'entre eux peuvent se connecter à Internet.

Jon Postel serait extrêmement satisfait de savoir que l'institution à laquelle il a durement travaillé a survécu et contribue sensiblement à la stabilité d'Internet. L'ICANN a non seulement réussi à faire face aux exigences de croissance d'Internet, qui joue un rôle essentiel dans tous les aspects de la société actuelle, mais est également devenu un exemple fonctionnel d'un nouveau type d'organisme international, qui incarne et définit peut-être même un modèle multipartite d'élaboration des politiques. Le processus de développement des politiques de l'ICANN satisfait aussi bien les gouvernements, la société civile, le secteur privé que la communauté technique. Sans constituer une solution parfaite et dépourvue de conflits, il a néanmoins permis de prendre des décisions et de s'adapter aux besoins changeants et aux nouvelles évolutions commerciales liées à l'envergure mondiale d'Internet.

Toujours un fervent adepte du caractère ouvert et ascendant du réseau Internet, Jon Postel serait également heureux de constater que la gestion de l'espace d'adressage Internet a été régionalisée et que l'on compte actuellement cinq registres Internet régionaux, coopérant dans le cadre d'une politique globale et s'adaptant aux besoins locaux au fur et à mesure de leur évolution. Il serait également soulagé de découvrir que la coopération informelle des opérateurs de la zone racine du DNS a résisté à l'épreuve du temps et aux exigences de croissance d'Internet, démontrant que leur engagement a largement servi la communauté Internet. Jon Postel a mis ses convictions en pratique en tant que fondateur et mandataire ex-officio de l'ARIN.

En tant que tout premier membre individuel de la société Internet, qu'il a contribué à fonder en 1992, Jon Postel serait certainement heureux de savoir que celle-ci est devenue un intervenant clé de la prise en charge des procédures de standards de protocole Internet, conformément à son intention initiale. Le comité d'architecture Internet, l'IETF (groupe de travail qui développe et promeut les standards Internet), ainsi que les fonctions d'édition RFC bénéficient tous d'un soutien conséquent de la part de la société Internet. Peut-être serait-il surpris mais satisfait de découvrir que l'essentiel de ce soutien est issu de la création par la société Internet d'un Registre Internet Public pour assurer l'enregistrement des domaines de premier niveau .ORG. Dans le sillage de ce soutien stable, le champ d'action de la société Internet s'est considérablement étendu et contribue à l'éducation et à la formation Internet à l'échelle mondiale, ainsi qu'à l'élaboration des politiques générales nécessaires à une utilisation efficace de cette nouvelle infrastructure de communication.

En tant qu'informaticien et naturaliste, Jon Postel serait également fasciné et enthousiasmé par le développement d'une extension interplanétaire d'Internet destiné à la prise en charge de

l'exploration humaine et robotisée du système solaire. Ce mois-ci, le Jet Propulsion Laboratory débutera les tests d'un protocole interplanétaire utilisant la navette spatiale Deep Impact, actuellement en orbite excentrique autour du soleil. Ce projet entamé il y a déjà 10 ans atteint une étape majeure en cette fin de première décennie du XXI^e siècle.

Il est probable que Jon Postel n'aurait pas adhéré à l'ensemble des divers choix et décisions qui ont été pris au sujet d'Internet durant les 10 dernières années, c'est du moins ce que l'on peut penser en se remémorant sa philosophie :

« Soyez conservateur dans ce que vous envoyez et libéral dans ce que vous recevez ».

Bien sûr, il disait cela dans le contexte des protocoles détaillés, mais cela nous rappelle également que dans un monde multipartite, l'adaptation et la compréhension peuvent être le fruit d'un consensus long et complexe ou, à défaut, nécessitent tout du moins la tolérance de choix qui ne figurent pas en tête des priorités de tout un chacun.

Personne, même pas un visionnaire comme Jon Postel, ne peut dire à quoi ressemblera Internet dans quelques décennies. Il est néanmoins certain que le réseau évoluera et que cette évolution proviendra en grande partie de ses utilisateurs. En effet, la majorité des nouvelles applications intéressantes du réseau Internet n'étaient pas le fruit de l'imagination des fournisseurs d'accès ou de divers services Internet, mais d'utilisateurs ordinaires qui ont eu des idées extraordinaires et la capacité de les tester. S'ils ont la possibilité de faire ceci, c'est une conséquence de la grande ouverture et de l'accès non discriminatoire à Internet qui ont prévalu au cours de la décennie écoulée. Préserver cet esprit d'ouverture d'accès est la clé de nouveaux développements et on peut raisonnablement imaginer que si Jon Postel était encore parmi nous, il serait en première ligne de la communauté Internet pour soutenir ce point de vue.

Je propose donc de lever mon verre à la mémoire de Jonathan B. Postel, un homme qui a fait preuve d'assiduité et de modestie dans son travail, au service de tous ceux qui souhaitaient partager Internet et y contribuer. Tout cela, sans jamais rien demander en retour si ce n'est la satisfaction d'un travail bien fait et d'un monde ouvert aux nouvelles idées.

Vint Cerf – Woodhurst – Octobre 2008

[Vint Cerf était président du conseil d'administration de l'ICANN de novembre 2000 à novembre 2007]

L'ICANN endosse trois niveaux de responsabilité :

1. Responsabilité devant la sphère publique par l'intermédiaire de mécanismes garantissant aux intervenants que l'ICANN s'est comportée de façon responsable ;
2. Responsabilité d'entreprise et légale couvrant les obligations qui incombent à l'ICANN en vertu du système juridique et de ses statuts ;
3. Responsabilité face à la communauté des participants qui garantit que le Conseil d'administration et les dirigeants assument leur fonction conformément aux souhaits et aux attentes de la communauté de l'ICANN.

L'ICANN est redevable vis-à-vis de la communauté mondiale. Cependant, la nature unique de la mission de l'ICANN ne permet pas de tolérer des membres susceptibles d'exercer une influence indue ou de contrôler les activités de l'ICANN. Ainsi, en l'absence de membres statutaires, l'ICANN assume ses responsabilités vis-à-vis du public au sens large plutôt que face à un membre ou groupe de membres spécifique. Cette structure contribue à éloigner le spectre d'abus antitrust, en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt public au sens large plutôt que dans l'intérêt individuel d'un certain nombre de membres. Ce mode d'organisation permet également à l'ICANN de travailler de façon collaborative plutôt qu'en concurrence avec les diverses composantes de la communauté Internet.

Dans le cadre de la structure organisationnelle de l'ICANN, des organisations de soutien et d'autres organes au sein de l'ICANN représentant certains secteurs de la communauté participante sont autorisés à élire des directeurs au conseil d'administration de l'ICANN. Ces directeurs, à leur tour, sont redevables de toutes les obligations d'un directeur envers l'ICANN dans leur rôle de membre du conseil d'administration. Ces obligations d'attention, d'enquête, de loyauté et de prudence d'investissement d'un directeur envers l'entreprise et ses collègues sont prépondérantes sur les intérêts de l'organisme électeur. Chaque membre du conseil d'administration de l'ICANN doit rendre compte à la communauté participante dans son ensemble par l'intermédiaire de ses devoirs fiduciaires et se doit de prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise et de la communauté au sens large.

La responsabilité légale ultime de l'organisation se situe au niveau du conseil d'administration, pas au niveau des individus et des entités qui forment la communauté de l'ICANN. Conformément au droit des sociétés californien, le conseil d'administration de l'ICANN endosse la responsabilité globale de la gestion de l'entreprise et de ses affaires. Les obligations légales générales d'un directeur de l'ICANN sont dues à l'entreprise elle-même et au public au sens large, et non à des intérêts individuels au sein de la communauté de l'ICANN. C'est pourquoi, les directeurs peuvent être amenés à prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts de certains individus ou groupes appartenant à la communauté, afin d'honorer convenablement les obligations fiduciaires d'un directeur.

En tant qu'entreprise, l'ICANN est une entité légale pouvant ester en justice et être poursuivie pour ses actions, ainsi qu'être tenue pour responsable par la cour d'une juridiction appropriée pour ses transactions commerciales avec la communauté mondiale. Par conséquent, les activités de l'ICANN au sein de la communauté internationale sont menées en tenant compte et en évaluant les lois qui s'appliquent à elle en tant qu'entreprise. Aux termes de ses statuts :

- L'ICANN est une organisation d'utilité publique à but non lucratif.
- Elle n'est pas établie pour le bénéfice personnel de qui que ce soit.

L'ICANN est régie par la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif. Le gouvernement fédéral des Etats-Unis ainsi que celui de l'état de Californie ont accordé une exonération fiscale à l'ICANN. Ce statut a été conféré à l'ICANN sur la base de sa mission de fourniture de coordination technique du réseau Internet et des avantages qui en découlent pour la communauté publique au sens large. Le statut d'organisation exonérée d'impôts implique un certain nombre d'obligations pour l'ICANN envers les autorités fédérales et d'état, qui sont différentes de celles qui incombent aux entités imposables à but lucratif. Plus précisément, les activités opérationnelles et la prise de décision au sein de l'ICANN sont soumises à des exigences inscrites dans une charte visant à préserver le statut d'exonération fiscale de l'ICANN.

Le procureur général de Californie est le surveillant légal des entreprises d'utilité publique à but non lucratif de Californie, telles que l'ICANN. En tant que tel, le procureur général travaille à la protection des intérêts de tous les bénéficiaires publics de sa juridiction. Au nom du public, le procureur général peut mener des enquêtes et intenter des actions en justice pour s'assurer que l'ICANN ne s'éloigne pas de ses objectifs de service public. Dans les autres cas de manquements de l'entreprise à ses obligations, le public a également la possibilité d'adresser un recours au procureur général afin qu'il procède aux investigations nécessaires.

ICANN est reconnue en tant qu'organisation d'utilité publique aux termes du paragraphe § 501(c)(3) du code des impôts des Etats-Unis (IRC). Cette reconnaissance implique un certain nombre d'avantages, notamment l'exemption d'imposition fédérale et l'aptitude à réceptionner des dons déductibles des impôts. Le statut d'organisation IRC § 501(c)(3) implique toutefois également des obligations spécifiques pour l'ICANN. Parmi ces obligations figure le fait que les directeurs de l'ICANN doivent s'assurer que l'ICANN œuvre exclusivement au service de ses objectifs d'intérêt public et scientifique et évite toute transaction susceptible de conférer un avantage économique excessif aux membres de l'entreprise ou à d'autres personnes proches de l'ICANN ou travaillant pour l'entreprise sous contrat.

Obligations fiduciaires des directeurs

Conformément au droit des sociétés californien, le conseil d'administration de l'ICANN endosse la responsabilité globale de la gestion de l'entreprise et de ses affaires. Les obligations légales générales d'un directeur de l'ICANN engagent celui-ci vis-à-vis de l'entreprise elle-même et du public au sens large. Globalement, le directeur d'une entreprise d'utilité publique à but non lucratif doit s'acquitter de son devoir en toute bonne foi, dans l'intérêt de son organisation et en prenant soin de s'informer de façon adéquate, comme le ferait toute personne normalement prudente placée dans une situation similaire. Ces obligations peuvent généralement se résumer à quatre devoirs, dont un directeur est redevable face à l'organisation et à ses collègues :

- (1) un devoir de diligence,
- (2) un devoir d'enquête,
- (3) un devoir de loyauté, et
- (4) un devoir d'investissement prudent.

Devoir de diligence

Le devoir de diligence peut se définir comme le sérieux avec lequel un directeur appréhende ses responsabilités, par exemple la familiarisation avec les objectifs commerciaux de l'organisation et leur suivi. Cela comprend également des considérations commerciales importantes et des

informations métier touchant aux activités de l'organisation, sans changer sa façon de participer aux comités dont un directeur peut être membre. Le devoir de diligence exige également que le directeur prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer que l'organisation est gérée et menée d'une manière cohérente avec sa mission.

Enfin, le devoir de diligence implique que le directeur soit attentif aux inquiétudes formulées par le conseil de l'organisation et suive les directives de confidentialité des conseils et la stratégie juridique globale approuvées par le conseil d'administration ou les agents chargés de gérer les problèmes particuliers susceptibles de se présenter.

Devoir d'enquête

Le devoir d'enquête exige communément d'un directeur qu'il prenne les mesures nécessaires pour être suffisamment informé avant de prendre une décision au nom de l'organisation et de participer aux activités du conseil d'administration. Pour satisfaire ce devoir, les directeurs doivent mettre en balance des considérations concurrentes, telles que les obligations de l'organisation en matière de confidentialité des informations reçues de tiers, le droit à la vie privée des employés et autres intervenants de l'organisation, le secret professionnel des avocats au sujet des procédures judiciaires ou des conseils juridiques dispensés à l'organisation, ainsi que la protection contre la divulgation d'informations susceptibles de nuire aux activités, à la propriété ou à d'autres intérêts de l'organisation.

Devoir de loyauté

Le devoir de loyauté implique généralement la protection des intérêts de l'organisation concernant ses activités, ses propriétés, ses ressources, ses employés et ses droits légaux, la prévention de tout conflit d'intérêts ou délit d'initié de la part du directeur, ainsi que le service exclusif des intérêts de l'organisation et non de toute autre personne ou groupe, y compris un collègue de l'organisation qui a contribué à la nomination du directeur.

Devoir d'investissement prudent

Dans le cadre de la gestion des investissements d'une organisation à but non lucratif, le directeur doit éviter toute spéculation et se conformer aux normes qui s'appliquent dans les textes ou statuts de l'organisation. Il en est de même pour tous cadeaux ou subventions accordés à l'organisation, et non à un membre ou groupe de membres spécifique. Cette structure contribue à éloigner le spectre d'abus antitrust, en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt public au sens large plutôt que dans l'intérêt individuel d'un certain nombre de membres. Ce mode d'organisation permet également à l'ICANN de travailler de façon collaborative plutôt qu'en concurrence avec les diverses composantes de la communauté Internet. Cette section présente les mécanismes par lesquels l'ICANN s'oblige elle-même à rendre des comptes à sa communauté.

Aspects majeurs :

- A. La composition représentative du conseil d'administration permet à tout membre de la communauté ICANN de participer aux processus du conseil d'administration.
- B. Le processus de planification consultatif par la communauté de l'ICANN définit une orientation stratégique et détermine les priorités opérationnelles et les budgets.
- C. Planning de révisions permanentes de la structure de l'ICANN conformément à l'article IV, section 4 des statuts de l'ICANN.
- D. Principes de traduction régissant la traduction des documents au sein de la communauté de l'ICANN.
- E. Principes de consultation régissant la consultation des processus utilisés pour générer des contributions de la communauté sur les problèmes de l'ICANN.
- F. Déclaration de normes de comportement attendues qui décrivent le comportement à adopter par ceux qui participent à un processus de l'ICANN.

Par ailleurs, en raison de l'exonération fiscale de l'ICANN, ses directeurs et agents ont l'obligation d'éviter tout bénéfice de transaction excessif, ainsi que tout bénéfice au profit d'un membre (p.ex. un agent ou un directeur de l'ICANN) ou susceptible de procurer un avantage à une partie privée non membre. De plus, la responsabilité personnelle du directeur d'une société de droit californien à but non lucratif peut, dans certains cas, être engagée en cas de dommages non assurés issus d'actes ou d'omissions ne relevant pas des devoirs du directeur, non effectués en toute bonne foi, ou manifestement imprudents, gratuits, intentionnels ou gravement négligents. Des standards similaires de responsabilité légale s'appliquent si l'organisation ouvre des bureaux internationaux.

Un certain nombre de discussions au sein de la communauté de l'ICANN ont soulevé la question d'une révision potentielle du statut juridique de l'ICANN dans le contexte de son internationalisation croissante. Quel que soit le fruit de ces débats, l'ICANN s'engage à garantir les mêmes standards d'obligations que ceux décrits ci-dessus.

Les trois types de responsabilités de l'ICANN font l'objet d'une discussion approfondie sur la Gouvernance d'entreprise et la responsabilité à l'ICANN, qui figure dans les annexes de ce rapport.

L'ICANN est une organisation à but non lucratif d'envergure internationale et, en tant que telle, doit faire face aux obligations d'une entreprise, mais également sur la base de sa destination, qui s'apparente à une mission d'intérêt public.

L'ICANN est une organisation privée dont la structure permet à des gouvernements et des organisations internationales de travailler en partenariat avec des entreprises, des organisations et des individus spécialisés impliqués dans la construction et dans le maintien d'Internet à l'échelle mondiale. L'ICANN est peut-être le meilleur exemple de collaboration entre les différents collèges de la communauté Internet.

L'ICANN développe des politiques appropriées pour sa mission par l'intermédiaire de processus ascendants basés sur le consensus. Sur le plan de sa gouvernance, elle a des obligations envers la communauté qui contribue à ses processus.

Parmi ses obligations figure le fait que le conseil d'administration de l'ICANN doit s'assurer que l'ICANN œuvre exclusivement au service de ses objectifs d'intérêt public et scientifique et évite toute transaction susceptible de conférer un avantage économique excessif aux membres de l'entreprise ou à d'autres personnes proches de l'ICANN ou travaillant pour l'entreprise sous contrat (voir <http://www.icann.org/en/minutes/>). Ces responsabilités ainsi que les trois types d'obligations de l'ICANN font l'objet d'une discussion approfondie sur la Gouvernance d'entreprise et la responsabilité à l'ICANN, qui figure dans les annexes de ce rapport.

En complément de ses réunions mensuelles régulières et de ses réunions spéciales, le conseil d'administration de l'ICANN se rencontre pour gérer ses affaires durant les trois réunions internationales que l'ICANN organise chaque année. Une grande partie de ces affaires concerne les problèmes courants qui sont débattus à l'occasion de ces réunions internationales.

Lors de la conférence générale annuelle de 2008 au Caire, le conseil d'administration a voté à l'unanimité une résolution visant à ajouter quatre nouveaux comités et suggérant la diffusion de modifications au sujet de commentaires publics ayant trait à la dissolution de deux comités existants, le Comité de gestion des conflits d'intérêt et le Comité de réévaluation, transférant les responsabilités de ces deux comités au Comité de gouvernance de la commission existant et définissant quatre nouveaux comités de conseil d'administration. Les changements de structure de deux des comités de conseil d'administration nécessiteront un certain nombre de révisions des statuts de l'ICANN. Ces révisions ont été soumises à l'avis du public en décembre 2008, après quoi les commentaires reçus seront analysés et les actions appropriées seront menées.

Nouveaux comités

Comité de l'IANA – Présidé par Harald Tveit Alvestrand, avec les membres Raimundo Beca, Steve Crocker, Demi Getschko et Katim Touray.

Comité de participation publique – Présidé par Jean-Jacques Subrenat, avec les membres Dennis Jennings, Katim Touray et Dave Wodelet.

Comité sur les risques – Présidé par Bruce Tonkin, avec les membres Steve Crocker, Steve Goldstein et Rajasekhar Ramaraj.

Comité des améliorations structurelles – Présidé par Roberto Gaetano, avec les membres Harald Tveit Alvestrand, Raimundo Beca, Rita Rodin Johnston et Jean-Jacques Subrenat.

Comités maintenus

Comité d'audit – Présidé par Rita Rodin Johnston, avec les membres Harald Tveit Alvestrand et Steve Crocker.

Comité de gouvernance de la commission – Présidé par Dennis Jennings, avec les membres Roberto Gaetano, Demi Getschko, Steve Goldstein et Rita Rodin Johnston.

Comité de rémunération – Présidé par Peter Dengate Thrush, avec les membres Steve Goldstein, Rajasekhar Ramaraj et Bruce Tonkin.

Comité de gestion des conflits d'intérêt – Présidé par Steve Goldstein, avec les membres Demi Getschko et Dave Wodelet.

Comité exécutif – Présidé par le président du conseil d'administration Peter Dengate Thrush, avec le vice-président du conseil d'administration Roberto Gaetano et le président Paul Twomey.

Comité des finances – Présidé par Rajasekhar Ramaraj, avec les membres Raimundo Beca, Steve Crocker, Dennis Jennings et Bruce Tonkin.

Comité de réévaluation – Présidé par Demi Getschko, avec les membres Roberto Gaetano et Rajasekhar Ramaraj.

Autres attributions du Conseil d'administration

Le conseil d'administration a voté plus de 100 résolutions sur des sujets aussi divers que l'approbation des améliorations apportées au GNSO, l'autorisation du personnel à développer des plans de mise en œuvre de nouveaux gTLD et TLD IDN, l'approbation des plans stratégiques et opérationnels ainsi que du budget de l'ICANN, et l'approbation de questions opérationnelles et fiduciaires relatives à la gestion quotidienne de l'organisation. Une liste complète des résolutions du conseil d'administration en 2008 est visible à l'adresse <http://www.icann.org/en/minutes/>.

Audit indépendant du conseil d'administration

Les structures de l'ICANN sont régulièrement soumises à des audits indépendants visant à évaluer leurs activités et politiques par rapport aux attentes de la communauté, ainsi que leur efficacité dans l'exercice de leurs responsabilités. Le rapport des auditeurs indépendants du conseil d'administration a été rendu public lors de la conférence du Caire et une réunion spéciale a été organisée pour en débattre. Un groupe de travail spécial rassemblera les remarques de la communauté et fournira un rapport initial lors du sommet de Mexico City en mars 2009.

DIX ANS DE CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE L'ICANN

2008

ÉTAPES CLÉS

2-7 NOVEMBRE

Le Caire, Egypte
10ème conférence annuelle

- Une version préliminaire du Guide de candidature pour les nouveaux gTLD est soumise à l'avis du public ; la première session de candidatures est prévue pour 2009
- Projet de mise en œuvre de la procédure accélérée IDN ccTLD soumis à l'avis du public ; mise en œuvre prévue en 2009
- Document sur l'amélioration de la confiance institutionnelle et plan d'action de transition révisé soumis à une nouvelle session de débats
- Proposition de politique de transfert de noms de domaine entre registraires et amendements du RAA examinés par le conseil d'administration
- Requêtes de domaines de second niveau à une seule lettre pour les .mobi et .coop approuvées
- Au total, 945 registraires bénéficient de l'accréditation de l'ICANN, ce qui représente 163 millions de noms de domaine enregistrés et 1,4 milliards d'utilisateurs Internet.
- 9 cadres de responsabilité ou échanges de lettres signés entre l'ICANN et des opérateurs ccTLD cette année
- Le second programme destiné aux entreprises a davantage séduit la communauté professionnelle
- 89 candidatures de bourses soumises ; participation de 30 bénéficiaires

22-26 JUIN

Paris, France

- Le conseil d'administration de l'ICANN a autorisé le personnel à poursuivre l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour le nouveau processus gTLD
- La procédure accélérée IDN ccTLD est intégrée au planning de mise en œuvre
- Nouveaux mécanismes introduits pour ralentir les essais de domaine, ce qui a conduit à une chute de 85 % pour cette activité jusque fin 2008
- Proposition du PIR de mettre en œuvre la technologie DNSSEC dans les .org approuvée
- Le comité d'administration approuve la vaste majorité des recommandations de réforme de son principal organe de politiques, l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO)
- Les recommandations du comité stratégique du président concernant le plan de transition après l'accord de projet conjoint et l'amélioration de la confiance institutionnelle sont soumises à l'avis du public
- Un programme dédié pour les professionnels est ajouté au planning
- 131 candidatures de bourses soumises ; participation de 15 bénéficiaires

10-15 FÉVRIER

New Delhi, Inde

- Nouveaux cadres de responsabilité et de transparence adoptés par le conseil d'administration
- Rapport sur la réforme du GNSO soumis à l'avis du public suite à un audit indépendant
- Le SSAC soumet des rapports sur la réservation préventive des noms de domaine, le fast-flux, la technologie DNSSEC et le Whois
- Première assemblée générale de l'Organisation At-Large régionale Asie-Pacifique (APRALO)
- Le groupe de travail IDNC fournit un rapport initial sur l'introduction des ccTLD IDN
- L'ICANN s'engage à déployer IPv6 au sein de son infrastructure d'ici mi-2009
- 67 candidatures de bourses soumises ; participation de 18 bénéficiaires

29 OCTOBRE - 2 NOVEMBRE

*Los Angeles,
Californie, Etats-Unis
9ème réunion annuelle*

- Création du groupe de travail IDNC
- 18 cadres de responsabilité ou échanges de lettres signés entre l'ICANN et des opérateurs ccTLD en 2007
- ICANN signe des accords avec la commission CITELE (Inter-American Telecommunication Commission) de l'Organisation des Etats Américains et la CTO (Commonwealth Telecommunications Organization)
- Début de l'audit de cinq régions géographiques de l'ICANN
- Le GNSO soumet ses recommandations pour la mise en œuvre de nouveaux gTLD à l'approbation du conseil d'administration
- Approbation de la proposition de création d'un .museum
- Vint Cerf quitte la présidence, où il est remplacé par Peter Dengate Thrush
- Le programme mondial de bourses rassemble 167 candidatures et 23 participants

25-29 JUIN

San Juan, Porto Rico

- L'ICANN dévoile un système visant à tester 11 nouveaux suffixes IDN de test en arabe, en persan, en chinois simplifié, en chinois traditionnel, en russe, en hindi, en grec, en coréen, en yiddish, en japonais et en tamoul ; l'adaptation de la majorité des navigateurs Internet leaders au système de conversion des caractères Punycode devrait être effectuée à la fin de l'année
- Les frais d'enregistrement d'un nom de domaine tombent sous la barre des 10 \$, une chute significative par rapport aux frais supérieurs à 50 \$ par nom qui étaient facturés en 1998
- L'Organisation At-Large Régionale d'Amérique du Nord (NARALO) est formée, achevant ainsi la restructuration de l'organisation de soutien At-Large
- Le programme mondial de bourses lancé en mai rassemble 125 candidatures et 31 participants à San Juan

26-30 MARS

Lisbonne, Portugal

- La demande d'un domaine de premier niveau .xxx est rejetée par le conseil d'administration
- Le président annonce une révision de l'Accord d'accréditation des registraires (RAA)
- Des accords sont signés avec l'ATU (African Telecommunications Union), la PITA (Pacific Islands Telecommunications Association) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (UN-ESCWA) en vue de la sensibilisation des gouvernements et des communautés Internet locales
- Organisations At-Large régionales formées pour les secteurs Asie-Pacifique, Afrique et Europe
- Rapport RSSAC et SSAC sur l'ajout d'enregistrements AAAA pour les enregistrements d'adresses IPv6 à la racine

DIX ANS DE CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE L'ICANN

2006

ÉTAPES CLÉS

2-8 DÉCEMBRE

São Paulo, Brésil
8ème conférence annuelle

- Accord de projet conjoint signé par l'ICANN et le gouvernement des Etats-Unis
- Début des tests des noms de domaine internationalisés (IDN)
- Premier accord d'Organisation At-Large Régionale (RALO) signé avec l'Amérique Latine
- Le nouveau système de cadres de responsabilité ou d'échanges de lettres entre l'ICANN et les opérateurs ccTLD conduit à la signature de 18 accords cette année

26-30 JUIN

Marrakech, Maroc

- Les gTLD génériques et sponsorisés sont préparés pour la mise en œuvre : cat, jobs, mobi, travel, tel et asia
- Le nombre mondial d'utilisateurs d'Internet atteint un milliard, sans compter les périphériques mobiles compatibles Internet

25-31 MARS

Wellington, Nouvelle Zélande

- Plus de 33 000 conflits de noms de domaine gérés par les fournisseurs de résolution de litiges de l'ICANN, impliquant 40 000 à 50 000 noms de domaine
- Le nombre de registraires grimpe à 850 ; le nombre de noms de domaine enregistré dépasse 100 millions
- Le conseil d'administration demande des recommandations d'amendements au contrat de registre sTLD proposé pour le .xxx afin de gérer les risques de violation des politiques du sponsor par les registrants
- Le SSAC soumet un rapport sur les systèmes de noms et racines alternatives des TLD
- Le SSAC soumet un rapport sur les attaques de refus de service distribuées (DDoS) de DNS dirigées vers les TLD et les opérateurs de système de noms racines
- Plan stratégique 2006-2009 approuvé et adopté

2005

ÉTAPES CLÉS

30 NOVEMBRE - 4 DÉCEMBRE

Vancouver, Canada
7ème conférence annuelle

- L'ICANN ouvre la planification stratégique au public et définit les priorités et les objectifs pour les trois années à venir
- L'ICANN reconnaît l'AfriNIC en tant que Registre Internet Régional pour les adresses IP
- Deux nouveaux comités présidentiels sont formés pour couvrir la stratégie globale de l'organisation et l'IANA

11-15 JUILLET

Luxembourg City, Luxembourg

- L'ICANN et les principaux bureaux d'enregistrement IDN révisent les directives IDN

4-8 AVRIL

Mar del Plata, Argentine

- Adoption d'une politique d'allocation mondiale pour IPv4
- Approbation des accords sTLD proposés pour les .jobs et .travel ; d'autres nouvelles candidatures sTLD pour les .asia, .mail, .tel (x2) et .xxx sont en cours d'examen

2004

ÉTAPES CLÉS

1-5 DÉCEMBRE

Le Cap, Afrique du Sud
6ème conférence annuelle

- Plan stratégique de l'ICANN soumis à l'avis du public
- Appel d'offres final pour .net soumis à l'avis du public
- Le NRO reprend le rôle de l'ASO quant aux questions de politiques relatives à l'exploitation, à l'attribution et à la gestion des adresses Internet
- Examen des recommandations OMPI II
- Principes clés et directives de gouvernance d'entreprise de l'ICANN soumis à l'avis du public
- Nomination du premier ombudsman de l'ICANN

19-23 JUILLET

Kuala Lumpur, Malaisie

- Approbation de la demande de report du registre/registraire pour la mise en œuvre du protocole EPP (Extensible Provisioning Protocol)
- Le conseil d'administration réceptionne le rapport du SSAC sur la redirection dans les domaines .com et .net
- Création du comité consultatif du président sur les IDN

2-6 MARS

Rome, Italie

- Formation de l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) approuvée

2003

ÉTAPES CLÉS

27-31 OCTOBRE

Carthage, Tunisie
5ème conférence annuelle

- Approbation d'un délai de grâce pour le .info
- Approbation de l'offre d'enregistrement de second niveau du .pro
- Le Conseil du GNSO adopte la politique de suppression des domaines
- Le conseil d'administration sollicite les commentaires de la communauté sur le développement de la nouvelle stratégie et du nouveau processus gTLD
- Affaire SiteFinder et débat sur la réforme de l'ICANN

22-26 JUIN

Montréal, Canada

- Directives IDN v1.0, engageant les registres cn, info, jp, org et tw dans leurs opérations IDN
- L'ICANN commence à autoriser certains registres à déployer des IDN conformément aux dispositions des directives
- Formation du ccNSO approuvée

23-27 MARS

Rio de Janeiro, Brésil

- Le conseil d'administration adopte quatre recommandations de politique consensuelle du groupe d'études Whois du Conseil du GNSO sur la fiabilité des données Whois
- Création du Comité de gouvernance de la commission
- Approbation de l'approche préliminaire de mise en œuvre IDN

DIX ANS DE CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE L'ICANN

2002

ÉTAPES CLÉS

14-15 DÉCEMBRE

Amsterdam, Pays-Bas
4^{ème} conférence annuelle

- Formation d'un comité d'évolution et de réforme du conseil d'administration
- Début des développements en vue de l'introduction d'un nombre limité de nouveaux gTLD sponsorisés

27-31 OCTOBRE

Shanghai, Chine

- L'ICANN approuve le premier fournisseur de résolution de litiges UDRP dans la région Asie-Pacifique
- L'ICANN reconnaît le LACNIC en tant que Registre Internet Régional

24-28 JUIN

Bucarest, Roumanie

- Questions d'évolution et de réforme abordées :
- Définir des mesures spécifiques pour garantir la diversité géographique et culturelle en tous points de la structure de l'ICANN
- Envisager la création d'un comité consultatif At-Large en vue d'une participation avisée de la communauté des utilisateurs dans l'ICANN
- S'assurer que le comité de nomination représente de façon équilibrée l'ensemble des communautés Internet
- Collaborer avec des fournisseurs d'infrastructures critiques et la communauté technique dans le cadre de relations de travail efficaces
- S'assurer que les PEP de l'ICANN améliorent et encouragent un processus ascendant et transparent
- Adjonction d'un délai de grâce au contrat de registre

10-14 MARS

Accra, Ghana

- Débat sur le thème de l'évolution et des réformes ainsi que du plan de travail du comité
- Adoption de la charte du comité de sécurité
- Débat au sujet de la candidature et du plan de transition du LACNIC

12-15 NOVEMBRE

*Marina del Rey,
Californie, Etats-Unis*
**3ème conférence
annuelle**

- Formation du comité IDN et attribution d'une charte
- Le comité d'étude At-Large transmet son rapport final au conseil d'administration

7-10 SEPTEMBRE

Montevideo, Uruguay

- Mise en œuvre de gTLD en guise de preuve de faisabilité pour faire face à la croissance et à la demande de spécialisation de la communauté Internet : aero, biz, coop, info, museum, name, pro
- Processus de noms géographiques et géopolitiques en .info ouvert à la discussion approfondie

1-4 JUIN

Stockholm, Suède

- Révision des frais de candidature et d'accréditation des registraires
- Développement de politiques d'approbation de registres Internet régionaux supplémentaires
- Le DNSO est chargé de formuler un plan de transition du .org de VeriSign vers un autre registre
- Formation d'un nouveau groupe d'études pour la planification des processus d'évaluation TLD

9-13 MARS

Melbourne, Australie

- Le conseil d'administration débute l'examen des accords pour quatre domaines de premier niveau non sponsorisés (.biz, .info, .name et .pro)
- Les réunions ccTLD de l'ICANN à Honolulu, Genève et Melbourne rapprochent la communauté ccTLD d'un consensus sur des accords appropriés avec l'ICANN
- Stuart Lynn devient président-directeur général
- Un groupe d'études est formé pour développer des politiques consensuelles de mise en œuvre des IDN, notamment :
 - la standardisation IDN et le déploiement de bancs d'essai
 - les considérations de propriété intellectuelle dans les IDN
 - la formation et la sensibilisation du public sur les IDN

DIX ANS DE CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE L'ICANN

2000

ÉTAPES CLÉS

13-16 NOVEMBRE

*Marina del Rey,
Californie, États-Unis
2ème conférence
annuelle*

- Les principaux sujets à l'ordre du jour des forums publics sont la sélection de nouveaux TLD et l'étude des candidatures At-Large
- Le conseil d'administration sélectionne sept nouveaux TLD
- 24 nouveaux registraires sont accrédités par l'ICANN, portant leur nombre total à 159
- Publication des premiers états financiers de l'ICANN
- Plusieurs bancs d'essai IDN expérimentaux en cours ou annoncés
- Esther Dyson quitte la présidence, où elle est remplacée par Vint Cerf

13-17 JUILLET

Yokohama, Japon

- L'institut de résolution des litiges CPR est approuvé en tant que fournisseur UDRP
- Recommandations du Conseil des noms du DNSO au sujet des nouveaux domaines de premier niveau
- 11 nouveaux registraires sont accrédités par l'ICANN, portant leur nombre total à 135
- Les adhésions à la communauté At-large dépassent 158 000 internautes dans le monde

7-10 MARS

Le Caire, Egypte

- L'ICANN et l'IETF signent un accord définissant les travaux techniques à effectuer par l'IANA au nom de l'IETF et de l'IAB
- Le conseil d'administration autorise le recrutement d'un président-directeur général permanent

1-4 NOVEMBRE

*Los Angeles,
Californie, Etats-Unis*
**1ère conférence
annuelle**

- Esther Dyson est élue présidente du conseil d'administration, avec Pindar Wong en tant que vice-président
- Formation du Comité exécutif, ainsi que d'autres comités du conseil d'administration
- Le conseil d'administration adopte le cadre de réglementation pour la structure d'adhésion et les élections At Large de l'ICANN
- 11 nouveaux registraires sont accrédités par l'ICANN, portant leur nombre total à 87
- La Politique uniforme de règlement des différends portant sur des noms de domaine (UDRP) est ratifiée par le conseil d'administration de l'ICANN ; quatre fournisseurs de services de résolution des litiges sont sélectionnés dans le monde
- ICANN sépare les fonctions de registre/registraire et stimule la concurrence sur le marché des noms de domaine

23-26 AOÛT

Santiago, Chili

- Premiers documents décrivant la politique UDRP soumis à l'avis du public
- Organisation de soutien aux protocoles ratifiée
- L'accord sur l'Organisation de soutien aux politiques d'adressage ouvre la voie à la poursuite des efforts pour organiser et définir de nouveaux registres Internet régionaux pour les secteurs géographiques que sont l'Afrique et l'Amérique Latine/les Caraïbes (AfriNIC et LACNIC)
- Reconnaissance du collège des détenteurs de noms de domaine non commerciaux

25-27 MAI

Berlin, Allemagne

- L'ordre du jour de la seconde réunion comprend des rapports de la présidence, ainsi que des rapports du Comité consultatif gouvernemental et du Comité consultatif sur le système de serveurs racine
- Autres points à l'ordre du jour : budget de l'ICANN pour 1999-2000 ; rapport sur l'état du processus d'accréditation des registraires ; discussion sur l'état des organisations de soutien ; rapports des organisateurs du collège DNSA et de la réunion d'assemblée générale organisationnelle du DNSO ; débat sur les candidatures d'organisations de soutien en cours, les sujets de rapport de l'OMPI, la structure d'adhésion à l'ICANN, la politique d'audit indépendant et la disposition sur la diversité géographique dans les statuts de l'ICANN

2-4 MARS

Singapour

- La première réunion affiche un ordre du jour ambitieux comprenant des propositions d'adhésion d'organisations de soutien des noms de domaine, des directives préliminaires d'accréditation des registraires, une ébauche de politique de gestion des conflits d'intérêts et une politique préliminaire de réévaluation

2008 CONFÉRENCES DE L'ICANN

L'ICANN organise chaque année trois réunions en différents endroits du monde afin d'impliquer la communauté internationale dans son travail. L'une de ces réunions annuelles est considérée comme la conférence générale officielle, au cours de laquelle le conseil d'administration est reformé et où les membres nouvellement élus prennent leurs fonctions. Ces réunions constituent d'excellentes occasions d'échanges et de débats stratégiques en face à face. Ces réunions sont soutenues par une ville hôte et des sponsors contribuent à limiter les frais liés aux réunions et à en assurer la logistique.

Chaque année, l'ICANN organise en outre deux rencontres régionales afin d'aborder les questions et problèmes auxquels sont confrontés les auteurs des politiques locales, les responsables de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) et les organisations Internet. Toutes ces réunions sont essentielles au modèle ascendant de prise de décisions stratégiques de l'ICANN, basé sur le consensus.

New Delhi, Inde 10-15 février 2008

Plus de 720 participants de 76 pays, dont 290 participants représentant les entreprises locales et les intérêts Internet du pays hôte, ont pris part à la 31^{ème} conférence publique internationale de l'ICANN à New Delhi, où l'avenir d'Internet a été débattu durant cinq jours. Hébergée par le gouvernement indien et National Internet Exchange of India (NIXI), la réunion a été officiellement inaugurée par Shri Jainder Singh, secrétaire du Département des Technologies de l'Information du gouvernement indien.

Cette rencontre a fourni une occasion unique d'échange dans la région, y compris pour les entreprises, grâce à une table ronde professionnelle regroupant les représentants des principales entreprises indiennes. Voir <http://delhi.icann.org/15feb08/outreach>.

Les participants se sont révélés particulièrement intéressés par le processus d'introduction des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD), les noms de domaine tels que .com, .org et .info au premier niveau, qui ont suscité beaucoup d'effervescence et de commentaires. Un plan de mise en œuvre issu des efforts de développement de politiques de l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) de l'ICANN a été soumis à la discussion. Cela a permis de démontrer très nettement que la mise en œuvre était une tâche complexe, soulevant un certain nombre de problèmes techniques, opérationnels, juridiques, économiques et politiques touchant le système de noms de domaine.

Après avoir examiné les tâches de mise en œuvre, le conseil d'administration a projeté de prendre en compte les recommandations stratégiques du GNSO pour l'introduction des nouveaux gTLD. Les débats devraient se poursuivre lors de la conférence de Paris au mois de juin et à la réunion du Caire en novembre 2008, ainsi que pendant les périodes de consultation publique qui précéderont et suivront la rencontre du Caire. L'ICANN projette de commencer à accepter les offres de noms spécifiques courant 2009.

L'introduction des noms de domaine internationalisés (IDN), les noms de domaine utilisant des scripts non latins, est considérée par ailleurs comme l'un des principaux changements que connaît le réseau Internet depuis sa création.

Des représentants du Comité consultatif gouvernemental (GAC) et de l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (ccNSO) se sont rencontrés pour discuter de l'introduction potentielle des IDN qui constituent des représentations significatives des pays ou territoires, c'est-à-dire les noms de domaine de premier niveau de code pays (ccTLD).



Shri Jainder Singh, secrétaire du Département des Technologies de l'Information du gouvernement indien, a officiellement inauguré la conférence de New Delhi.

Les participants à cette rencontre ont pris part à des ateliers et des réunions sur la procédure accélérée d'introduction de IDN ccTLD à court terme. La principale question était de déterminer si le déploiement initial serait limité dans une certaine mesure par pays ou territoire. L'Inde compte par exemple 22 langues officielles. Etant donné que l'ensemble de ces langues ont un statut officiel en Inde, un certain nombre de limites du nombre de chaînes des TLD doivent être adaptées aux besoins de chaque pays ou territoire.

L'étape suivante consiste à décrire clairement les critères d'aptitude au lancement des TLD IDN dans le cadre de la procédure accélérée proposée. La première période de consultation publique sur un rapport initial préliminaire de mise en œuvre accélérée des IDN ccTLD s'est achevée le 26 février 2008. Cette opération est dirigée par un groupe de travail IDNC composé de membres de l'organisation de soutien de l'ICANN et du comité consultatif.

Le conseil d'administration a approuvé les cadres et principes de responsabilité et de transparence. Ceux-ci soulignent les obligations de l'ICANN en tant qu'organisation à but non lucratif basée en Californie, ainsi que les exigences et obligations juridiques et professionnelles liées à ses propres statuts.

Une copie de ces cadres est incluse dans les annexes de ce rapport annuel. L'accord de projet conjoint (JPA) entre le gouvernement des Etats-Unis et l'ICANN a pour objet la transition du système de noms de domaine (DNS) d'Internet vers une gestion multipartite par le secteur privé. Cet accord a subi un audit intermédiaire dont les conclusions ont été remises à l'administration nationale de l'information et des télécommunications (NTIA) du Département du commerce des Etats-Unis.

Le conseil d'administration de l'ICANN est convaincu que cet accord a contribué à faire de l'ICANN une organisation stable qui honore ses responsabilités. La conclusion de l'accord en septembre 2009 est la prochaine étape logique dans le cadre de la transition du DNS vers une gestion par le secteur privé. Ces commentaires sont disponibles sur <http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/jpamidtermreview.html>.

Une consultation au sujet de l'accord JPA a eu lieu à New Delhi. La majorité des participants ont convenu de la nécessité d'un débat sur le modèle final de l'ICANN en vue de la conclusion du JPA.

Tout comme beaucoup d'autres au sein de la communauté Internet, l'ICANN travaille à la mise en œuvre des services IPv6 dans l'ensemble du DNS, notamment en encourageant tous les fournisseurs de services de noms de domaine à intégrer les fonctionnalités IPv6. Au moment de la conférence de New Delhi, cinq opérateurs de serveurs de noms racines avaient ajouté des adresses IPv6 à leurs enregistrements de zone racine, permettant ainsi la résolution de DNS IPv6.

Le conseil d'administration a demandé à l'ICANN de déployer IPv6 au sein de sa propre infrastructure et de communiquer régulièrement avec la communauté sur son évolution et les leçons qu'il a pu en tirer.

La première version d'un programme de transition pour l'ICANN, basé sur les principes de transition retenus, a été présentée et soumise au débat lors d'une réunion publique à New Delhi. Ce programme souligne comment l'ICANN peut s'adresser aux personnes non-anglophones, afin de leur offrir un accès équitable aux processus de l'ICANN et la possibilité de les influencer. Les commentaires seront intégrés à un rapport final qui sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'ICANN.

De plus amples informations au sujet de la 31^e Conférence publique internationale de New Delhi sont disponibles à l'adresse : <http://delhi.icann.org/node/99>.

Chaque année, l'ICANN organise en outre deux rencontres régionales afin d'aborder les questions et problèmes auxquels les auteurs des politiques locales, les responsables de domaines de premier niveau de code pays (ccTLD) et les organisations Internet. Toutes ces réunions sont essentielles au modèle ascendant de prise de décisions stratégiques de l'ICANN, basé sur le consensus.

Paris. France 22-26 juin 2008

Plus de 1670 participants provenant de 166 pays, y compris 250 participants issus du pays hôte, se sont rencontrés lors de la 32ème réunion publique internationale de l'ICANN à Paris pour quatre jours de discussions, d'ateliers et de forums publics qui ont permis à l'ICANN de progresser dans plusieurs domaines clés qui façonneront le futur de l'Internet.

Eric Besson, secrétaire d'état à chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques en France, a ouvert la réunion. Il est responsable de la planification à long terme, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique.

La réunion de Paris a vu l'introduction d'un ordre du jour spécifique à l'accès des entreprises et une série de réunions ciblées et de discussions destinées à engager avec plus d'efficacité les leaders commerciaux dans les processus de l'ICANN. Les participants du monde des affaires ont assisté à des briefings sur les sujets les plus importants que l'ICANN doit traiter en ce moment, à savoir les nouveaux protocoles gTLD, IDN et IPv6. Ils ont également rencontré le directoire. Cette réunion a été organisée en coopération avec la commission chargée du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécoms de la Chambre internationale du commerce.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a franchi une étape significative dans l'introduction des nouveaux domaines génériques de premier niveau. Les nouveaux gTLD sont des extensions du système de noms de domaine outre, par exemple, les domaines .com ou .info du premier niveau. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations de politiques sur les nouveaux gTLD formulées par le GNSO, la branche de développement stratégique de l'ICANN pour l'espace de noms générique. Le personnel d'ICANN a été prié de développer et de proposer un plan de mise en œuvre détaillé.

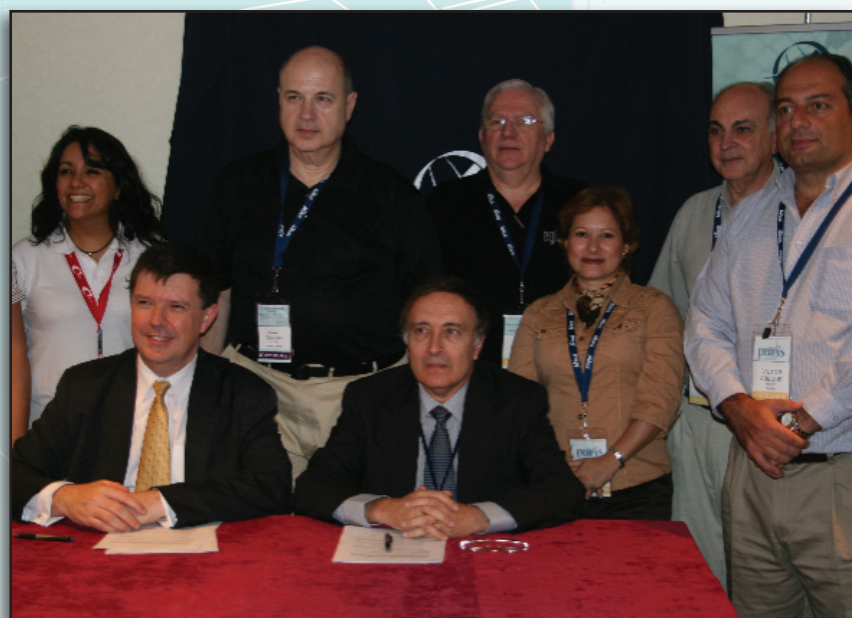
Les nouveaux domaines génériques de premier niveau ont constitué un important sujet de conversation lors de la réunion. La semaine a commencé par une session interactive dédiée lors de laquelle des experts issus d'industries et de secteurs différents à travers le monde ont partagé des points de vue divers sur les changements potentiels que connaîtra l'Internet lors du lancement du Programme des nouveaux gTLD. L'atelier a été présenté par MARQUES, l'Association des propriétaires européens de marques de commerce, qui représente les intérêts des propriétaires de marques commerciales devant l'Union Européenne et d'autres corps internationaux.

Les membres de l'ICANN ont présenté à la communauté les modalités de mise en œuvre potentielles des nouveaux gTLD, y compris une chronologie et les actions récentes entreprises pour gérer les conflits potentiels.

Les discussions relatives aux nouveaux gTLD ont été largement abordées par la presse mondiale, notamment par la BBC, CNN, NBC, *Les Echos*, *Business Week*, *Le Monde*, le journal *Libération*, le *Times of London*, le *Financial Times* et d'autres médias du monde entier.



Eric Besson, secrétaire d'état chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques en France, a ouvert la réunion.



La réunion de paris a vu la signature d'un accord cadre de responsabilité avec l'opérateur ccTLD du Costa Rica, le 41^{ème} accord de ce type entre un opérateur ccTLD et l'ICANN. Paul Twomey, le CEO de l'ICANN est assis à gauche avec Guy de Téramond, contact administratif de .cr. (Debout de gauche à droite) Margarita Valdes de NIC Chili ; Steve Goldstein du conseil d'administration de l'ICANN, Hartmut Glasser de NIC-br, Edna Samudio de NIC-pa, Oscar Messano de LACNIC et Víctor Abboud de NIC-ec. Clara Collado, de la République dominicaine, était également présente.

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations stratégiques relatives aux nouveaux gTLD formulées par le GNSO et a demandé aux membres de l'ICANN de développer et d'élaborer un plan de mise en œuvre détaillé.

Une grande partie de la discussion relative aux IDN, pendant la réunion de Paris, s'est concentrée sur les résultats du groupe de travail IDNC, qui ont été abordés par le Conseil d'administration lors de sa réunion en novembre 2007. Les participants au groupe de travail ont été nommés par le ccNSO, le GNSO, le GAC, l'ALAC (At-Large Advisory Committee) et le SSAC (Security and Stability Advisory Committee).

Le principal intérêt du groupe avant la réunion de Paris était le problème d'une introduction accélérée des IDN, appelée procédure accélérée, dans laquelle des domaines de premier niveau géographique noncontroversés spécifiques en scripts non latins risquaient d'être approuvés et ajoutés à la racine d'Internet sans avoir à attendre la finalisation de la totalité du processus d'approbation.

Le rapport final du groupe de travail sur la faisabilité de cette approche, rendu public deux semaines avant la réunion de Paris, a fourni plusieurs recommandations de haut niveau et a reçu une large approbation du ccNSO et du GAC.

Les organisations de soutien et les comités consultatifs ont également été informés de la progression de la résolution des problèmes techniques et de mise en œuvre de l'IDN. Les IDN ont été abordés lors du forum public, et une indication des progrès a également été donnée lors de la dernière journée de la réunion. Le principal intérêt était de savoir comment la finalisation de la révision du protocole IDNA allait influencer sur les domaines IDN de premier niveau, en particulier sur le moment et leur mode d'introduction.

Le Conseil d'administration a demandé à ce que le rapport final du groupe de travail soit rendu public et que les membres produisent un rapport détaillé sur les problèmes de mise en œuvre, suite aux consultations de la communauté, pour la réunion du Caire en novembre 2008.

Cette réunion extrêmement fructueuse a été un événement marquant dans le développement de l'Internet. Le développement des nouveaux gTLD et l'introduction des IDN ouvrira l'Internet et le rendra aussi diverse que la population qui l'utilise.

La réunion de Paris a vu la publication de trois documents décrivant une nouvelle consultation publique d'amélioration de la confiance institutionnelle (Improving Institutional Confidence, IIC). Ces documents ont été soumis aux commentaires du public jusqu'au 31 juillet.

L'objectif de cette consultation était de faire en sorte que la communauté discute, au sein de l'ICANN, des changements possibles apportés au processus d'achèvement de l'accord de projet conjoint en septembre 2009. Ce travail a été mené par le comité de stratégie, qui conseille le président.

Ces trois documents (Amélioration de la confiance institutionnelle de l'ICANN, Plan d'action de transition et Foire Aux Questions) ont formé la base d'une session de discussions. Pendant une réunion publique, il a été expliqué comment la consultation se déroulerait et comment les participants pouvaient trouver plus d'informations à ce stade.

À la fin de la première période de commentaires publics, les documents ont été révisés, puis soumis à nouveau à des commentaires supplémentaires en septembre 2008 en préparation d'autres discussions censées avoir lieu lors de la réunion du Caire en novembre. Ces documents révisés sont disponibles à l'adresse <http://icann.org/en/jpa/iic/>.

Un certain nombre de sessions d'informations sur le nouveau protocole Internet IPv6 ont été organisées afin de sensibiliser la communauté aux problèmes de support et d'élaborer des solutions.

L'ALAC, le ccNSO et les groupes de registre et de registraires ont également été contactés par des experts sur ce sujet pendant leurs propres réunions. Les dirigeants d'entreprise ont reçu une présentation dans le cadre de l'ordre du jour de l'accès aux entreprises. Pendant le forum public, IPv6 a également été abordé.

Le GAC a auditionné plusieurs personnes et organisations, notamment l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et la NRO (Name Resource Organization) sur les tendances actuelles et les défis auxquels le déploiement de l'IPv6 devra faire face dans le monde entier.

Une fiche d'informations préparée au début de l'année 2007 et rédigée en langage clair, *IPv6 – l'extension vital d'Internet – Octobre 2007*, explique l'évolution du protocole à une audience non experte. Ce document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/en/announcements/factsheet-ipv6-26oct07.pdf>

D'autres progrès ont été réalisés sur les améliorations de la protection des registrants grâce à l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement (RAA). Le RAA représente le contrat passé entre l'ICANN avec d'autres sociétés qui enregistrent des noms de domaine au nom des registrants.

Quinze modifications et amendements révisés englobant quatre catégories principales ont été publiés dans un rapport soumis aux commentaires du public jusqu'au 4 août 2008.

- Des outils d'application, y compris des sanctions graduées, une responsabilité et des dispositions relatives aux audits.
- Des protections pour les registrants, y compris des améliorations possibles pour le dépôt de données et la possibilité de faire en sorte que les revendeurs respectent les obligations RAA.
- Un marché du registraire plus stable, via notamment une formation destinée aux opérateurs du bureau.
- Modernisation de l'accord, en le mettant à jour grâce aux changements dans l'utilisation et la réutilisation des noms de domaine.

Les amendements ont été discutés lors de réunions avec les organisations de soutien et les comités consultatif, et lors d'un atelier public dédié. Les changements possibles apportées au RAA ont également été abordés pendant le forum public, et ont été davantage discutés lors de la session de rapport du dernier jour. Les amendements ont été révisés suite aux réactions provenant des commentaires publics et partagés avec le Conseil d'administration pour déterminer les prochaines étapes.

Un document traitant des changements possibles dans les réunions de l'ICANN a été publié pour la communauté dans un certain nombre de sessions, notamment lors de plusieurs réunions d'organisations de soutien et de comités consultatif, du forum public qui a eu lieu lors du jour d'ouverture, de celui qui a eu lieu au milieu de la semaine et lors de la session de rapports du jour de clôture. Ce document contenait deux recommandations principales :

- que l'ICANN passe de trois à deux réunions par an ;
- que l'une de ces réunions ait lieu dans une ville centrale.

De nombreuses opinions et discussions ont été échangées sur ces deux points, ainsi qu'une discussion sur la modification du planning de Paris où la réunion s'est terminée un jour plus tôt.

Vous trouverez de plus amples informations sur la 32ème réunion publique internationale de Paris à l'adresse suivante : <http://par.icann.org/en/schedule>.

Le Caire, Egypte 2-7 novembre 2008

La 33^{ème} réunion publique internationale de l'ICANN, et sa réunion générale annuelle, a été inaugurée par le Dr Tarek Mohamed Kamel, le ministre égyptien des communications et des technologies de l'information. Les 1028 participants provenant de 144 pays différents ont entamés de larges discussions sur le système des noms de domaine d'Internet et les problèmes connexes.

Deux invités spéciaux ont participé à la réunion du Caire. Le Dr Hamadoun Touré, secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (ITU) et Meredith Attwell Baker, secrétaire adjointe aux communications et à l'information du département du commerce américain. Ils ont tous deux fait un discours et le Dr Touré a répondu aux questions du public. Puis, ils ont participé à un certain nombre de sessions avec des membres variés de la communauté ICANN.

Pour la deuxième fois, un ordre du jour spécifique et une série de réunions et discussions ciblées ont été tenues pour inciter les dirigeants d'entreprise à s'engager davantage dans les processus de l'ICANN. L'ordre du jour comprenait des briefings sur les sujets les plus significatifs auxquels l'ICANN fait face, notamment les nouveaux gTLD et IDN.

Plusieurs problèmes et thèmes clés ont émergé pendant le déroulement de la réunion.

Un projet de guide de candidature a été présenté avant la réunion aux candidats potentiels pour les nouveaux domaines de premier niveau génériques, et plusieurs réunions et ateliers ont été dédiés à l'explication du guide et à l'analyse des réactions de la communauté quant à son contenu. Le projet de guide, publié en anglais et dans cinq autres langues, a également été publié pour une période dédiée aux commentaires publics de 45 jours sur le site Web de l'ICANN juste avant la réunion du Caire. Une seconde période du même type sera organisée pour la prochaine version du guide de candidature.

Des discussions et des mises à jour ont également été présentées à différents membres de la communauté, notamment aux groupes GNSO, au ccNSO et au GAC. D'autres forums publics ont été organisés avec les commentaires et les questions relatives au guide et au processus du nouveau gTLD de façon général.

Les commentaires reçus pendant la période dédiée aux commentaires publics et lors de la réunion du Caire seront analysés pour les révisions du modèle de mise en œuvre. Ensuite, l'ICANN fournira des services d'évaluation pour certains aspects du processus, s'engagera dans un plan de communication mondial pour faire connaître le nouveau processus à un maximum de personnes, puis lancera l'introduction des nouveaux gTLD en 2009.

Le projet de plan de mise en œuvre pour la procédure accélérée IDN a été publié sur le site Web de l'ICANN juste avant la réunion du Caire afin de collecter les commentaires du public pendant une période de 45 jours. La procédure accélérée permet l'introduction d'un nombre limité d'IDN ccTLD avant que le processus de développement stratégique officiel ne devienne définitif. Les IDN ccTLD sont à code pays, contrairement aux noms de domaine internationalisés génériques au premier niveau de l'Internet.



Le Dr Tarek Mohamed Kamel, ministre égyptien des communications et des technologies de l'information, a officiellement ouvert la réunion du Caire.



Le Dr Hamadoun Touré, secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, a été invité à prendre la parole lors de la réunion du Caire.

Au Caire, le document de procédure accélérée était au cœur de nombreuses discussions relatives aux IDN. Le problème des IDN susceptibles d'être appliqués dans le nouveau processus gTLD, plutôt que via la procédure accélérée ou le dernier processus de développement stratégique ccTLD, a également été un important sujet de conversation. Certaines discussions se sont concentrées sur la chronologie et le croisement possible des deux procédures différentes destinées aux applications de domaine de premier niveau IDN.

Les problèmes de la procédure accélérée et l'introduction des IDN ont également été abordés dans deux réunions communes des présidents des organisations de soutien et des comités consultatifs. Des résumés destinés à ces deux entités, ainsi que les progrès réalisés par l'IETF (Internet Engineering Task Force) sur la révision du protocole IDNA, une étape importante du processus, ont été fournis aux nombreux corps et groupes de l'ICANN pendant la réunion.

Un groupe de travail IETF a poursuivi la finalisation du protocole IDNA que l'ICANN espère voir terminée avant l'introduction des domaines de premier niveau IDN.

Un nombre de problèmes exceptionnels demeurent quant à l'introduction des IDN, notamment la relation entre un opérateur IDN ccTLD et l'ICANN, que ce soit dans le type d'accord ou le cadre conclu et le financement des fonds ; les conflits entre les domaines de premier niveau existants et les domaines demandés via le nouveau processus gTLD et les quelques exigences techniques. Les membres fourniront des solutions en fonction des commentaires reçus avant la réunion de mars 2009 à Mexico City. D'autres consultations de la communauté auront lieu autour de ces propositions lors de cette réunion.

La consultation Amélioration de la confiance institutionnelle a été officiellement lancée lors de la réunion parisienne de l'ICANN et s'est poursuivie tout au long de la réunion du Caire. Ses trois documents, à savoir l'Amélioration de la confiance institutionnelle dans l'ICANN (Improving Institutional Confidence at ICANN), le Plan d'action de transition (Transition Action Plan) et la Foire Aux Questions, ont été mis à jour pour refléter les réactions de la communauté à Paris, celles communiquées lors de deux autres périodes soumises aux commentaires publics et d'une série de cinq réunions publiques à Montevideo, Christchurch, Genève, Washington. DC et Dakar entre août et octobre 2008. La communauté a reçu un résumé des modifications apportées au processus lors de la réunion du Caire et a été priée de communiquer ses réactions sur les problèmes qui ont été soulevés.

Une réunion commune spéciale des directeurs des différents comités consultatifs et organisations de soutien ont étudié les documents de l'IIC en début de semaine. Une réunion dédiée à la consultation a également eu lieu. La consultation a également été l'un des sujets principaux discutés par le GAC pendant cette semaine.

En même temps, deux autres réunions externes, AfriNIC à l'Ile Maurice en novembre 2008 et l'IGF (Internet Governance Forum) en Inde à Hyderabad en décembre, ont eu lieu pour sensibiliser davantage et récolter des réactions sur l'amélioration de la confiance institutionnelle.

Suite au problème d'un exploit dans le protocole DNS découvert par un éminent chercheur en sécurité, un nombre de briefings de sécurité sur ce problème particulier et d'autres plus généraux ont été donnés aux nombreux comités consultatifs et organisations de soutien de l'ICANN.

En particulier, le protocole DNSSEC, longtemps débattu au sein du SSAC de l'ICANN, a été expliqué et son utilisation décrite, ainsi que d'autres mesures à court terme.

La réunion du SSAC a également été utilisée pour une expérience en matière d'amélioration de la participation à distance. Grâce au logiciel Adobe Connect, les participants ont pu voir et écouter la réunion en cours (et voir les prises de note en direct), visualiser les diapositives des présentations en même temps que les présentateurs et poser des questions dans un salon de discussion dédié.

L'ICANN a signé un échange de lettres avec les responsables ccTLD égyptiens du domaine .eg. Il s'agit du quarante-quatrième accord de ce type entre l'ICANN et un opérateur ccTLD. Et des discussions sont en cours avec plusieurs autres opérateurs. Une majorité de registrants sont désormais couverts par de tels accords.

Les registres .mobi et .coop ont été autorisés pour rendre les domaines à lettre unique disponibles dans leurs registres particuliers, par exemple, www.c.mobi.

Le Conseil d'administration a unanimement reconduit le mandat de Peter Dengate Thrush en tant que directeur du Conseil d'administration et Roberto Gaetano en tant que vice-président. Le conseil d'administration a également accueilli deux nouveaux membres. Steve Crocker est depuis longtemps impliqué dans les activités de l'ICANN. Il occupe également le siège de directeur du Comité consultatif de l'ICANN sur la sécurité et la stabilité (Security and Stability Advisory Committee, SSAC), et son expérience de l'Internet est la bienvenue. Il siège également au conseil d'administration de l'Internet Society.

Le Dr Crocker est impliqué dans l'Internet depuis ses débuts. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, alors qu'il était étudiant à l'université UCLA, il faisait partie de l'équipe qui a développé les protocoles pour l'Arpanet et a posé les fondements de l'Internet actuel.

Katim Touray est un consultant en développement indépendant qui réside en Gambie. Adeptes de l'Internet du début, il est un fervent défenseur du réseau et de son utilisation dans une variété de médias et auprès d'une large d'audience depuis plus de 15 ans.

Aujourd'hui, il est directeur de l'agence nationale de développement agricole. Il a également dirigé des cabinets-conseil sur les objectifs du développement du millénium, les médias, la planification stratégique, les évaluations de projet, le VIH-SIDA et d'autres domaines pour des organisations non gouvernementales et gouvernementales et des agences des Nations Unies.

Pour en lire plus sur la 33^{ème} réunion publique internationale de l'ICANN et sa réunion générale annuelle au Caire, rendez-vous sur <http://cai.icann.org/cai/schedule>.

Réunions externes régionales

Outre ses trois réunions internationales annuelles, l'ICANN organise des réunions régionales pour impliquer les entreprises Internet et les utilisateurs de la région dans des discussions et dans un échange d'informations sur les problèmes régionaux. Cette activité externe fait partie du plan stratégique de l'ICANN.



Hossam Fafim (à gauche), directeur général du réseau des universités égyptiennes (Egyptian Universities Network, EUN), le registre .eg, serre la main de Paul Twomey, président et CEO de l'ICANN, pendant la signature d'un échange de lettres avec l'ICANN. Nashwa Abdelbaki, consultante technique senior de l'EUN, se trouve à droite.

L'ICANN a tenu sa deuxième réunion régionale aux Emirats Arabes Unis à Dubaï entre le 1er et le 3 avril 2008.

Une réunion a été organisée avec des stratèges, des responsables de domaines de premier niveau géographique (ccTLD) et les entreprises Internet de la région. L'ordre du jour de la réunion contenait trois thèmes principaux : une large introduction au modèle multipartite de l'ICANN, les défis et opportunités de l'activité de registre et de registraire, ainsi qu'une introduction et une discussion sur les noms de domaines internationaux. Les membres de l'ICANN ont collaboré avec des organisations régionales, notamment l'APTLD (Asia Pacific Top Level Domain), sur la participation.

Vous trouverez de plus amples informations sur la réunion de Dubaï à l'adresse suivante : <http://public.icann.org/dubai08>.

Les 10 et 11 septembre 2008, l'ICANN a organisé sa troisième réunion de la région Asie-Pacifique à Séoul en Corée. L'objectif de cette réunion était l'élargissement de la participation des registres gTLD et des registraires accrédités par l'ICANN dans les processus de cette dernière.

La réunion de Séoul a été la plus grande à ce jour avec plus de 68 participants représentant 26 registraires et six registres. Sur les 56 participants issus des registraires, 54 % ont rapporté qu'ils n'avaient jamais participé à une réunion de l'ICANN auparavant. Pour la première fois depuis le début de ces rencontres, des documents de présentation ont également été traduits en chinois, japonais et coréen. En outre, des versions épurées de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement et des propositions de modification ont été fournies dans les mêmes langues.

Les sujets de discussion ont tourné autour d'un résumé des résultats de la réunion de Paris en juin 2008, des propositions d'amendements au RAA, de la protection des registrants (le dépôt de données auprès d'un registraire, la fin du plan de transition provisoire des registraires et la bascule des registres), des IDN, des nouveaux gTLDs, de la conformité et des éléments stratégiques UDRP, du GNSO, de la transition IPv4-IPv6 et des actions récentes du conseil d'administration pendant la période de rédemption.

« Etant donné qu'il s'agit du dixième anniversaire de l'ICANN, j'ai pensé qu'il serait bon de revenir en arrière pour rapporter les progrès de l'ICANN, et vous faire part de mon opinion sur certains défis auxquels nous ferons tous face à mesure que l'ICANN avancera.

« Quand la NTIA a publié le livre vert et le livre blanc il y a plusieurs années de cela, le monde et l'Internet étaient complètement différents. Cela témoigne du dur travail de tous les membres de la communauté de l'ICANN qui a permis l'évolution du projet DNS tel qu'il était appelé à l'époque et qui a été une véritable expérience pour les dirigeants du secteur privé et le développement stratégique ascendant.

« Le fait que ma propre expérience au sein de l'ICANN représente la moitié de son existence indique à quel point cette institution relativement jeune relève la tâche très importante qui lui incombe.

« Bien que des difficultés inévitables sont devenues de plus en plus nombreuses, d'énormes progrès ont également été réalisés dans la transformation de l'ICANN en une institution.

« Ces progrès doivent être reconnus.

« Pendant ces dix dernières années, les éléments à mettre en évidence selon moi sont l'affinement de la mission de l'ICANN et la restructuration de ses organisations de soutien et comités consultatifs afin qu'elle réponde à son principal objectif technologique.

« La conclusion d'un accord avec les registres Internet régionaux en vue de faciliter le développement de la politique d'adressage mondiale.

« Le développement d'accords-cadre de responsabilité avec de nombreux opérateurs de domaines de premier niveau géographique et l'établissement d'organisations de support relatives aux noms de code de pays (ccNDSO - Country Code Names Supporting Organization).

Meredith Attwell Baker
Secrétaire adjointe aux communications et à l'information
Administration nationale des télécommunications et de l'information
Département du commerce américain

33^{ème} réunion internationale de l'ICANN, le Caire, Egypte, 6 novembre 2008

Cette citation est tirée d'un discours de la secrétaire adjointe Baker dans lequel elle a exposé son point de vue sur une palette de problèmes liés à l'ICANN. Cette année marquant le dixième anniversaire de l'ICANN, la citation a été sélectionnée pour refléter dix ans de progrès de l'ICANN, tout comme d'autres citations du document. L'ICANN encourage les lecteurs à parcourir la totalité de ce discours. Rendez-vous sur la page <http://cai.icann.org/files/meetings/cairo2008/baker-speech-06nov08.txt>.



Doug Brent, Directeur de l'exploitation

Le processus de planification stratégique de l'ICANN se produit de juin à décembre, et le plan stratégique de l'ICANN pour la période allant de juillet 2009 à juin 2012 est en cours de finalisation. Ce processus anticipe l'approbation d'un projet de plan final par le Conseil d'administration de l'ICANN en décembre.

La planification stratégique de l'ICANN équilibre les réactions provenant de la large base multipartite avec les contributions stratégiques du Conseil d'administration de l'ICANN. En général, le processus de planification étudie tout d'abord l'avis de la communauté sur les principales opportunités environnementales et les défis auxquels l'ICANN devra faire face dans les trois prochaines années. Puis, le processus identifie les initiatives pertinentes à inclure dans le plan. Le processus de planification pour cette année reconnaît que les principaux problèmes environnementaux identifiés dans le plan et les priorités stratégiques demeurent en grande partie les mêmes que celles décrites dans le plan approuvé. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où le plan est censé couvrir une période de trois ans. Le projet de plan de cette année constitue une amélioration minimale par rapport au précédent plan, les thèmes stratégiques étant les mêmes.

Tout comme dans les années précédentes, le projet initial du plan est fondé sur une consultation multiphase de la communauté ICANN et les réactions du Conseil d'administration de l'ICANN. Le développement de ce plan stratégique a commencé lors de la réunion parisienne de l'ICANN en juin 2008. Le Conseil d'administration de l'ICANN a également étudié d'autres problèmes de planification stratégique lors d'une réunion en septembre 2008. Un projet initial du plan a été publié pour les commentaires en octobre. Lors de la réunion de l'ICANN au Caire en novembre, le projet de plan a été discuté dans un forum public. De plus, un forum en ligne a été créé pour permettre à tous les membres de la communauté ICANN de contribuer à la discussion sur la planification. Les réactions provenant de ces divers mécanismes ont été intégrées à la proposition de plan final qui sera étudiée par le Conseil d'administration de l'ICANN en décembre.

Le plan identifie les objectifs spécifiques de la communauté dans huit domaines prioritaires de cette période de planification :

- Implémentation des domaines de premier niveau génériques et des noms de domaine internationalisés, y compris les ccTLD associés aux codes à deux lettres ISO 3166-1.
- Amélioration de la sécurité et de la stabilité des identificateurs uniques d'Internet et planification claire du rôle de l'ICANN et des autres intervenants dans l'amélioration de la sécurité.
- Surveillance de la diminution de l'espace d'adressage IPv4 et leadership dans la promotion d'IPv6.
- Amélioration de la confiance sur le marché des domaines de premier niveau génériques grâce à un effort continu pour plus de stabilité et de protection des registrants.
- Objectif d'excellence dans les opérations principales d'activités telles que celles fournies par la fonction de l'IANA et les opérations de support et de gestion interne.
- Renforcement des processus de développement des politiques, notamment le développement de mesures d'évaluation appropriées pour les résultats des politiques.

- Renforcement du modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins.
- Globalisation des opérations de l'ICANN, en partie pour respecter les exigences opérationnelles créées par l'introduction des IDN et des nouveaux TLD.
- Renforcement de la responsabilité et de la gouvernance, y compris des audits continus réussis de la responsabilité et de la transparence.
- Garantie de la stabilité et de la responsabilité financières.

Le thème récurrent dans le processus de planification stratégique est l'intérêt de la communauté pour les résultats mesurables et les moyens pour celle-ci d'évaluer le succès du plan. Le plan 2008-2011 a abordé la question en identifiant les résultats les plus importants et en intégrant des dates et des objectifs. Certaines dates déterminantes anticipées dans le plan 2008-2011 n'ont pas été respectées, ce qui indique un besoin d'amélioration de la planification et de l'exécution par l'organisation des membres de l'ICANN et dans une certaine mesure par la communauté toute entière. Le fait que les priorités stratégiques soient en grande partie identiques à celle de l'année dernière indique que le plan a identifié les bonnes priorités du futur stratégique de l'ICANN.

Plan opérationnel pour l'exercice financier 2009

Chaque plan opérationnel de l'ICANN est un plan d'action d'un an destiné à remplir les objectifs décrits dans le plan stratégique de trois ans. Il contient des projets spécifiques qui seront lancés, poursuivis ou clôturés pendant un exercice financier.

L'ICANN opère conformément au plan opérationnel et au budget de l'exercice financier 2009 (de juillet 2008 à juin 2009) approuvé en juin 2008. Tout comme avec le plan stratégique, le plan opérationnel est le produit d'une longue consultation de la communauté. Un projet initial de plan opérationnel a été élaboré en février 2008 et révisé après consultation de la communauté lors de la réunion de l'ICANN à New Delhi en février 2008, en ligne et via d'autres forums. Cette année, le premier projet de plan opérationnel a également inclus une analyse d'impact du budget et une présentation. La revue budgétaire a autorisé les réactions de la communauté sur les finances planifiées de l'ICANN quasiment quatre mois plus tôt que lors des précédents cycles de planification. Une longue période dédiée aux commentaires publics a pu être mise en place, ainsi que des consultations en personne à New Delhi et des consultations téléphoniques avec une variété de groupes dans la période allant de mars à mai. Un autre projet de budget a été produit en mai et analysé via des consultations en ligne et téléphoniques. Au final, le plan opérationnel et le budget ont été analysés et approuvés lors de la réunion parisienne de l'ICANN en juin 2007.

Le plan opérationnel décrit tout le travail de l'ICANN. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/financials/adopted-opplan-budget-v3-fy09-25jun08-en.pdf>. Il décrit les objectifs de travail mesurables définis pour l'exercice financier. Plusieurs de ces objectifs ou regroupements sont de la plus haute importance pour la mission de l'ICANN et les groupes de constituants. Voici les principaux points de ce plan :

- Réalisation de la mise en œuvre de la réglementation associée aux nouveaux gTLD – Conception et création de processus

La planification stratégique de l'ICANN équilibre les réactions provenant de la large base multipartite avec les contributions stratégiques du Conseil d'administration de l'ICANN. Normalement, le processus de planification étudie d'abord les points de vue de la communauté sur les opportunités environnementales et les défis auxquels l'ICANN devra faire face pendant les trois prochaines années. Puis, le processus identifie les initiatives pertinentes à inclure dans le plan.

pour les candidatures aux nouveaux TLD et préparation aux exigences opérationnelles de l'ICANN en matière de prise en charge des nouveaux TLD. Réalisation du contenu et de l'approche du traitement des candidatures et de la consultation de l'ICANN et de la communauté Internet dans son ensemble quant à cet important nouveau programme.

- *Avancement des activités relatives aux IDN* – Soutien aux efforts communautaires dans le développement d'un plan de mise en œuvre pour une utilisation et un déploiement accélérés des IDN avec code pays. Poursuite des efforts de coordination techniques pour le programme des nouveaux TLD génériques et le programme IDN cc. Poursuite du support pour les tests techniques des IDN en wiki (lancement de nouveaux langages et abrogation de langages existants).
- *Renforcement de l'IANA et de l'infrastructure* – L'IANA évoluera d'une orientation relations avec les participants à une orientation services, tout en préservant la caractéristique de relations étroites avec les participants qui a permis d'établir une relation de confiance parmi les communautés d'utilisateur de l'IANA. Garantie que les services de l'IANA et l'infrastructure des systèmes sont suffisamment robustes pour faire face à l'augmentation de la demande prévue pour l'année à venir et au-delà. Les changements techniques se concentrent sur un reporting et une automatisation améliorés.
- *Dynamisation de la participation* – Continuer à développer de nouvelles méthodes pour encourager la participation, directe et à distance, de la communauté, dans le monde entier. Etablir la présence de l'ICANN dans les régions de l'Asie et de l'Inde conformément à la priorité de l'ICANN de dynamiser la participation en mondialisant les opérations et en internationalisant l'interface de l'ICANN en associant plus étroitement ces participants qui ont été historiquement sous-représentés. Elargir notre sphère d'activité à l'engagement des entreprises.
- *Extension des activités de conformité contractuelle* – Augmenter de manière significative des actions de conformité contractuelle, notamment le système d'audit des performances des registres et des registraires en matière de conformité par toutes les parties de ces contrats. Développer le personnel pour relever le défi et communiquer largement sur les activités de conformité de l'ICANN.
- *Adaptation du support aux registres/bureaux d'enregistrement* – Continuer à étendre les services aux registres et registraires par le biais de la communication, de l'information, de la couverture géographique et du RSTEP (Registry Services Technical Evaluation Panel). Avec d'autres objectifs spécifiques, développer et maintenir des procédures robustes pour protéger les registrants contre les conséquences d'échecs commerciaux ou de fin d'accréditation d'un registraire en mettant en œuvre une planification de la continuité des registres, notamment les tests en direct auprès d'un ou de plusieurs registres.
- *Approfondir le développement des processus réglementaires* – Réaliser des révisions organisationnelles et mettre en œuvre les recommandations pour ASO, ccNSO, At-Large, SSAC et RRSAC. Mettre en œuvre les recommandations relatives aux groupes de travail et à la structure du processus de développement des politiques tel que demandé par le conseil d'administration de l'ICANN en vue de produire un processus réglementaire plus efficace avec un engagement accru de tous les aspects de la communauté du GNS.

- *Entreprendre des initiatives en matière de sécurité* – Mettre en place des programmes (informatiques, informatifs, physiques, personnels) de sécurité de l'ICANN robustes concernant les diverses fonctions opérationnelles, de coordination et d'administration de l'ICANN. Dresser également un panorama complet des risques des opérations du DNS comme base de la planification à long terme pour établir une stratégie de la communauté Internet multi-participants afin de gérer les risques identifiés.
- *Améliorations administratives* – Etablir un bureau à plein temps à Washington DC afin de renforcer la priorité de l'ICANN d'élargir la participation et l'interface en engageant des participants. Améliorer la qualité et la fréquence des rapports soumis au Conseil d'administration et au public. Soutenir la priorité de l'ICANN, dans le cadre de la transition après l'accord conjoint de projet, de fournir des informations, de la formation et de la documentation aux régions concernant l'état et le processus de transition après l'accord conjoint de projet et la création d'une feuille de route pour les activités de l'ICANN après cette transition.
- *Conférences et événements* – Fournir la planification et l'assistance pour les réunions et événements de l'ICANN et évaluer stratégiquement la structure, le calendrier, la localisation et le nombre des réunions.

Gestion des objectifs du plan opérationnel — Comment le travail est-il géré ?

L'objectif de l'ICANN est de garantir la réalisation des objectifs du plan grâce à l'utilisation des meilleures pratiques de gestion.

L'ICANN utilise deux méthodes clés pour surveiller la progression de la réalisation des objectifs du plan. Tout d'abord, pour les objectifs plus complexes et à long terme, l'ICANN utilise un processus de gestion des projets éprouvé. Mis en œuvre à l'ICANN pour la première fois pendant l'exercice financier 2006-2007, ce processus a gagné en maturité depuis. L'ICANN a mis en œuvre un bureau des projets économiques muni de documents sur les processus et les pratiques de gestion. Les exemples de projets gérés avec cette approche incluent le programme IDN et le programme des nouveaux gTLD.

Les autres objectifs du plan opérationnel moins complexes (par exemple, avoir un délai plus court ou moins d'interdépendances) sont gérés via une approche de définition claire des objectifs et de contrôle des performances. Trois fois par an, l'ICANN identifie les initiatives ou les objectifs commerciaux à accomplir pendant la période qui arrive. Un processus de gestion standard est utilisé pour contrôler la progression des objectifs, apporter une attention ou des ressources supplémentaires aux domaines qui ont besoin d'aide et évaluer les accomplissements réels à la fin de chaque période. Ce processus garantit que tous les éléments du plan opérationnel sont exécutés pendant l'année du plan.

Pour améliorer la transparence et la responsabilité, l'ICANN a fourni, au début de l'année 2008, des informations opérationnelles et financières à la communauté via un tableau de bord accessible depuis la page d'accueil du site Web de l'ICANN, <http://icann.org/>. Récemment, ces données ont été élargies pour inclure beaucoup plus de mesures opérationnelles. Et le processus de publication des informations continuera à se développer avec le temps. Par exemple, avant la fin de l'année 2008, le tableau de bord a été étendu en vue de donner plus de détails sur les éléments du plan opérationnel, ainsi que leur état en cours.

L'ICANN utilise deux méthodes clés pour surveiller la progression de la réalisation des objectifs du plan. Tout d'abord, pour les objectifs plus complexes et à long terme, l'ICANN utilise un processus de gestion des projets éprouvé. Mis en œuvre à l'ICANN pour la première fois pendant l'exercice financier 2006-2007, ce processus a gagné en maturité depuis. L'ICANN a mis en œuvre un bureau des projets économiques muni de documents sur les processus et les pratiques de gestion. Les exemples de projets gérés avec cette approche incluent le programme IDN et le programme des nouveaux gTLD.

Les autres objectifs du plan opérationnel moins complexes (par exemple, avoir un délai plus court ou moins d'interdépendances) sont gérés via une approche de définition claire des objectifs et de contrôle des performances. Trois fois par an, l'ICANN identifie les initiatives ou les objectifs commerciaux à accomplir pendant la période qui arrive.



Greg Rattray

Greg Rattray, Conseiller en chef sur la sécurité Internet

En juillet 2008, l'ICANN a amélioré son bureau de la sécurité en créant un département muni de membres expérimentés pour répondre aux problèmes de sécurité externe et interne et de résilience, en particulier ceux liés au mandat de l'ICANN, afin de garantir la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques d'Internet. Le bureau travaille au sein de la communauté de l'ICANN pour résoudre les problèmes et améliorer la sécurité, la stabilité et la résilience d'Internet, avec un intérêt particulier pour le système des noms de domaine. En outre, un directeur à temps plein des opérations de sécurité gère les améliorations apportées à la propre sécurité de l'ICANN, ainsi que la planification de la continuité.

L'ICANN continue de s'occuper de la stabilité et de la résilience du système d'identificateurs uniques d'Internet via une palette d'activités qui s'élargit. Ces activités incluent une analyse des risques divers encourus par le système des noms de domaine et l'Internet plus généralement et réalisée par le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN, qui crée un rapport sur les résultats de ces investigations et formule des recommandations pour renforcer les éléments susceptibles d'être mis en danger par des risques émergents.

L'important travail de sécurité au sein de l'ICANN a également été amélioré par la contribution du RSSAC, qui s'est réuni parallèlement à des réunions organisées par l'IETF à Philadelphie, en Pennsylvanie, le 9 mars 2008, à Dublin, Irlande, le 27 juillet 2008 et à Minneapolis, Minnesota le 16 novembre 2008.

Le RSSAC a étudié les problèmes techniques relatifs à l'évolution du système de serveurs racines DNS en particulier et du protocole DNS en général. Les sujets spécifiques, pour lesquels le RSSAC a officiellement et non officiellement conseillé l'ICANN, incluent l'introduction des IDN au premier niveau du DNS, l'extension de la zone racine attendue dans le cadre des nouveaux processus gTLD et IDN TLD, le déploiement DNSSEC et la signature de la zone racine, ainsi que l'introduction du protocole IPv6.

Les autres activités impliquent une sensibilisation

des registres, registraires, opérateurs du système de noms de domaines et des autres intervenants plus généraux, notamment dans le monde des affaires, du gouvernement et des autres secteurs aux risques de sécurité et financiers et aux moyens permettant de limiter ces risques. Nous continuons d'améliorer la sécurité et la résilience de l'IANA et les opérations de serveur racine L grâce à un investissement destiné à accroître la capacité et la mise en œuvre de processus plus efficaces. L'ICANN cherche à s'assurer que la zone racine DNS sera signée par le protocole DNSSEC et est prête à participer à ce processus de façon efficace.

L'urgence du déploiement du protocole DNSSEC et d'autres mesures de sécurité a été mise en évidence par la récente apparition d'une faille dans le protocole DNS, décrite de façon plus détaillée dans la partie consacrée à l'IANA de ce rapport. Plusieurs résumés sur le protocole DNSSEC et les problèmes connexes ont été présentés aux organisations de soutien et au comités consultatifs de l'ICANN lors de la réunion du Caire en novembre 2008.

L'ICANN a poursuivi sa collaboration avec les communautés de registres afin de mener une planification de continuité et de garantir le dépôt de données DNS en vue de protéger les registrants. Cet effort fait partie du plan opérationnel 2008-2009 de l'ICANN, qui contient des objectifs d'extension des services de registre et de registraire via la communication, la sensibilisation, la couverture géographique et le panel d'évaluation technique des services de registres (RSTEP). Le plan de continuité du registre gTLD a établi des procédures robustes pour protéger les registrants contre les conséquences d'échecs commerciaux ou de fin d'accréditation d'un registraire. L'ICANN participe à la planification de la continuité de la communauté des registres, ce qui inclut le parrainage de l'exécution d'un plan qui impliquera un certain nombre de registres.

De plus, l'ICANN a commencé l'année dernière à collaborer avec les organisations ccTLD régionales afin d'améliorer la sécurité et la résilience des opérations TLD via le parrainage d'un programme de formation et d'échange des meilleures pratiques. Une grande partie de ce travail est soutenu par l'équipe des partenariats globaux, qui travaille en étroite collaboration avec les opérateurs TLD régionaux et les entreprises Internet afin de les encourager à prendre part dans les processus et les activités de l'ICANN.



Barbara Roseman

Cette réalisation a été reconnue par le renouvellement du contrat avec le département du commerce américain. Ce contrat, signé le 15 août 2006, est un contrat négocié sans mise en concurrence valable pendant un an plus quatre périodes de renouvellement du nouvel accord conjoint de projet entre l'ICANN et le département du commerce. La deuxième période de renouvellement s'est déroulée pendant le troisième trimestre 2008.

Barbara Roseman, directrice générale Services et réactivité de l'IANA

La gestion au sein de l'ICANN de la fonction IANA continue d'être reconnue par ses utilisateurs pour ses grandes performances et sa forte réactivité. Des rapports réguliers sur les activités publiés dans le tableau de bord de l'ICANN et des rapports mensuels établis pour l'IETF garantissent aux communautés multipartite que les performances sont maintenues dans les délais de travail accordés et montrent une amélioration constante avec le temps.

Cette réalisation a été reconnue par le renouvellement du contrat avec le département du commerce américain. Ce contrat, signé le 15 août 2006, est un contrat négocié sans mise en concurrence valable pendant un an plus quatre périodes de renouvellement du nouvel accord conjoint de projet entre l'ICANN et le département du commerce. La deuxième période de renouvellement s'est déroulée pendant le troisième trimestre 2008.

Affectation de personnel

L'affectation du personnel de l'IANA n'a pas considérablement changé l'an passé, bien que l'IANA gère une charge de travail accrue avec la même quantité de membres. Barbara Roseman occupe toujours le poste de directrice générale des opérations de l'IANA. Les membres clés de l'équipe IANA occupent toujours le rôle de responsables des relations avec les parties prenantes de l'IANA. Il s'agit de Kim Davies, directeur des services de la zone racine ; Leo Vegoda, directeur des ressources de numéros et Michelle Cotton, directrice des relations avec l'IETF. Simon Raveh dirige le développement des outils et des logiciels en tant que directeur du développement de l'IANA. Pearl Liang, Naela Sarraz et Amanda Baber font également partie des membres à temps plein.

Deux membres à temps plein effectuent la gestion des racines et s'occupent d'autres problèmes liés aux domaines, notamment la gestion de .int. Quatre membres et demi du personnel à temps plein s'occupent du traitement des demandes liées à l'IETF.

L'IANA a préparé des plans d'affectation des membres en soutien aux nouveaux processus gTLD et IDN ccTLD. Ces activités sont détaillées dans ce rapport dans les sections relatives aux activités des comités de soutien et des organisations de soutien et aux activités des divisions de l'ICANN. Des objectifs de travail spécifiques ont été identifiés et entraîneront l'embauche de nouvelles personnes. Le groupe sera restructuré en 2009 pour garantir une affectation en membres appropriée pour tous les services de l'IANA.

Nouveau système de suivi des demandes

Le système de gestion automatique des zones racines de l'IANA va entrer en phase de tests de mise en œuvre. Une proposition commune de test et de mise en œuvre initiée par ICANN-VeriSign a été soumise au département du commerce américain, conformément au contrat pour les fonctions de l'IANA. Lors de l'approbation du plan de test et de mise en œuvre, qui est attendue avant le premier trimestre 2009, l'ICANN et VeriSign entameront une période commune de test des opérations, suivie par la présentation des nouveaux services aux communautés TLD.

Traitement des demandes

L'IANA poursuit l'amélioration de l'efficacité et de la productivité du traitement des demandes. L'IANA a traité environ 3 000 demandes, sans compter celles relatives à des abus, tels que le spam provenant d'un espace d'adresses répertorié comme « Réserve par l'IANA », depuis le 1^{er} janvier 2008.

La gestion de la zone racine est une partie critique à haute visibilité de la fonction de l'IANA. L'IANA traite les demandes provenant des managers TLD qui demandent un changement de leurs informations de zone racine, tout particulièrement de leur DNS, et elle vérifie les demandes et les expédie au département du commerce américain et à VeriSign pour les inclure dans la zone racine publiée. En général, l'IANA répond à ces demandes dans un délai de 14 jours.

Certaines demandes, telles que les redélégations ou le changement des serveurs de noms partagés pour plusieurs TLD, exigent beaucoup plus de coordination avec les demandeurs. La préparation de ces demandes peut prendre plusieurs semaines. L'IANA fait face à un nombre de plus en plus important de demandes complexes et cela se traduit par une file d'attente des demandes exceptionnelles. Quand un ensemble de demandes partagées est terminée, la taille de la file d'attente revient à un nombre stable d'environ 30 demandes de changement de zone racine par mois.

Pour obtenir des informations complètes sur les progrès de l'IANA, rendez-vous sur le tableau de bord à l'adresse <http://forms.icann.org/idashboard/public/>.

Extensions de sécurité des noms de domaine

En octobre 2008, l'ICANN a publié une proposition de signature du fichier de zone racine avec la technologie d'extensions de sécurité des noms de domaine ou DNSSEC.

Le logiciel DNSSEC valide le fait que les données DNS (Système de noms de domaine) n'ont pas été modifiées au cours de leur transit sur Internet en incorporant des clés de signature publique-privée dans la hiérarchie DNS dans le but de créer une chaîne de confiance à partir de la zone racine. La technologie DNSSEC n'est pas une forme de chiffrement. Elle est rétrocompatible avec le système DNS existant et laisse les enregistrements dans leur état non chiffré. Elle garantit l'intégrité des enregistrements par le biais de signatures numériques attestant de leur authenticité.

La technologie DNSSEC repose sur le concept de « chaîne de confiance ». La proposition de l'ICANN fait appel à cette notion et, pour des raisons de sécurité, recommande que l'entité responsable des modifications, ajouts et suppressions apportés au fichier de zone racine, et de la vérification de leur validité, génère et signe numériquement le fichier de zone racine ainsi modifié.

Ce fichier signé doit ensuite être transmis à une autre organisation, en l'occurrence VeriSign Corporation, en vue de sa distribution. En d'autres termes, l'organisation en charge du premier niveau de confiance, à savoir la validation des modifications apportées à la zone racine avec les opérateurs de domaines de premier niveau, doit également confirmer la validité du produit final avant sa distribution.

Cette proposition a été développée dans le but de déployer la technologie DNSSEC au niveau racine et de poursuivre comme il se doit l'amélioration de la sécurité générale du système DNS. L'ICANN produit une zone racine signée depuis plus d'un an déjà, laquelle a largement été testée par les distributeurs DNS et la communauté DNSSEC intéressée. L'ICANN a également intégré à la proposition la participation continue d'un groupe d'experts DNS internationaux, dont nombre d'entre eux ont étudié la proposition et l'ont trouvée techniquement solide et appropriée.

La publication de la proposition a coïncidé avec une annonce faite par le département du commerce américain d'un avis d'enquête sur le concept de signature de la zone racine. Cet avis a demandé des commentaires et des propositions supplémentaires avant le 24 novembre 2008. Les détails de cet avis d'enquête sont disponibles à l'adresse <http://edocket.access.gpo.gov/2008/pdf/E8-23974.pdf>.

L'urgence du déploiement de la technologie DNSSEC et d'autres mesures de sécurité a été mise en évidence par la découverte d'un exploit dans le système de noms de domaine par un éminent chercheur en sécurité. Un certain nombre de briefings sur la sécurité et les problèmes liés ont été donnés aux organisations de soutien et comités consultatifs lors de la conférence du Caire en novembre 2008. En outre, les membres du SSAC, qui travaillent principalement dans l'IETF, étudient d'autres moyens de contrecarrer l'identité des transactions tandis que d'autres redoublent d'efforts pour accélérer le déploiement de la technologie DNSSEC, car celle-ci est largement reconnue comme étant la seule efficace pour dissuader ce genre d'attaque.

Internet Protocol v6

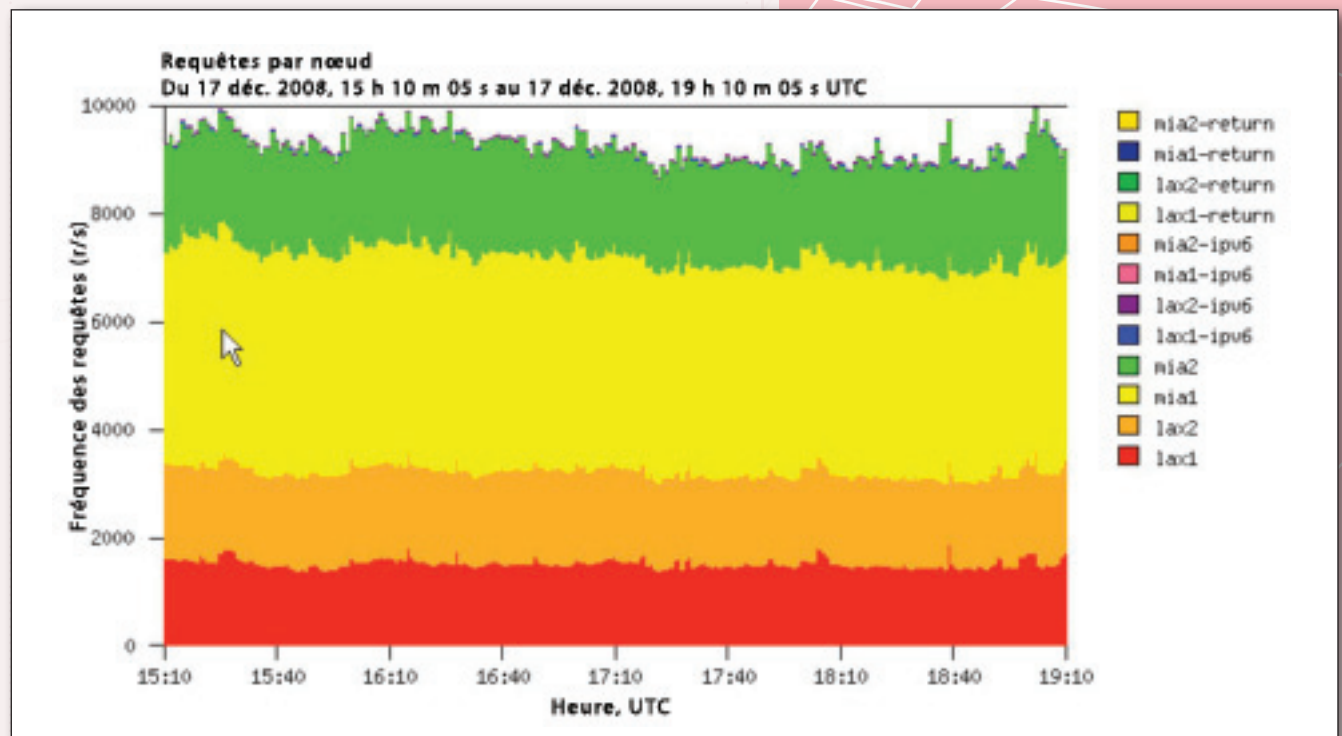
En 2008, l'équipe des opérations de l'ICANN responsable du service de la racine L a déployé et testé la capacité IPv6 du serveur racine appelé l.root-server.net. Ceci a abouti à une demande auprès de l'IANA pour l'ajout d'un enregistrement AAAA à la zone racine.

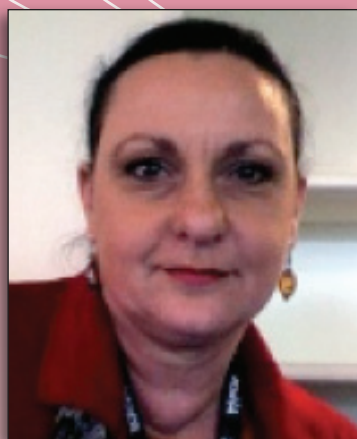
Cette demande a été dûment traitée et le service de racine L répond désormais sur l'adresse IPv6 2001:500:3::42.

Le graphique montre les requêtes DNS vers L.root-servers.net qui arrivent dans le serveur via la connectivité IPv6 de l'ICANN. Bien que les niveaux étaient faibles, une augmentation remarquable du trafic s'est produite après le 12 décembre 2008, quand les enregistrements AAAA ont été ajoutés. De nombreuses autres requêtes IPv6 sont apparues, mais les requêtes indiquées sont celles qui utilisent le trafic IPv6 pour interroger le serveur.

Les statistiques de la racine L en temps réel sont disponibles à l'adresse suivante : <http://stats.l.root-servers.org>.

L'ajout du service IPv6 fait partie de l'engagement permanent de l'ICANN d'agir en leader dans l'introduction des services IPv6 dans le système de noms de domaine.





Cheryl Langdon-Orr, Présidente

Cette année, la communauté At-Large s'est considérablement renforcée. Elle a continué à intensifier ses activités de développement des politiques, fournissant plus d'opinions au Conseil d'administration que n'importe quel autre comité consultatif.

Ces rapports d'activités des comités consultatifs et des organisations de soutien ont été élaborés par des membres de l'ICANN qui se sont fondés sur des enregistrements des conférences téléphoniques, réunions et travaux des organisations réalisés via Internet, ainsi que sur leurs activités lors des conférences internationales de l'ICANN à Los Angeles, New Delhi, Paris et au Cairo en 2007 et 2008, et ont été acceptés par les directeurs des comités consultatifs et organisations de soutien respectifs. Les membres qui soutiennent la politique de l'ICANN ont étroitement collaboré avec les groupes de travail, les groupes d'études, les conseils et les membres des organisations de soutien et comités consultatifs pour rechercher et fournir des informations, préparer des documents de synthèse, des rapports préliminaires et définitifs et d'autres documents nécessaires à la réalisation du processus de développement stratégique et aux autres tâches des organisations de soutien et des comités consultatifs, ainsi que l'élaboration des politiques par le conseil d'administration.

Comité consultatif des utilisateurs d'Internet (ALAC)

Dans les 12 derniers mois, l'implication des communautés d'utilisateur d'Internet du monde en entier dans l'ICANN a continué à progresser. Le nombre d'organisations d'utilisateurs d'Internet certifiées comme telles (OUI) continue de croître à travers le monde, avec un nombre de 116 candidatures reçues depuis octobre 2007. Une liste de ces groupes, qui compte entre 25 et plusieurs millions de membres, se trouve à l'adresse suivante : <http://www.atlarge.icann.org/en/applications>. La certification OUI reconnaît les groupes qui impliquent des utilisateurs d'Internet individuels au niveau local ou régional dans des problèmes soulevés par la communauté de l'ICANN.

La participation en tant qu'OUI facilite le feedback sur les activités et processus de l'ICANN qui affectent les utilisateurs via les contributions à l'ALAC. La certification OUI permet à des groupes de participer au travail de l'organisation At-Large régionales (RALO) la plus proche d'eux. Nos cinq RALO constitue une base pour le partage d'informations At-Large et la participation provenant du monde entier. Et elles sélectionnent directement la majorité des membres de l'ALAC comme leurs représentants. Le prochain sommet At-Large de la conférence ICANN à Mexico City en 2009 est un événement important pour la facilitation et le développement de la communauté. Et l'ALAC souhaite accueillir un maximum de visiteurs de la grande communauté de l'ICANN pour cet événement.

Cette année a été très bénéfique pour la communauté At-Large. Elle a continué à accroître ses activités de développement stratégique et a fourni plus d'informations au conseil d'administration que n'importe quel autre comité consultatif. Ces faits constituent un véritable exemple du processus base-sommet d'élaboration de consensus, car ils intègrent les points de vue des communautés OUI avant que l'ALAC ne les vote. L'un des principaux aspects dans ce développement d'un modèle de meilleures pratiques pour l'élaboration de consensus implique que nous ayons une communauté OUI informée. Pour y parvenir, des réunions téléphoniques mensuelles sur les sujets débattus sont organisées en trois langues pour la communauté At-Large et la communauté ICANN dans son ensemble.

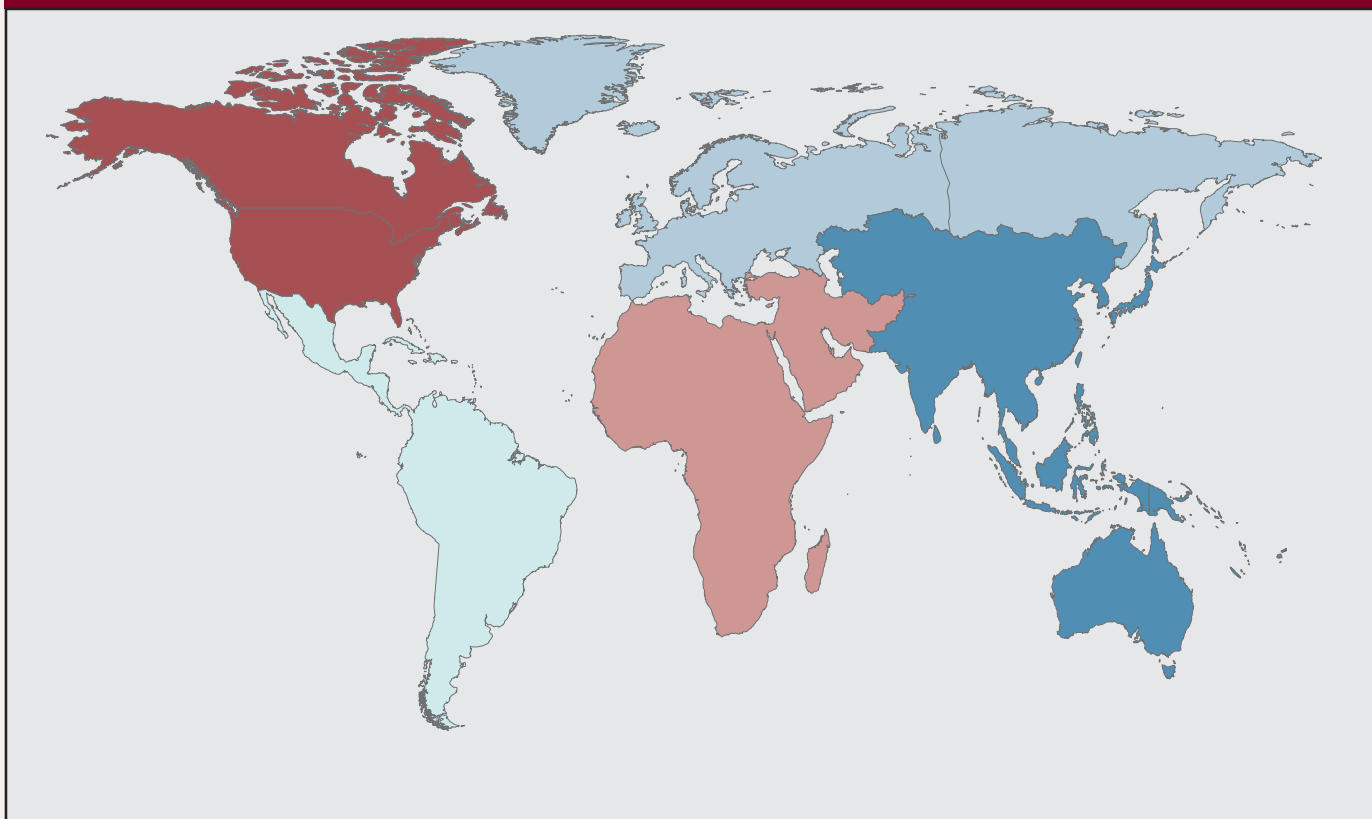
Pendant ce temps, l'ALAC est devenu la première communauté à obliger ses membres à accepter des obligations de performances et de transparence, et est, selon nous, la première communauté ICANN à publier mensuellement des indicateurs de performances clés liés à ces obligations.

ET DES ORGANISATIONS DE SOUTIEN

Les problèmes qui affectent les utilisateurs d'Internet, sur lesquels la communauté At-Large a communiqué, constituent une liste impressionnante incluant des groupes de travail, des activités d'atelier, des déclarations ou des commentaires sur l'introduction des nouveaux gTLD, l'avancement de l'utilisation des IDN, les modifications apportées aux services Whois, les révisions de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement, la migration de l'IPv4 vers l'IPv6, les essais des noms de domaine, la restructuration du GNSO, tout particulièrement l'implication plus complète des utilisateurs d'Internet individuels dans le GNSO, la procédure ICANN de prise en charge des frais de déplacement pour les volontaires et le plan opérationnel et le budget de l'ICANN. Ces déclarations et celles des années précédentes sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.atlarge.icann.org/en/correspondence>.

L'ALAC actuel (v.2.0) subit également en ce moment un audit indépendant. Le récent rapport du groupe de travail du Comité de gouvernance du conseil d'administration et les discussions dans les communautés de l'ICANN qui en résultent sont des événements auxquels nous sommes tous impatients de prendre part alors que nous nous efforçons de créer un ALAC v.3.0 qui constitue une partie prospère des processus et du développement stratégique de l'ICANN.

Les cinq organisations régionales At-Large de l'ICANN sont les suivantes : LAC RALO, NARALO, APRALO, AFRALO et EURALO.

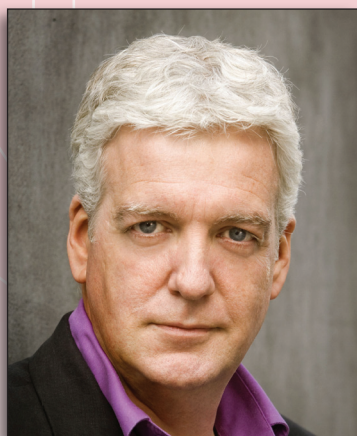




Paul Wilson, Président,
Comité exécutif du NRO



Louis Lee, Président, Conseil
d'adressage de l'ASO



Chris Disspain, Président,
Conseil du ccNSO

Organisation de support des adresses (ASO)

Paul Wilson, directeur, NRO EC

Louis Lee, directeur, Conseil d'adressage de l'ASO

Suite à l'adoption par l'ensemble des registres Internet régionaux (RIR) pendant la première moitié de l'année 2008, une proposition de politique mondiale pour les numéros de systèmes autonomes (ASN) a été expédiée par le conseil d'adressage de l'ASO (ASO AC) au conseil d'administration de l'ICANN, qui a ratifié la politique en août 2008. Cette dernière régit l'affectation des ASN par l'IANA aux RIR et fournit également des ressources pour la transition des ASN à 2 octets vers les ASN à 4 octets.

Une proposition de politique globale pour l'affectation des adresses IPv4 restantes a été adoptée par les cinq RIR. Cette politique nécessite l'affectation d'un bloc d'adresses /8 à chaque RIR quand le pool libre de l'IANA de l'espace d'adresses IPv4 atteint cinq blocs. Une fois adoptée par tous les RIR, l'ASO AC l'enverra au conseil d'administration de l'ICANN pour ratification. L'ASO a organisé un atelier pour informer les parties prenantes intéressées des développements de la politique d'adressage lors de la conférence de l'ICANN à Los Angeles en octobre 2007.

L'ASO AC a la responsabilité d'élire deux directeurs du conseil d'administration. Ces sièges sont occupés par David L. Wodelet, élu en juin 2006 et Raimundo Beca réélu en mai 2007. L'ASO AC nomme également un membre au Comité de nomination de l'ICANN. En août 2008, Hartmut Glaser a été renommé dans ce rôle pour le comité de nomination 2009.

Organisation de support relatives aux noms de code de pays

Le ccNSO s'est occupé de plusieurs problèmes intéressants pour la communauté ccTLD mondiale pendant cette année.

Noms de domaine internationalisés (IDN, Internationalized Domain Names)

Le ccNSO a joué un rôle clé dans la création d'un groupe de travail inter organisation de soutien et comité consultatif dont la tâche était de recommander au conseil d'administration de l'ICANN un plan d'action pour introduire un nombre limité d'IDN ccTLD, appelé procédure accélérée, en anticipation d'une politique globale d'introduction des ccTLD IDN à développer via un processus de développement stratégique ccNSO. Les recommandations du groupe de travail IDNC ont été soumises au conseil d'administration lors de la conférence de l'ICANN à Paris en juin 2008. Ces résultats sont publiés à l'adresse suivante <http://www.icann.org/en/announcements/announcement-26jun08-en.htm>. Le groupe de travail IDNC est le résultat de l'intérêt du GAC et du ccNSO qui explorent une approche à deux voies pour l'introduction des IDN ccTLD. Les efforts du groupe sont décrits plus amplement dans la section dédiée aux nouveaux IDN dans ce rapport.

Amélioration de la résilience du système de noms de domaine

Le ccNSO continue de se concentrer sur l'amélioration de la stabilité et de la résilience du DNS en général et des ccTLD en particulier. A cette fin, des enquêtes ont été menées sur les extensions de sécurité des noms de domaine ou DNSSEC ou l'anti-hameçonnage. Les résultats de ces enquêtes sont disponibles à l'adresse <http://www.ccnso.icann.org/surveys/>. Ces enquêtes ont fourni aux opérateurs ccTLD et à d'autres parties intéressées une présentation des expériences avec les ccTLD. Le ccNSO fournit aux ccTLD et autres parties intéressées une plate-forme de discussion relative à l'état en cours des affaires de stabilité et de résilience du DNS depuis une perspective globale.

Participation accrue

Le nombre de membres et la participation aux réunions du ccNSO a encore augmenté en 2008. L'un des éléments décisifs a été la formation du groupe de travail de participation, qui a mené une enquête parmi les ccTLD sur la participation. Les résultats sont publiés à l'adresse <http://www.ccnsso.icann.org/surveys/participation-in-ccnsso-survey-results-02jul08.pdf>. Le ccNSO a également joué un rôle dans l'amélioration de la communication entre les ccTLD dans les différentes régions géographiques, par exemple, en initiant une liste de diffusion par courrier électronique dédiée à la communauté ccTLD. Un autre facteur important est le travail du groupe de travail des processus. Le ccNSO est plus axé sur les processus et sa transparence s'est accrue suite à ce travail.

Organisation de soutien des noms génériques (GNSO - Generic Names Supporting Organization)

Cette année, la GNSO a fait des progrès significatifs pour améliorer l'espace gTLD grâce à des travaux étendus sur la politique qui ont abordé une grande variété de sujets techniques et opérationnels et l'impact des opérateurs de l'industrie et des utilisateurs finaux d'Internet.

Essai de domaine

Pendant une grande partie de l'exercice financier, le GNSO a envisagé des options stratégiques destinées à réduire la pratique des essais de domaine par l'abus de la période de rédemption, ce qui permet aux noms de domaine d'être renvoyés gratuitement cinq jours après l'enregistrement. Inspirée par une demande issue de la communauté At-Large, le GNSO a étudié le problème et, à l'aide d'un grand nombre de réactions communautaires, a débattu d'un certain nombre de solutions. Finalement, en avril, une vote très majoritaire du conseil a approuvé une recommandation visant à empêcher tout opérateur de gTLD ayant mis en œuvre une période de rédemption de proposer un remboursement pour tout nom de domaine supprimé au cours de cette période et qui excéderait 10 % de ses nouveaux enregistrements pour le mois ou cinquante noms de domaine, selon la valeur la plus importante. Selon les termes de cette résolution du conseil du GNSO, une exception à la règle serait possible pour un mois donné, après justification de circonstances extraordinaires. Le conseil a demandé au personnel de l'ICANN de développer des mécanismes pour réduire l'abus de la période de rédemption dans le projet de budget de l'ICANN pour l'exercice financier 2009 (en appliquant les frais annuels de l'ICANN à tous les nouveaux enregistrements). Cette disposition contient les mêmes seuils que ceux inclus à la recommandation du conseil GNSO.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a approuvé la recommandation du conseil du GNSO et le budget pour limiter les essais de domaine. La communauté des registraires a approuvé le budget et le conseil du GNSO a continué à coordonner et consulter sur les efforts de mise en œuvre de la modification de la période de rédemption avec le personnel de l'ICANN tout au long de l'année.

Suite à la mise en œuvre de la disposition relative aux frais pour les essais de domaine approuvée par le conseil d'administration, les noms ajoutés puis supprimés pendant la période de rédemption de cinq jours ont diminué, pour passer de 17,6 millions en juin 2008 à 2,8 millions en juillet 2008, à savoir une baisse de 84 %. Parmi les 2,8 millions de suppression lors de la période de rédemption en juillet, environ 2,6 millions ont dû payer des frais de transaction au niveau du registraire. La quantité de suppression pendant la période de rédemption est censée se réduire encore jusqu'à ce qu'il ne reste plus que quelques assujettis aux frais de transaction voire plus aucun.



Avri Doria,
Présidente, Conseil du GNSO

Suite à la mise en œuvre de la disposition sur les frais d'essai de domaine approuvée par le Conseil, les noms ajoutés puis supprimés au cours de la période de rédemption de cinq jours sont passés d'environ 17,6 millions en juin 2008 à 2,8 millions en juillet 2008, ce qui représente une baisse de 84 pour cent.

La définition d'un difficile équilibre entre droit au respect de la vie privée, besoin d'une législation et de droits de propriété intellectuelle et responsabilité des intermédiaires est un problème que tout groupe international doit résoudre, et le GNSO, de part ses efforts, est un véritable pionnier en la matière.

Services Whois

Le Conseil du GNSO a déterminé, en octobre 2007, qu'une étude approfondie, objective et quantifiable d'enjeux factuels clés associés au WHOIS serait bénéfique aux travaux d'élaboration de politiques futurs du GNSO ; par conséquent, il a prévu de demander au personnel de l'ICANN de mener plusieurs études à cet effet. Avant de définir les détails de ces études, le conseil s'est accordé sur une stratégie afin de recueillir tout d'abord les commentaires de la communauté sur les points susceptibles d'être utiles aux études et d'évaluer les études potentielles et leurs coûts relatifs de sorte que les recherches les plus efficaces soient menées.

Tout au long de cet exercice financier, de nombreux volontaires de la communauté ont proposé des études et des hypothèses potentielles à étudié. Ils ont discuté de différentes options et ont fait des recommandations au conseil du GNSO. Un groupe initial formé par le conseil a évalué les commentaires de la communauté entre mars et mai 2008, y compris les recommandations détaillées proposés par le GAC. Après avoir analysé le rapport de ce groupe en mai, le conseil a créé un second groupe pour préparer une liste brève d'hypothèses susceptibles d'être le sujet d'une recherche. Le groupe a terminé son travail et a envoyé un rapport au conseil en août. Lors de la réunion du Caire en novembre 2008, le Conseil du GNSO a accepté de fixer une réunion extraordinaire pour discuter de plusieurs positions de regroupement sur la nécessité d'étudier le WHOIS. Avant la réunion du Caire, le Conseil du GNSO a demandé aux représentants du Conseil de transmettre le *rapport d'hypothèses sur l'étude du Whois* à leurs regroupements respectifs à des fins de discussions et de commentaires.

En retour, le collège regroupant les registres a soumis des commentaires plus longs. Ces commentaires regroupent les études en trois niveaux de priorité, identifient certaines d'entre elles qui pourraient être réalisées, selon eux, par l'équipe chargée du respect de la conformité, et incluent toutes les questions posées par le Comité consultatif gouvernemental (GAC) dans sa propre analyse. L'analyse du collège regroupant les registres a posé des questions de faisabilité concernant certaines études, mais n'a pas établi de recommandations spécifiques au-delà de cette analyse pour le moment.

D'autres regroupements procèdent à l'élaboration de positions de regroupement sur les études du WHOIS. Le Conseil a accepté de diriger la réunion extraordinaire afin de discuter des propositions d'étude en détail lorsque les avis exprimés ont été soumis. Il a également examiné si les études peuvent être identifiées en termes de faisabilité et de coûts dans une approche en plusieurs étapes, pour permettre à l'équipe d'approfondir certaines études de priorité supérieure. L'objectif pour le Conseil est de définir quelles études doivent être évaluées en termes de coûts et de faisabilité, de demander à l'équipe de réaliser cette évaluation, et, à l'issue de celle-ci, de déterminer les études qui devront être menées.

Résoudre les problèmes d'équilibre entre les droits au respect de la vie privée, les besoins du respect de la loi et de l'IPR et la responsabilité des intermédiaires est une tâche qui doit encore être réalisée par un groupe international. Et les efforts du GNSO à cet égard sont vraiment novateurs.

Politique de transfert entre bureaux d'enregistrement.

Pendant l'exercice financier, le GNSO a entamé un audit complet de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement. Cette politique a pour but de proposer une procédure claire pour permettre aux titulaires de noms de domaine de transférer leurs noms d'un registraire accrédité par l'ICANN à un autre et elle fournit également des exigences standardisées pour les registraires gérant une telle demande de transfert provenant de titulaires de nom de domaine. Le Conseil du GNSO a formé un groupe de travail dédié aux transferts qui a entièrement vérifié la politique existante et a identifié plus de 20 pistes possibles d'amélioration. Finalement, le Conseil a adopté une stratégie pour mener l'audit sur six phases individuelles du processus de développement stratégique. A la fin de l'année, le Conseil avait défini un processus de développement stratégique pour l'amélioration des refus de transfert et avait initié un deuxième processus de développement stratégique qui abordait un nombre de nouveaux problèmes non inclus dans la politique d'origine.

Abus potentiel du DNS, hébergement fast flux et réservation préventive de noms de domaines

Pendant l'exercice financier, le GNSO a redoublé d'efforts pour résoudre les problèmes potentiels du système de noms de domaine. L'expression « hébergement fast-flux » désigne les différentes techniques utilisées par les cybercriminels pour ne pas être démasqués, en modifiant rapidement des adresses IP et/ou des serveurs de noms. Le SSAC de l'ICANN a publié une étude sur cette pratique en janvier 2008, qui montre que cette activité implique plusieurs intervenants et que cela nécessiterait la coopération de divers acteurs, certains hors du domaine d'action de l'ICANN. Dans la direction du Conseil du GNSO, le personnel a produit un rapport sur les problèmes en mars 2008 et un processus de développement stratégique officiel a été lancé en juin. Ce groupe de travail étudie une grande variété de questions fondamentales relatives à l'activité « fast-flux », ainsi que les domaines potentiels dans lesquels un développement stratégique peut avoir un impact positif.

La réservation préventive de noms de domaines est une pratique dans laquelle un bureau d'enregistrement de noms de domaine ou une autre partie impliquée dans le processus d'enregistrement des noms de domaine risque d'utiliser des informations d'initié pour enregistrer des domaines dans le but de les revendre ou de générer un revenu par des publicités insérées sur la page de redirection des domaines. En enregistrant un domaine, le bureau d'enregistrement pourrait empêcher tout autre bureau d'enregistrement de vendre ce domaine à un client. Un rapport SSAC préparé en février 2008 a conclu que les informations n'étaient pas suffisantes pour indiquer que la réservation préventive de noms de domaines est pratiquée de façon appréciable par les parties qui fournissent des services de requête. En réponse à la lettre de l'agent de liaison de l'ALAC adressée au Conseil d'administration de l'ICANN qui demandait une action d'urgence, le directeur du Conseil d'administration de l'ICANN a rapporté les faits au Conseil du GNSO en mars 2008 afin de rassembler des informations supplémentaires et d'initier un processus d'élaboration de politiques, si nécessaire.

En mai, le Conseil du GNSO a approuvé une motion destinée à créer une équipe de rédaction afin de soumettre au Conseil une recommandation qui stipule si un rapport sur les problèmes devrait être rédigé ou si d'autres recherches plus approfondies devraient être menées afin de définir clairement les termes de référence de travaux ultérieurs. En juin, le Conseil du GNSO a accepté la recommandation du personnel et a voté le report des travaux de l'équipe de rédaction jusqu'à la clôture des recherches supplémentaires sur l'occurrence de la réservation préventive. Le Conseil du GNSO peut envisager d'autres travaux après réalisation des recherches en cours.



Steve Crocker, Président

Les membres du SSAC, travaillant principalement avec l'IETF, étudient d'autres moyens de contrecarrer l'identité de la transaction, tandis que d'autres redoublent leurs efforts pour accélérer le déploiement des technologies DNSSEC, celles-ci étant reconnues comme étant le seul moyen dissuasif efficace contre cette forme d'attaque.

Améliorations et restructuration du GNSO

Tout au long de l'année, l'ICANN s'est efforcé d'atteindre son objectif d'audit et d'amélioration de la structure du GNSO et de ses opérations. Un groupe de travail, nommé par le comité de gouvernance de la Commission de l'ICANN (BGC) a présenté un ensemble complet de recommandations qui ont été acceptées par le BGC en février 2008 à New Delhi et ensuite presque totalement approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion à Paris en juin après une grande période de commentaires et de réactions publics. Pendant l'année, une attention spéciale de la communauté a été portée sur la forme et la structure du futur Conseil du GNSO et, en réponse, le Conseil d'administration a demandé au GNSO de constituer un groupe de travail spécial sur la restructuration du Conseil du GNSO. Le Conseil a approuvé la plupart des recommandations quasi consensuelles formulées par le groupe de travail lors des réunions d'août et d'octobre avec quelques modifications. Ces recommandations ont inclus la constitution de quatre nouveaux groupes de parties prenantes, organisés désormais en une nouvelle structure de vote bicamérale, ainsi que des seuils de vote pour diverses décisions révisées du Conseil et d'autres changements opérationnels.

Parallèlement, le Conseil du GNSO a formé une équipe de planification de la réforme du GNSO, composée de représentants de la direction et des collègues du GNSO, de membres de l'ICANN et d'un agent de liaison au conseil d'administration, qui a élaboré un plan général de mise en œuvre afin d'organiser et de gérer les efforts qui y sont consacrés. Le plan est centré sur la création de deux comités de pilotage, un sur le processus des politiques du GNSO et un sur son fonctionnement, chargés de recommander des changements spécifiques qui mettraient en œuvre les recommandations du groupe de travail BGC approuvées par le Conseil d'administration de l'ICANN. Le Conseil du GNSO a approuvé ce plan en octobre et les premières réunions des comités de pilotage de mise en œuvre ont eu lieu au Caire. La fin de la plupart des mesures de mise en œuvre de la réforme est attendu pour 2009.

Le GNSO doit également élire deux directeurs au Conseil d'administration de l'ICANN. Ces sièges sont occupés par Bruce Tonkin, élu en juin 2006 et Rita Rodin Johnston, réélue en mars 2008.

Comité consultatif de l'ICANN sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

En 2008, le SSAC a consacré un temps non négligable à l'étude et au conseil à la communauté en matière d'attaques exploitant le DNS, de Whois et de processus d'enregistrement, ainsi que dans les domaines liés à l'adoption des technologies DNSSEC.

En janvier 2008, le SSAC a recommandé une série d'objectifs devant être atteints par la communauté ICANN et Internet dans son ensemble afin de déployer avec succès la sécurité DNS (SAC 026). Dans son rapport, le SSAC a identifié des projets que le comité devait lui-même réaliser afin d'accélérer l'adoption des technologies DNSSEC. Deux de ces projets ont été achevés au troisième trimestre : une enquête sur les mises en œuvre de serveurs de nom DNS compatibles DNSSEC (SAC 030) et une série de tests sur l'impact des technologies DNSSEC sur les routeurs haut débit et les pare-feu (SAC 035). Ces deux projets illustrent les progrès restant à faire dans ces domaines et identifient les points sur lesquels les efforts de mise en œuvre supplémentaires devraient être concentrés. Alors que l'année se termine, le SSAC continue d'étudier les référentiels d'autorités de certification, l'impact des performances DNSSEC, les questions de roulement des clés et l'intégration des technologies DNSSEC aux systèmes d'exploitation et aux applications Internet. Le SSAC a également passé du temps, avec le Panel d'évaluation technique des services de registres (RSTEP), à étudier la proposition du PIR consistant à ajouter les DNSSEC aux services du registre .org.

Le SSAC a par ailleurs étudié plusieurs domaines dans lesquels les services Whois manquent. Dans SAC 027 et SAC 033, le SSAC recommande que le GNSO cherche à améliorer la qualité des données d'enregistrement et le modèle de service en lui-même, en envisageant de se défaire du Whois au profit d'un registre actif plus solide. Celui-ci pourrait reposer par exemple sur le service d'information des registres Internet (RFC 3981-3983), comme le registre développé par le groupe de travail sur le protocole de service d'information entre registres de l'IETF. Le SSAC a également lancé une étude concernant l'impact sur les utilisateurs de l'introduction des IDN TLD et du choix de plus en plus généralisé des registrants d'utiliser des jeux de caractères locaux pour enregistrer et visualiser les coordonnées attachées à un nom de domaine.

Le SSAC a renforcé ses activités de collaboration dans le domaine de l'hameçonnage. Il travaille en effet avec le Groupe de travail anti-hameçonnage (APWG) afin de produire une recommandation décrivant la méthode des hameçonneurs pour usurper l'identité des registraires dans l'intention d'accéder au portefeuille de noms de domaine d'un registrant. Les membres du SSAC participent régulièrement à des activités liées à l'hameçonnage avec l'APWG et continuent à travailler avec les regroupements du GNSO pour établir les meilleures pratiques des registraires afin de vaincre les hameçonneurs et définir un plan de suspension de domaine conçu pour accélérer la manipulation des domaines d'hameçonnage. Les membres du SSAC ont également participé à l'étude du groupe de travail du GNSO sur les attaques de type fast flux.

Le SSAC a passé une grande partie de la fin du deuxième trimestre et du début du troisième trimestre 2008 à étudier les vulnérabilités et les exploitations frauduleuses du système DNS. Le comité a publié une recommandation sur la modification de réponse DNS (SAC 030), pratique au cours de laquelle l'information qu'une autorité en matière de noms de domaine tente d'envoyer à un utilisateur dans un message de réponse DNS est modifiée par un tiers dans son propre intérêt. Le comité a aussi passé un temps non négligeable à travailler avec la communauté DNS pour étudier la vulnérabilité du système DNS découverte par un célèbre chercheur. Celle-ci est constituée par la faiblesse dans la façon dont l'identité des transactions est déterminée, exploitée pour imiter de façon répétée un serveur de nom récursif et infecter les informations de DNS en cache. Les membres du SSAC, travaillant principalement au sein de l'IETF, étudient d'autres moyens de contrecarrer l'identité de la transaction, tandis que d'autres redoublent leurs efforts pour accélérer le déploiement des technologies DNSSEC, celles-ci étant reconnues comme étant le seul moyen dissuasif efficace contre cette forme d'attaque.

Le SSAC continue à documenter et à perfectionner ses procédures et ses stratégies. Il a travaillé en coopération avec l'ICANN et des consultants pour préparer les documents du cahier des charges et de l'appel d'offres en vue de l'examen indépendant du comité.

Comité consultatif gouvernemental

Au cours de la période concernée par le rapport, le GAC a continué à tenir compte de la communauté et du Conseil de l'ICANN et à les solliciter sur des questions d'intérêt commun, notamment les IDN ccTLD, le Whois, les nouveaux gTLD, l'amélioration de la confiance institutionnelle et les conférences de l'ICANN. Le travail du GAC a été renforcé au cours de la période grâce à l'amélioration des interactions avec le GNSO, le ccNSO et l'ALAC, permettant l'examen plus éclairé de questions débattues dans d'autres domaines.



Ambassadrice Janis Karklins, Présidente

Suite à une coopération réussie avec le ccNSO concernant le document de synthèse de sélection des IDN ccTLD associés aux codes à deux lettres ISO 3166-1, le GAC a participé au groupe de travail IDNC pour étudier la faisabilité de l'introduction d'un nombre limité d'IDN ccTLD via une procédure accélérée. L'approche de groupe de travail multipartite utilisée pour examiner cette question a été très utile et a permis au GAC de contribuer de façon notable au processus.

Le GAC a conservé un intérêt pour les questions liées au Whois, et a fait des recommandations au Conseil de l'ICANN concernant un certain nombre d'études de Whois, à titre de suivi des principes du GAC pour les services de Whois gTLD. Les études devraient constituer un enregistrement factuel documentant les utilisations légales ou abusives des données Whois, avec une analyse spécifique des problèmes opérationnels et techniques, des impacts économiques des restrictions légales à l'utilisation des données, et des problèmes légaux découlant notamment des différentes juridictions et d'éventuels conflits de lois.

La mise en œuvre de nouveaux gTLD est un domaine auquel s'intéresse le GAC, en particulier à la lumière de ses principes relatifs aux nouveaux gTLD. Le GAC a exprimé ses inquiétudes et a entamé un dialogue avec le Conseil du GNSO et le personnel de l'ICANN concernant les éléments des principes du GAC n'étant pas considérés comme ayant été adéquatement traités dans le rapport final du GNSO sur les nouveaux gTLD. Le sujet d'inquiétude principal concernait le traitement des noms géographiques dans la mise en œuvre de nouveaux gTLD. Les consultations en cours auprès du GNSO et du personnel de l'ICANN devraient résoudre les problèmes non résolus.

Durant la période concernée par le rapport, le GAC a fourni des commentaires exhaustifs sur la politique de conférence de l'ICANN. Le GAC prépare actuellement un avis sur le travail de l'ICANN en matière d'amélioration de la confiance institutionnelle.

L'introduction potentielle d'IDN inaugure un nouveau chapitre passionnant dans l'histoire d'Internet. Les noms de domaine internationalisés promettent nombre de nouvelles opportunités et d'avantages pour les utilisateurs du monde entier, en leur permettant de définir des domaines dans leur langue maternelle et avec leur propre alphabet.

Un IDN ccTLD (domaine de premier niveau de code pays avec nom de domaine internationalisé) est un nom de domaine de premier niveau de code pays correspondant à un pays, un territoire ou toute autre zone géographique associée aux codes à deux lettres ISO 3166-1, dont le libellé contient au moins un caractère autre qu'une lettre latine standard (A à Z), un tiret ou un chiffre standard (0 à 9). La capacité technique de l'ICANN à mettre en œuvre ces noms de domaine fait l'objet d'intenses discussions et de nombreuses études portées par une très forte demande au sein de la communauté de l'ICANN, notamment des pays et des communautés qui souhaitent pouvoir utiliser des caractères non latins. À l'heure actuelle, les travaux sont menés sur deux fronts : des actions visant à identifier une procédure accélérée afin d'offrir de nouvelles opportunités de domaines aux pays qui en démontrent un besoin urgent ; et des actions destinées à élaborer un plan complet à long terme assurant un processus stable à toutes les parties prenantes concernées.

Le Conseil d'administration de l'ICANN a mandaté un groupe de travail conjoint IDNC afin de développer et de présenter les méthodes envisageables pour l'introduction opportune d'un nombre limité d'IDN ccTLD non litigieux, et de préserver la sécurité et la stabilité d'Internet en continu, tout en développant une politique d'IDN ccTLD à long terme. Le groupe incluait la participation du GAC, du ccNSO, du GNSO, de l'ALAC, du SSAC, de la communauté technique et du personnel de l'ICANN. En février 2008, le groupe de travail IDNC a publié une discussion préliminaire sur le rapport initial, afin de la soumettre aux commentaires et aux remarques du public et de la communauté de l'ICANN. Ce rapport préliminaire clarifie la relation qui existe entre la procédure accélérée et le processus plus ample de développement de politiques à long terme du ccNSO pour les IDN ccTLD (IDN ccPDP). En outre, il identifie les mécanismes de sélection des IDN ccTLD et des responsables IDN ccTLD. Le Conseil du ccNSO a déterminé que ces mécanismes devaient être développés en respectant les paramètres suivants :

- l'exigence suprême de préserver la sécurité et la stabilité de la conformité du DNS avec les protocoles IDNA ;
- les commentaires et conseils de la communauté technique sur la mise en œuvre des IDN ;
- les pratiques de délégation de ccTLD en vigueur, dont les pratiques IANA actuelles.

En juin 2008, le groupe de travail IDNC a publié une version préliminaire du rapport final pour sa discussion par le groupe de travail IDNC et la communauté dans un sens plus large. Lors de la conférence de l'ICANN à Paris en juin 2008, plusieurs ateliers et réunions ont été mis en place afin de discuter de la version préliminaire du rapport final. Ces discussions ont découlé sur plusieurs révisions et ont requis le travail nécessaire pour permettre au groupe de travail de soumettre son rapport final au Conseil de l'ICANN.

Parallèlement à l'étude d'une approche de type procédure accélérée, le Conseil du ccNSO a initié un processus complet de développement de politiques à long terme pour les IDN ccTLD appelé IDN ccPDP. Le Conseil du ccNSO a demandé officiellement la rédaction d'un rapport de synthèse le 19 décembre 2007 et a exigé du personnel de l'ICANN qu'il identifie les politiques, procédures et statuts à réévaluer et à modifier, si nécessaire, en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique d'IDN ccTLD, y compris avec les actions visant à examiner le concept de procédure accélérée proposé.

EFFORTS DE PROGRAMME RELATIFS AUX NOUVEAUX NOMS DE DOMAINE GÉNÉRIQUE DE PREMIER NIVEAU

Conformément aux statuts de l'ICANN, la création du rapport de synthèse constitue la seconde étape du lancement du processus IDN ccPDP. L'étape finale est la décision du Conseil du ccNSO de déclencher le processus ccPDP. Le GNSO et plusieurs autres parties se sont exprimés sur le processus IDN ccPDP proposé. Le rapport de synthèse a été soumis au Conseil du ccNSO et constitue la base des discussions en cours concernant le processus IDN ccPDP.

Le groupe de travail sur les noms de domaine de premier niveau de code pays IDN a achevé son étude et a présenté un rapport final au Conseil de l'ICANN portant sur les méthodes pratiques d'introduction accélérée d'un nombre limité d'IDN ccTLD associés aux codes à deux lettres ISO 3166-1. Parallèlement, la politique générale IDN ccTLD est en cours de développement par le ccNSO. Lors de la conférence de l'ICANN à Paris en juin 2008, le Conseil d'administration a demandé au personnel de procéder aux actions suivantes :

- Publication du rapport final du groupe de travail IDNC à des fins de consultation publique.
- Lancement de travaux sur les questions de mise en œuvre en consultation avec les parties prenantes concernées.
- Présentation au Conseil d'un rapport de mise en œuvre détaillé, comportant une liste d'éventuelles questions non résolues, avant la conférence de l'ICANN au Caire en novembre 2008.

Le rapport final du groupe de travail IDNC a été publié afin d'être soumis aux commentaires du public. Lors de la conférence du ccNSO au Caire, la structure et le programme général de l'IDN ccPDP à venir ont été présentés. Le responsable de la publication du ccPDP a suggéré que, dans le cadre du ccPDP, un groupe de travail SO-AC propose une définition et un mécanisme de sélection des IDN ccTLD.

Concernant la procédure accélérée et le processus des nouveaux gTLD, les membres du ccNSO proposeront un modèle de mise en œuvre afin d'éviter l'utilisation des noms de régions figurant dans la liste ISO 3166 pour les nouveaux gTLD pendant la réservation des IDN ccPDP.

Après des années de discussion et de réflexion, les domaines génériques de premier niveau (gTLD) vont être étendus. Ils permettront plus d'innovation, de choix et de changement sur un réseau Internet mondial actuellement desservi par seulement 21 noms de domaine génériques de premier niveau.

Une version préliminaire du Guide de candidature a été mise au point et laisse la place à la consultation publique. Cette version préliminaire décrit les processus d'objection aux candidatures. Un examen technique détaillé a par ailleurs été effectué pour garantir la stabilité et la sécurité d'Internet. Des frais d'évaluation seront appliqués, mais ils couvriront les coûts uniquement (dépenses encourues, traitement des candidatures et autres frais) et seront réévalués après la première session de candidatures. L'ICANN est une organisation à but non lucratif consacrée à la coordination du système d'adressage d'Internet. Si les sommes perçues sont supérieures aux dépenses de l'ICANN, la communauté sera consultée pour déterminer comment utiliser cet excédent.

La promotion de la concurrence et de la diversité est l'un des principes sur lesquels l'ICANN a été fondé. Dans un monde qui compte 1,5 milliard d'utilisateurs d'Internet (chiffre en constante évolution), la diversité, le choix et l'innovation sont essentiels. L'Internet a nettement encouragé la diversité, l'innovation et l'opposition d'idées. L'expansion des nouveaux gTLD est une opportunité supplémentaire en la matière.



Kurt Pritz

Services

Kurt Pritz, Premier vice-président, Services

Noms de domaine internationalisés

La mise en œuvre d'IDN dans l'espace des noms de domaine est un grand projet de l'ICANN, qui se poursuit dans la lignée de l'introduction de nouveaux gTLD. La communauté ICANN a discuté la question des IDN pendant plusieurs années, l'approche initiale consistant à permettre l'introduction d'IDN en tant qu'enregistrements sous des noms de domaine de premier niveau déjà existants. L'année dernière, l'approche a toutefois été modifiée, et se centre désormais sur l'élargissement du répertoire de caractères disponibles pour les chaînes de premier niveau.

Plusieurs activités préliminaires sont devenues les pierres angulaires de la progression tout au long de l'année 2008. Les efforts entrepris pour garantir la stabilité technique des IDN étaient particulièrement importants. Ces premières étapes incluent le lancement de l'IDN wiki suite au succès des tests de laboratoire et l'accomplissement des dernières phases des révisions finales de la norme du protocole IDNA, devant être utilisée par les registres TLD et les développeurs d'applications lors de la mise en œuvre d'assistance pour les IDN. Cette norme fournira une série de règles dans la détermination des langues disponibles pour les IDN tout en assurant le fonctionnement stable du DNS. Devant à l'origine être achevée en 2007, cette action a atteint ses phases finales en 2008.

L'insertion de 11 IDN TLD dans la zone racine a constitué le jalon le plus important du programme IDN en 2007. Ces TLD ont été insérés dans un but d'évaluation et un système de test utilisateur a été lancé sous la forme d'un IDN wiki. L'IDN wiki a été maintenu en 2008 et enrichi par l'ajout de plusieurs nouvelles langues et d'informations opportunes d'IDN, notamment les polices téléchargeables qui permettent aux utilisateurs d'afficher correctement le texte dans ces langues wiki. Les utilisateurs peuvent désormais essayer des URL entièrement localisées et des e-mails internationalisés dans diverses applications. Le portail d'accès aux wikis en anglais se trouve sur <http://idn.icann.org>, site à partir duquel il est également possible d'accéder à des IDN TLD dans d'autres langues. Les informations et l'expérience obtenues du wiki sont importantes pour tout candidat IDN TLD potentiel.

L'achèvement du développement de politiques concernant deux processus à travers lesquels des IDN TLD peuvent être lancés dans un objectif de production a constitué un autre jalon important de l'année 2008. Il s'agit de la procédure accélérée d'IDN ccTLD pour l'introduction d'un nombre limité d'IDN ccTLD associés à la liste ISO 3166-1, et le processus d'introduction de nouveaux gTLD, tous deux en cours de mise en œuvre.

Développement de politique IDN

Plusieurs activités ont été réalisées en matière de politiques, permettant des efforts importants dans le lancement d'IDN TLD. À l'origine, les chaînes de premier niveau étaient divisées en deux groupes principaux, ccTLD et gTLD. Bien qu'il n'existe pas de différence technique du point de vue du DNS, cette distinction est toujours opportune dans la mesure où le répertoire de caractères TLD est élargi.

Lors de la conférence de São Paulo en décembre 2006, le Conseil de l'ICANN a initié des consultations et des discussions autour de l'introduction d'IDN ccTLD. Par la suite, le ccNSO et le GAC ont publié un document de synthèse sur la sélection d'IDN ccTLD associés aux codes à deux lettres ISO 3166-1. Cela a découlé sur la formation d'un groupe de travail IDNC en 2007, avec la mission unique de développer une procédure accélérée d'IDN ccTLD en 2008.

Après plusieurs consultations publiques, en juin 2008, le groupe de travail IDNC a émis son rapport final. Celui-ci contenait une proposition de méthodologie et des recommandations sur la façon dont l'ICANN devait répondre à la demande à court terme et lancer un processus d'introduction d'un nombre limité d'IDN ccTLD.

L'ICANN a publié le rapport en vue de recueillir les commentaires du public et a commencé le travail de mise en œuvre. La présentation consolidée de ces commentaires accompagnée de l'avis du personnel sur ceux-ci a été préparée à la fin de la période de consultation publique. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, l'ICANN a également envoyé des lettres aux autorités publiques opportunes et aux responsables ccTLD afin de recueillir des informations sur leur intérêt à participer à la procédure accélérée.

Un avant-projet de mise en œuvre de la procédure accélérée d'IDN ccTLD a été publié pour consultation publique en octobre 2008 et est en cours de finalisation. La procédure accélérée peut être mise en œuvre comme indiqué dans l'avant-projet. Toutefois, certaines questions, décrites au Module 7 de l'avant-projet, nécessitent davantage de commentaires de la communauté pour être résolues et pour achever le projet de mise en œuvre. À partir des commentaires de la communauté, l'ICANN préparera des propositions d'avant-projet sur ces points en vue de leur consultation publique à temps pour la conférence de Mexico en mars 2009. La finalisation du projet de mise en œuvre est prévue pour 2009.

Un aperçu complet des activités liées à la procédure accélérée d'IDN ccTLD peut être consulté à l'adresse <http://www.icann.org/en/topics/idn/fast-track/>.

Information et communication

Les efforts de communication visant à promouvoir la connaissance en matière d'IDN auprès de la communauté Internet seront renforcés en 2009. Plusieurs conférences et événements préalables se concentraient exclusivement sur les IDN. De nombreuses activités locales s'orientent également vers le développement de recommandations en vue d'obtenir une sécurité et une stabilité supplémentaires dans la mise en œuvre d'IDN, et ce dans les régions

L'étape la plus importante du programme IDN a été en 2007 l'insertion de 11 TLD en IDN dans la zone racine.

Ces TLD ont été insérés en vue d'une évaluation et un système de test pour l'utilisateur a été lancé sous la forme d'un wiki IDN

Comme le reflète la version préliminaire du guide, l'ICANN envisage de pouvoir recevoir et traiter les gTLD IDN des candidatures à l'ouverture même de la procédure de candidature.

locales où une coordination additionnelle est nécessaire en conséquence de fonctionnalités croisées entre les communautés linguistiques. Le résultat de certaines de ces conférences et actions est disponible sur <http://www.icann.org/topics/idn/meetings.htm>.

L'information est en développement dans une grande variété de forums, avec par exemple la participation à des événements liés aux IDN, la recommandation de questions à l'ordre du jour et d'intervenants pour de tels événements, la fourniture d'un aide financière, de communications fréquentes, d'annonces et de rapports d'avancement, la coordination de recommandations techniques et stratégiques, l'apport d'informations générales et le partage de réseau. Les réunions en face à face continuent avec les parties intéressées au sein de la communauté, y compris les gouvernements et les représentants d'opérateurs de registres ccTLD. Des rapports d'état sur le programme IDN sont régulièrement fournis. Ces rapports ainsi que d'autres notifications et annonces d'IDN sont disponibles sur <http://icann.org/topics/idn>.

Programme de nouveaux gTLD

Lors de la conférence de Paris en juin 2008, le Conseil d'administration de l'ICANN a officiellement adopté une série exhaustive de recommandations en matière de politiques pour l'introduction de nouveaux gTLD. Ces recommandations sont le fruit d'une longue collaboration entre les différents regroupements du GNSO, plusieurs parties prenantes et des observateurs ayant également participé au processus de développement des politiques. Selon les recommandations, l'espace de nom d'Internet devrait s'ouvrir à de nouveaux gTLD, et l'ICANN devrait développer un processus juste, transparent et prévisible afin de faciliter cette expansion.

Avec l'adoption officielle de cette stratégie, l'équipe s'occupant du projet a intensifié son travail de mise en œuvre, faisant reposer son travail sur des bases jetées au moment du développement du processus de développement de politiques. Le programme de nouveaux gTLD reste une priorité au sein de l'organisation. Une équipe interfonctionnelle composée de personnel exécutif, technique et juridique oriente ses ressources vers l'établissement d'un processus de candidature et d'évaluation viable, de façon aussi efficace et rapide que possible.

La création d'une procédure d'objection indépendante et de résolution des litiges constitue un point clé du projet au sein du programme de nouveaux gTLD. Cette procédure a été conçue pour protéger des intérêts et droits dans le processus de nouveaux gTLD en fournissant un moyen d'objection officielle à une candidature, pour certains motifs. Cette procédure permettra aussi à l'ICANN de se concentrer sur sa mission de base, à savoir la sécurité et la stabilité du DNS, ainsi que sur le fonctionnement correct du processus, tandis que des membres de commission compétents dotés d'une expertise spécialisée examinent les litiges dans les domaines opportuns. L'ICANN a obtenu des accords de principe avec trois fournisseurs de services de résolution de litige renommés, en vue de l'administration des litiges dans le programme de nouveaux gTLD.

Au cours de ce travail de mise en œuvre, l'ICANN continue à consulter les groupes de parties prenantes au sein de la communauté, notamment le GAC sur les questions d'intérêt pour les gouvernements. Le personnel travaille également en étroite collaboration avec le GNSO afin de procéder à un suivi de la cohérence avec les discussions préalables en matière de politiques. En outre, des réunions ouvertes avec plusieurs regroupements ont permis de recueillir les commentaires des parties prenantes et de former la communauté sur le travail de mise en œuvre en cours.

En octobre 2008, l'ICANN a publié une version préliminaire du Guide de candidature aux nouveaux gTLD. Ce document est organisé en six modules et comporte une introduction et un aperçu, des procédures d'évaluation, de résolution des litiges, de conflits de chaîne, de délégation ainsi que les conditions générales de candidature. Le guide inclut par ailleurs un avant-projet du contrat de registre applicable aux candidats de nouveaux gTLD ayant été admis. Outre l'anglais, le guide préliminaire et plusieurs notes explicatives sont aussi disponibles en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Ces documents ont été publiés pour une période de 45 jours de consultation publique devant terminer le 8 décembre 2008, puis étendue jusqu'au 15 décembre 2008. Les discussions au sein de la communauté ont commencé lors de la conférence de l'ICANN au Caire, en novembre 2008.

Les documents préliminaires de candidature insistent sur la protection des registrants de nom de domaine dans les nouveaux gTLD, et incluent les critères de sélection et la méthodologie de notation, ainsi que l'avant-contrat de registre. Ces documents de candidature mettent aussi l'accent sur la protection des droits tels que les droits de propriété intellectuelle.

Comme indiqué dans le guide préliminaire, l'ICANN espère pouvoir recevoir et traiter des candidatures pour les IDN gTLD dès le moment où il ouvrira le processus de candidature. Les documents de candidature contiennent les conditions techniques spécifiques aux candidats IDN TLD pour s'assurer que les intitulés IDN peuvent être attribués sans affecter la sécurité et la stabilité du DNS.

Le travail à réaliser implique de fournir l'expertise nécessaire aux différents postes d'évaluation décrits dans le modèle de mise en œuvre et d'atteindre un consensus professionnel au sein de la communauté sur toutes les questions non résolues. En outre, l'ICANN intervient pour mettre en place les ressources nécessaires au fonctionnement d'un processus de candidature continu et au soutien d'un nombre potentiellement bien supérieur de gTLD et d'opérateurs. Par exemple, si une augmentation des opérations de conformité et de liaison des registres devient nécessaire. L'objectif de l'ICANN est de pouvoir lancer le processus de candidature en 2009.

Sur le site Internet de l'ICANN, une nouvelle page dédiée au programme de nouveaux gTLD comporte des annonces, des rapports, des informations contextuelles et des notes explicatives, ainsi que la version préliminaire du Guide de candidature et autres documents liés. Tout cela est disponible à l'adresse <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Des progrès significatifs ont été réalisés depuis que le programme de dépôt de données est devenu opérationnel. Au mois de novembre 2008, près de 96 pour cent des données d'enregistrement gTLD avaient été déposées. Plus de 800 registraires ont participé au programme et, parmi ceux-ci, plus de 750 ont commencé à déposer leurs données de façon quotidienne ou hebdomadaire.

Liaison de registres de gTLD

Pour soutenir la version préliminaire du Guide de candidature et le travail préparatoire à celui-ci, l'équipe de registres de gTLD a contribué aux parties sur la stabilité du DNS, la continuité du registre, le dépôt de données, les conflits de chaîne, un algorithme de similarité de chaîne, et l'évaluation des services de registre pour les questions de sécurité et de stabilité.

L'ICANN a achevé le plan de reprise des registres gTLD lors de sa conférence à Paris en juin 2008, et a publié le plan pour consultation publique en juillet 2008. Le plan fournit un processus en vue de protéger les registrants de gTLD en cas de défaillance du registre. En septembre 2008, le plan a été révisé et renommé le *Plan de continuité des registres gTLD*. Le Personnel de l'ICANN développe actuellement un exercice de test de continuité auprès des registres gTLD, celui-ci devant être lancé en janvier 2009. Des éléments du Plan de continuité des registres ont par ailleurs été incorporés à l'avant-projet de base pour le processus de nouveaux gTLD.

Le processus d'examen des nouveaux services de registres, connu sous le nom d'entonnoir, en est à sa deuxième année de fonctionnement. Depuis le début du processus, 20 demandes ont été présentées, notamment 11 en 2008. Le processus fera bientôt l'objet d'un examen indépendant afin d'évaluer s'il répond bien aux besoins des registres gTLD et de la communauté Internet.

Le contrat de registre .museum a été reconduit en 2007. Le contrat de reconduction de .aero est actuellement en cours de négociation et devrait être achevé et reconduit au début de l'année 2009. Les négociations continuent avec l'Union postale universelle pour la continuité du contrat de sponsoring de post.

En 2008, des rencontres régionales avec les registres/registraires se sont tenues à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, et à Séoul, en Corée. Un troisième événement doit avoir lieu à Rome, en Italie, en janvier 2009. Ces événements régionaux donnent une opportunité aux registres et registraires gTLD de participer au processus de l'ICANN, au cours de séances s'adaptant aux défis commerciaux spécifiques à leurs régions.

Liaison de registraires de gTLD

Cette année a été caractérisée par une progression notable de la protection des registrants, avec la mise en œuvre couronnée de succès d'un programme de dépôt de données de registraire, l'adoption et l'utilisation d'un processus de transition des enregistrements à partir de registraires dont le contrat a été résilié, et des progrès considérables vers l'adoption de plusieurs changements clés au RAA.

Novembre 2008 a marqué le premier anniversaire de la mise en œuvre du programme de dépôt de données de registraire. Ce programme protège les registrants à travers le dépôt de données d'enregistrement par les registraires, de sorte que, lorsque

l'accord d'accréditation d'un registraire est résilié ou expire sans être renouvelé, ses données d'enregistrement peuvent rapidement être mises à disposition d'un autre registraire accrédité via le transfert groupé des enregistrements.

Un progrès notable a pu être observé depuis que le programme de dépôt de données est devenu opérationnel. En novembre 2008, près de 96 pour cent des données d'enregistrement de gTLD étaient en dépôt. Plus de 800 registraires se sont inscrits à ce programme et, parmi ceux-ci, plus de 750 ont commencé à déposer des données de façon quotidienne ou hebdomadaire. Plusieurs registraires ne gèrent aucun enregistrement et n'ont ainsi aucune obligation de déposer des données.

Le programme de dépôt de données prévoit pour les registraires l'utilisation d'agents de dépôt désignés par l'ICANN, et ce sans coût additionnel. Sinon, ils peuvent choisir de déposer des données auprès d'un agent de dépôt tiers approuvé. Un agent de dépôt tiers a été approuvé par l'ICANN en 2008 pour participer au programme de dépôt de données.

La forte participation au programme peut être attribuée en partie à l'implication et à la direction des membres de regroupements de registraires, qui ont très tôt adopté un rôle actif dans le développement des spécifications du programme. Bien que des méthodes non officielles de mise en application de la conformité contractuelle aient découlé sur une participation renforcée au programme de dépôt de données, des mesures officielles sont également en cours d'élaboration. En outre, l'ICANN termine de développer ses procédures de vérification et d'audit de dépôt de données de registraires. Celles-ci auront pour conséquence des audits réguliers des données de dépôt de chaque registraire à partir de 2009, afin de garantir que les données de dépôt sont conformes aux obligations du registraire.

Sur la base des progrès obtenus à travers le programme de dépôt de données de registraires, l'équipe de liaison de registraires gTLD a développé une nouvelle procédure de transition de registraire dont l'accréditation a été annulée. Ceci a été réalisé en collaboration avec les membres de la communauté afin de permettre le transfert en temps opportun des enregistrements gTLD d'un registraire qui n'est plus accrédité à un registraire accrédité, et ce de façon ouverte et transparente.

Plusieurs membres de communautés de registraires, registrants, registres et d'utilisateurs At-Large ont pris part à l'atelier au cours de la conférence de l'ICANN à New Delhi en février 2008, qui a alimenté la création d'une procédure préliminaire. La procédure de transition de registraire ayant perdu son accréditation a été publiée pour consultation publique et simultanément mise en œuvre de façon provisoire afin de faciliter les transferts à partir de quatre registraires n'étant plus accrédités. La procédure a été adoptée par le Conseil de l'ICANN en date du 1^{er} octobre 2008 et sera revue et révisée périodiquement selon les besoins.

L'une des responsabilités fondamentales du département est de gérer les plaintes des consommateurs.

Au cours des 10 premiers mois de l'année calendaire 2008, l'ICANN a traité près de 9 397 plaintes de consommateurs. Alors que la plupart de ces plaintes concernent des problèmes qui ne relèvent pas de l'ICANN, tels que les transactions financières, le contrôle du contenu Internet, les problèmes d'hébergement de sites Web et les virus informatiques, l'ICANN a transmis ces plaintes aux registraires et à d'autres organismes pour un traitement approprié.

Le nombre de registraires continue d'augmenter, compensant le nombre d'annulations d'accréditation tandis que nous poursuivons notre expansion dans de nouvelles zones géographiques. Ceci est dû en partie aux efforts d'information et à l'utilisation de personnel supplémentaire pour rationaliser le traitement et améliorer le soutien aux candidats. Quarante et un nouveaux registraires ont été approuvés au cours de la période concernée par le rapport, portant le total d'entre eux à 945 registraires accrédités. La diversité géographique s'est étendue, puisque des registraires présentent leur candidature depuis l'Europe, les Amériques et la région Asie-Pacifique, avec notamment les premiers registraires accrédités en Hongrie et au Mexique. Le traitement quotidien des changements de propriété, d'adresses et de personnes de contact s'est multiplié avec cette augmentation de la population. Au cours de la période couverte par le rapport, plus de 250 demandes d'ajout de gTLD à des contrats, des changements de nom, de contact ou de propriété ont été traitées. Des changements de propriété ont été reflétés dans six cessions ou transferts d'accréditation d'une société à une autre et dans la vente d'au moins 15 registraires à de nouveaux propriétaires. Vingt-cinq renouvellements de registraires ont également été traités.

Ces efforts ont été gérés avec une efficacité et une minutie accrues grâce à l'ajout d'un responsable de liaison régional basé dans les bureaux de l'ICANN à Bruxelles. Nos procédures de traitement des candidatures et d'autres changements ont été passées en revue au cours de l'année, et une nouvelle série de procédures sera bientôt introduite. Cela rendra la démarche plus claire et plus cohérente pour les candidats et les registraires, tout en préparant à la hausse d'activité attendue en conséquence de l'introduction de nouveaux gTLD.

Le département continue son activité d'information afin d'intégrer de nouveaux participants au processus. Il implique également les registraires existants lors de séances d'information et d'autres opportunités leur permettant de rencontrer et d'interagir avec plusieurs membres du personnel de l'ICANN. Cette année, deux rencontres régionales ont eu lieu en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique, une troisième rencontre étant prévue en Europe pour janvier 2009. Des séances d'information supplémentaires ont été organisées à Dubaï et à Dakar, au Sénégal, des visites de sites de registraires ayant lieu en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.

Nous continuons à nous efforcer d'entretenir des relations excellentes avec les registraires, bien que les efforts de mise en conformité aient été renforcés. La plupart des registraires comprennent et approuvent l'intensification des efforts de conformité pour assurer l'égalité entre eux et l'application cohérente des politiques de l'ICANN. Encore une fois, les registraires ont approuvé la structure de frais pour l'exercice fiscal 2009, et ce à raison de 82 pour cent. Ainsi, 664 registraires ont répondu en exprimant leur approbation. Cela représente un soutien généralisé de la part de la communauté des registraires aux activités et aux plans de l'ICANN, ainsi qu'une reconnaissance des efforts d'information que nous avons entrepris.

Le personnel de l'ICANN a associé la communauté à ses efforts continus de production de révisions des contrats de registraires, ce processus étant sur le point de terminer. Une série de révisions du RAA a été publiée pour consultation publique, et une version finale devrait être présentée en vue de son approbation consensuelle. Ces propositions de changements incluent des outils de conformité supplémentaires, des améliorations du texte du contrat qui renforcent la capacité de l'ICANN à traiter les comportements problématiques, la protection des registrants en limitant les possibilités pour les personnes malveillantes de s'impliquer dans l'activité de registraire, et ce tout en clarifiant les responsabilités et en rationalisant les pratiques commerciales. Le regroupement des registraires a joué un rôle clé dans la définition et l'amélioration des recommandations soumises aux commentaires de la communauté. Leur engagement a encore une fois démontré que la grande majorité des registraires est constituée par des sociétés responsables qui estiment qu'un comportement professionnel renforce leurs relations avec leurs clients et avec l'ICANN.

Conformité contractuelle

En 2008, pour le Département en charge de la conformité contractuelle, l'amélioration de la communication des activités, des objectifs et des accomplissements du programme de conformité contractuelle était un objectif important. Conformément à cet objectif, le département a publié son rapport semestriel. Celui-ci fournit des informations détaillées concernant les audits de registraires et de registres, les activités d'études et l'analyse des plaintes des utilisateurs (voir <http://www.icann.org/en/compliance/reports/contractual-compliance-audit-report-29jul08-en.pdf>).

Par ailleurs, le département a commencé à publier une lettre d'informations mensuelle pour informer de façon cohérente la communauté Internet sur diverses questions en matière de conformité contractuelle, y compris les statistiques d'application, les processus de conformité, les audits, les études, les recommandations et les événements lors desquels des questions de conformité contractuelle sont discutées (voir <http://www.icann.org/en/compliance/newsletter/>).

De plus, pour renforcer la sensibilisation vis-à-vis des obligations des registraires liées à la Politique commune de résolution des litiges en matière de noms de domaine (UDRP), le personnel chargé du respect des contrats a organisé en 2008 des ateliers, a participé à des rencontres régionales et a joué le rôle de membres de commission lors des conférences sur la propriété intellectuelle. L'objectif de l'ICANN est de fournir des informations à jour et d'encourager un dialogue au sein de la communauté sur le programme de respect des contrats. L'ICANN poursuivra ses efforts visant à améliorer sa communication.

Dans les 12 derniers mois, dans le cadre des efforts visant à imposer les contrats de registre et de registraire, le département a effectué des audits et examiné les plaintes pour non-conformité. En cas de non-conformité et lorsque les efforts de correction n'étaient pas suffisants, en collaboration avec de l'équipe Liaison

avec les registraires et l'OGC (Office of the General Counsel), le département a résilié 10 registraires, soit environ 1 pour cent du nombre total des registraires accrédités par l'ICANN. Les bases de ces résiliations comprennent le manquement au dépôt de données, le non-paiement de frais et la condamnation d'un membre des registraires. Les autres efforts d'application de 2008 comprenaient la transmission de plusieurs centaines d'avis d'application aux registraires afin de résoudre les problèmes de non-conformité suspectés. Alors que la plupart des faits de non-conformité de ces bureaux ont été rapidement résolus sans qu'aucune procédure d'escalade ne soit nécessaire, en 2008, l'ICANN a envoyé trois notifications de violation concernant Whois et l'UDRP. En respect des termes du RAA, ces trois registraires ont soit remédié aux violations indiquées, soit fourni les informations démontrant la conformité.

L'une des responsabilités fondamentales du département est de gérer les plaintes des consommateurs. Dans les 10 premiers mois de l'année calendaire 2008, l'ICANN a traité près de 9 397 plaintes de consommateurs. Comme la plupart de ces plaintes concernait des problèmes sur lesquels l'ICANN n'a aucun pouvoir, par exemple des transactions financières, le contrôle du contenu Internet, des problèmes d'hébergement de sites Web et les virus informatiques, l'ICANN les a transmises aux registraires et à d'autres organismes pour qu'elles y soient traitées de façon appropriée. Pour améliorer la procédure d'admission des plaintes de consommateurs et proposer au public un système plus convivial, le département en charge de la conformité contractuelle et l'équipe des technologies de l'information de l'ICANN ont reconçu le système (voir <http://reports.internic.net/cgi/registrars/problem-report.cgi>). Le système modifié comprend un composant de suivi des plaintes, une plus grande capacité de stockage des données et un composant d'analyse statistique. Depuis l'implémentation du nouveau système d'admission des plaintes en juin 2008, le délai de traitement des plaintes de l'ICANN s'est réduit et le personnel chargé du respect des contrats a fourni chaque mois des données d'analyse des plaintes publiques via les rapports de tableau de bord.

En 2008, le département a continué à développer et à affiner les procédures internes pour un traitement cohérent des questions de conformité transmises au personnel compétent. Ces procédures sont claires pour le personnel de l'ICANN et assurent que toutes les parties non conformes sont traitées de manière égale et prévisible. Un diagramme illustrant la procédure d'escalade des plaintes a été publié dans la lettre d'informations mensuelle de mai 2008 (voir <http://www.icann.org/en/compliance/archive/compliance-newsletter-200805.html>.)

En 2008, le département a passé un contrat avec le National Opinion Research Center, l'une des plus importantes et des plus respectées organisations de recherche sociale aux Etats-Unis, afin de développer une méthodologie proposant l'utilisation d'un échantillon aléatoire de la population des nouveaux domaines

génériques de premier niveau (gTLD) pour évaluer le pourcentage de la précision des données Whois. Toutefois, les nombreuses complexités associées à cette étude, y compris les méthodologies d'échantillonnage et de vérification, ont retardé la publication des résultats de l'étude. L'achèvement de cette étude reste cependant une priorité et des réunions de progression se tiennent chaque semaine afin de s'assurer que les délais sont respectés et que les problèmes sont résolus aussi vite que possible.

Le recrutement et l'obtention des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du programme de respect des contrats demeurent une priorité. En 2008, l'ICANN a recruté un Directeur général des Programmes de respect des contrats pour assurer l'encadrement stratégique et le développement continu des efforts de l'ICANN en matière de respect des contrats, ainsi qu'un Auditeur de respect des contrats pour améliorer les efforts relatifs à l'audit des registraires et des registres. D'autres recrutements sont prévus avant la fin de l'année fiscale 2008, y compris un Directeur Whois et deux Auditeurs supplémentaires.

STATISTIQUES DE CONFORMITÉ

Personnel de conformité	5
Plaintes en 2007	5,808
Plaintes en 2008 (Janv-Oct)	9,397
Registraires sous contrat	945
Registres sous contrat	16
Total des registraires dont l'accréditation a été annulée depuis 1998	21
Registraires dont l'accréditation a été annulée en 2008	10



Kevin Wilson

Les audits financiers de l'année fiscale se terminant le 30 juin 2008 se sont terminés par une opinion clairement non qualifiée des auditeurs. Les déclarations financières auditées sont disponibles en annexe à la fin de ce rapport.

Finances

Kevin Wilson, Directeur financier

Les principales activités du secteur financier de l'ICANN incluent l'amélioration des contrôles financiers, des rapports sur les résultats financiers, des procédures liées au budget annuel, de la gestion des investissements et des dépenses de l'ICANN et de la prise en charge du programme des nouveaux gTLD.

Les améliorations des contrôles financiers comprennent le développement et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de déboursement de l'ICANN qui définit clairement les rôles et les responsabilités. Les procédures de documentation et d'approbation de toutes les dépenses ont été améliorées, avec mises à jour correspondantes dans les politiques et les procédures financières. Les audits financiers de l'année fiscale se terminant le 30 juin 2008 se sont terminés par une opinion clairement non qualifiée des auditeurs. Les déclarations financières auditées sont disponibles en annexe à la fin de ce rapport.

Le développement des rapports sur le fonctionnement améliorera les capacités de réponse de l'ICANN aux demandes de la communauté et renforcera la transparence et les responsabilités dans les opérations de l'ICANN. Les membres de la communauté pourront identifier plus clairement les priorités définies pour les dépenses et en juger l'efficacité. De plus, le système de rapports financiers de l'ICANN a été amélioré par un lien Tableau de bord sur le site Web de l'ICANN et la publication standardisée du formulaire de l'IRS 990 de l'ICANN, des dépenses de la direction et d'autres rapports de fin d'année.

Le plan opérationnel et la procédure d'élaboration du budget de l'ICANN ont été renforcés par la diffusion d'un budget prévisionnel intervenant plus tôt que les années précédentes et combiné au plan opérationnel. Cette action s'est traduite par une consultation plus précoce et plus poussée de la communauté et de collègues habituellement non impliqués. Le résultat est un plan opérationnel et un budget auxquels la communauté a davantage contribué et une réaction plus rapide aux demandes de la communauté.

La gestion des investissements et des dépenses de l'ICANN a été considérablement améliorée cette année. Une politique d'investissement a été développée et approuvée par le conseil d'administration. La politique mise en œuvre comprenait la création officielle d'un fond de réserve et la gestion active des fonds. La politique d'opérations de change développée pour une évaluation par le conseil d'administration reflétait l'internationalisation croissante des dépenses de l'ICANN.

Le programme de nouveaux gTLD présente de nombreuses considérations financières incluant le développement de structures de frais de participation, la tarification des frais, les politiques de remboursement et les estimations des coûts passés, de candidature et des risques du programme. De plus, le

comité des finances a mis en place une étude financière portant sur plusieurs années pour évaluer l'impact du programme des nouveaux gTLD sur l'ICANN.

Ressources humaines et administration

Steve Antonoff, Directeur des ressources humaines et de l'administration

Les principales activités du département Ressources humaines et administration de l'ICANN ont concerné la dotation en personnel, la gestion des performances, l'élaboration de descriptions exhaustives des postes, la gestion des bureaux et des locaux et la mise en œuvre d'un système de déplacement centralisé.

Durant la période, les activités de recrutement ont été intensives, avec l'ajout d'un nouveau directeur des technologies de l'information, d'une équipe de cadres chargés de l'élaboration des politiques et d'un directeur de programme gTLD. Au total, 20 postes ont été créés, avec de nouvelles embauches ou des remplacements. L'ICANN a étendu sa source mondiale de candidats, ce qui a donné davantage d'embauches d'une plus grande diversité géographique.

La révision exhaustive des descriptions des postes a été menée à bien avec l'ajout de nouvelles descriptions et la mise à jour des descriptions existantes. Un modèle officiel a été mis en place afin d'assurer la cohérence dans toute l'organisation.

Des espaces de bureau supplémentaires ont été obtenus et les stations de travail ont été réorganisées pour optimiser l'utilisation de l'espace. Un système d'achat centralisé a été mis en œuvre pour les fournitures de bureau afin de mieux gérer les coûts.

Un fournisseur principal de voyage international a été choisi de manière à obtenir les meilleurs coûts, y compris dans la négociation des tarifs en classe affaires auprès des compagnies aériennes, des hôtels et autres fournisseurs de services appropriés.

Rémunération du personnel de l'ICANN

Une description exhaustive de la structure de rémunération de l'ICANN et des salaires de base du personnel principal est fournie en annexe à la fin de ce rapport



Steve Antonoff



Theresa Swinehart

De juillet 2007 à novembre 2008, l'équipe a assuré les négociations et la signature de 16 cadres de responsabilité ou des échanges de lettres avec les opérateurs de ces ccTLD.

Partenariats stratégiques et mondiaux

Theresa Swinehart, Vice-présidente, Partenariats stratégiques et mondiaux

La division Partenariats mondiaux a été créée en 2006 dans le cadre de l'engagement continu de l'ICANN auprès de toutes les parties prenantes internationales. Le personnel de cette division est localisé dans leurs régions respectives, avec une dotation en personnel pour certaines sous-régions du fait de différences culturelles et linguistiques permanentes. Le personnel de cette division est responsable des parties prenantes de leurs régions respectives et s'engage sur tous les problèmes rencontrés sous le mandat de l'ICANN, avec des plans d'action adaptés à chaque région qui reflètent et intègrent les plans stratégiques et opérationnels de l'ICANN.

Prise en charge des parties prenantes

La division Partenariats mondiaux a participé à l'organisation des ateliers, des séminaires et des événements d'information pris en charge à différents niveaux afin d'élargir la plate-forme des parties prenantes participatives de l'ICANN et a fourni des informations sur la mission et les objectifs de l'ICANN aux niveaux régional et international. Cela comprend la participation et le travail avec des organisations sur les événements liés à la communauté Internet et relevant de problèmes rencontrés sous mandat de l'ICANN, par exemple la participation aux conférences de l'AKMS (Arab Knowledge and Management Society), aux initiatives telles que le MII (Multilingual Internet Initiative) et le AW2I (Arab World Internet Institute), le Club de Rome, l'IISI (Institute for Information Security Issues), une unité de recherche de l'université d'Etat de Moscou et aux conférences de la RANS (Russian Association for Network Security) en Russie et en Allemagne, le sommet ICT CTO (Commonwealth Telecommunications Organization), une réunion ministérielle des pays du CIS, une réunion ministérielle des Caraïbes à Anguilla, les réunions du LACNIC (Latin American and Caribbean Internet Addresses Registry), de l'APTLD (Asia Pacific Top Level Domain), du LACTLD (Latin America Caribbean Top Level Domain), de l'AFTLD (Africa Top Level Domain), du CENTR (Council of European National Top Level Domain Registries) et des organisations régionales ccTLD, et l'Universal Postal Union. Cela comprend également un partenariat avec des organismes tels que la Société Internet (ISOC), la DiploFoundation, l'ITU (International Telecommunication Union), l'UNECA (United Nations Economic Commission for Africa) et l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) lorsque des opportunités surviennent.

Les membres de l'équipe ont également travaillé en partenariat avec l'ISOC et d'autres organisations pour diriger les exercices de développement des capacités et de formation ccTLD. L'implication des membres de l'équipe dans les ateliers ccTLD à San Juan et Amman en 2008, et dans le développement des relations avec les communautés Internet locales dans ces régions a renforcé la présence régionale des activités liées à l'ICANN.

Des directeurs des relations régionales ont également fourni une assistance continue aux parties prenantes respectives, dont la formation des Organisations des utilisateurs d'Internet régionales (RALO). Ce processus a commencé avec la signature du premier RALO qu'a créé le LAC RALO (Latin America-Caribbean RALO) à la réunion de São Paulo en décembre 2006. Ce processus est arrivé à son apogée quelque six mois plus tard lors de la réunion de l'ICANN à San Juan en juin 2007 avec la signature du RALO nord-américain, l'Organisation des utilisateurs d'Internet finale. Des RALO existent à présent pour les cinq régions de l'ICANN : LAC RALO, NARALO, APRALO, AFRALO, et EURALO.

De juillet 2007 à novembre 2008, l'équipe a assuré les négociations et la signature de 16 cadres de responsabilité ou des échanges de lettres avec les opérateurs de ces ccTLD. La liste des cadres de responsabilité et des lettres suit.

CADRES DE RESPONSABILITÉ			
Date	ccTLD	Pays	Opérateur
25 juin 2008	.cr	Costa Rica	NIC – Internet Costa Rica
6 mars 2008	.az	Azerbaïdjan	IntraNS
16 janvier 2008	.nu	Niue	Internet Users Society - Niue

ÉCHANGE DE LETTRES			
Date	ccTLD	Pays	Opérateur
2 novembre 2008	.eg	Egypte	Réseau des universités égyptiennes
22 septembre 2008	.cc	Cocos (Keeling)	eNIC Cocos (Keeling) Islands Pty Ltd
5 septembre 2008	.pl	Pologne	NASK (Research and Academic Network)
3 juillet 2008	.th	Thaïlande	Thai Network Information Center Foundation (THNIC)
6 mai 2008	.is	Islande	ISNIC
6 mars 2008	.za	Afrique du Sud	.ZA Domain Name Authority
31 octobre 2007	.it	Italie	Istituto di Informatica e Telematica of CNR (ITT-CNR)
30 octobre 2007	.sb	Iles Salomon	Solomon Telekom Company Ltd.
29 octobre 2007	.nz	Nouvelle-Zélande	InternetNZ
29 octobre 2007	.rs	Serbie	Serbian National Register of Internet Domain Names (RNIDS)
24 octobre 2007	.fm	Micronésie	Federated States of Micronesia, FSM Telecommunications Corporation (FSMTC)
2 octobre 2007	.ck	Iles Cook	Telecom Cook Islands Ltd (TCIL)
18 septembre 2007	.se	Suède	Internet Infrastructure Foundation of Sweden

Pendant la même période, l'équipe a également assuré la réalisation de plusieurs protocoles d'accord que le conseil d'administration a approuvés.

PROTOCOLES D'ACCORD		
Date	Organisation	Disponible à l'adresse
24 juin 2008	Russian Association of Networks and Services (RANS)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/rans-mou-25jun08.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/rans-mou-25jun08.pdf
9 avril 2008	Lomonosov Moscow State University Institute of Information Security Issues (MSU IISI)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/iisi-mou-07apr08.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/iisi-mou-07apr08.pdf
6 novembre 2007	Commonwealth Telecommunications Organization (CTO)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/cto-mou-06nov07.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/cto-mou-06nov07.pdf
13 novembre 2007	African Telecommunications Organization (ATU)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/atu-mou-13nov07.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/atu-mou-13nov07.pdf
14 novembre 2007	Inter-American Telecommunication Commission of the Organization of American States (CITEL)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/citel-mou-01sep08.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/citel-mou-01sep08.pdf
22 août 2007	United Nations Economic and Social Commission for Western Asia (UN-ESCWA)	http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/un-escwa-mou-18jun07.pdf http://www.icann.org/en/global-partnerships/mous/un-escwa-mou-18jun07.pdf

Prise en charge des autres divisions

Les responsabilités du département, et une part de ses activités quotidiennes, incluent le fait d'aider tous les départements à respecter le plan opérationnel. En voici quelques exemples :

- Soutien du travail de l'ICANN sur les IDN en s'engageant auprès des communautés intéressées respectives, en assurant la coordination avec l'équipe du projet IDN, en promouvant une sensibilisation mondiale et en faisant connaître l'intérêt des bancs d'essai et le processus intensif des IDN.
- Participation aux événements liés aux registraires ou au registre en Asie et en Europe, et à la première réunion de sensibilisation au Moyen-Orient.
- Etroite collaboration avec l'IANA sur les problèmes pertinents des ccTLD au fur et à mesure qu'ils surviennent dans leurs régions respectives.
- Travail de coordination avec les Affaires générales sur les communications et les différentes régions afin d'identifier les priorités régionales et leurs interactions avec les initiatives de l'ICANN.
- Travail de coordination avec l'équipe chargée des réunions sur les problèmes pertinents dans leurs régions respectives, avec prise en charge des interactions avec les hôtes locaux.
- Sensibilisation et reconnaissance des problèmes tels que le processus des nouveaux gTLD.
- Soutien du travail relatif aux consultations du Comité stratégique du président et aux consultations relatives à l'amélioration de la confiance institutionnelle (Improving Institutional Confidence, IIC) dans les régions, avec participation aux consultations publiques conduites par le Comité stratégique du président sur l'amélioration de la confiance institutionnelle et la procédure de transition du pré-accord conjoint de projet en identifiant les opportunités au sein de chaque région pour y organiser des sessions, en assurant un soutien logistique, de traduction et d'intermédiaire dans l'établissement et la mise en œuvre des sessions et en examinant l'avis de la communauté. Les sessions se sont déroulées dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et à Washington DC, pendant cette période de rapport.
- Travail avec le personnel de l'ICANN et avec les organisations partenaires des régions pour assurer des formations intensives ACRP (Attack and Contingency Response Planning) dans la région Asie-Pacifique et au Moyen-Orient afin d'améliorer la sécurité et la stabilité d'Internet par le développement des compétences des opérateurs ccTLD quant à l'identification des failles et le développement de protocoles pour les données des systèmes et la fonction de reprise sur sinistre. Par la suite, la formation s'effectuera en Amérique latine et en Afrique.
- Travail avec le personnel At Large de l'ICANN dans un engagement auprès de la communauté ALAC et prise en charge des demandes régionales.
- Sensibilisation au développement de la politique de l'ICANN afin de renforcer la reconnaissance dans les différentes régions.

Forums internationaux

L'équipe chargée des partenariats mondiaux poursuit son engagement dans des discussions régionales et internationales sur les problèmes Internet liés au mandat de l'ICANN, y compris sur la gouvernance d'Internet. L'ICANN participe au Forum sur la gouvernance d'Internet, y compris à ses procédures préparatoires.



Le président et directeur de l'ICANN, le Dr Paul Twomey (à gauche) a rejoint le directeur Vladislav Petrovich Sherstyuk (à droite) et Dimitry Grigoriev de l'IISI (Institute for Information Security Issues) de l'université d'Etat de Moscou lors de la signature d'un protocole d'accord entre l'ICANN et l'IISI.

Lors de l'IGF de Rio de Janeiro en novembre 2007, l'ICANN a travaillé en partenariat avec l'ITU et l'UNESCO pour accueillir un atelier sur le multilinguisme, participer à plusieurs ateliers sur des problèmes relevant du mandat de l'ICANN et tenir un forum ouvert sur l'ICANN, la première session de ce type dans une réunion IGF. Lors de l'IGF de Hyderabad, en Inde, en décembre 2008, l'ICANN a tenu un atelier sur les IDN, mené une consultation sur la transition post-JPA et l'Amélioration de la confiance institutionnelle, et tenu une nouvelle fois un forum ouvert. Le forum ouvert présentait le modèle pluripartite en se concentrant sur le programme des nouveaux gTLD et sur le traitement de la procédure et du protocole au sein de chaque collège et organisation de soutien. La participation aux partenariats mondiaux, combinée à l'expertise des personnels respectifs, dans les discussions portant sur les problèmes liés à Internet, dont l'IGF, faisaient partie du travail effectué par l'organisation pour accroître la reconnaissance internationale du rôle de l'ICANN et du modèle pluripartite et pour faciliter la participation à ce modèle.

Parmi les nombreuses initiatives, l'ICANN a également participé aux discussions portant sur la gouvernance régionale d'Internet, de même qu'à d'autres forums régionaux et internationaux tels que l'ITU Telecom Africa, l'ITU Cyber Security workshop pour la région Asie-Pacifique en Australie, la conférence African Regional Cyber Security en Côte d'Ivoire, Asia Pacific Economic Cooperation Telecommunications and Information Working Group (APEC-TEL) à Lima au Pérou, et le Commonwealth Telecommunications Organization (CTO) en Afrique et à Trinidad & Tobago, le Caribbean Association of National Telecommunications Operators (CANTO) aux Bahamas, le Caribbean Telecommunications Union (CTU) à la Barbade et le Caribbean ICT Stakeholders Virtual Community (CIVIC) en République Dominicaine, et faisait partie du comité technique d'Internet pour la réunion ministérielle de l'OCDE (Organization for Economic Co-operation and Development) portant sur le futur de l'économie Internet qui s'est tenue à Séoul, en Corée, en 2008.

Le personnel chargé des partenariats mondiaux a poursuivi son engagement au nom de l'ICANN auprès du groupe de travail sur les noms de domaine et les affaires internes des états de la ligue Arabe, de l'ASIWG (Arab Script IDN Working Group), du MENOG (Middle East Network Operators Group), du CITEL (Inter-American Telecommunications Commission of the Organization of American States), CANTO, APEC-TEL, du PACNOG (Pacific Network Operators Group), du SANOG (South Asia Network Operators Group), de l'APRICOT (Asia Pacific Regional Internet Conference on Operational Technologies), de l'APNIC (Asia Pacific Network Information Center), du LACTLD (Latin America Caribbean Top Level Domains), du LACNIC (Latin American and the Caribbean Internet Addresses Registry), de l'AfriNIC (Africa Regional Internet Registry), de l'AfTLD (Africa Top Level Domain), de la Commission de l'union africaine, du CTO et de l'ENSA (European Council Network Security Administrator (ENSA), entre autres.

Demande de bourses

L'ICANN a annoncé la première vague de son programme mondial de bourses en mai 2007. Comme le décrivait le plan opérationnel de l'ICANN 2006–2007, ce programme encourage et finance la participation des parties intéressées des pays en développement aux réunions et aux procédures de l'ICANN. La priorité est donnée aux candidatures des citoyens des pays à faibles revenus, à revenus intermédiaires et à revenus moyens supérieurs, selon la classification des pays par le Groupe de la Banque mondiale. Le programme donne la priorité aux participants issus de la région dans laquelle se tient une réunion de l'ICANN, aux participants des régions adjacentes et aux participants venant de l'étranger, dans cet ordre. Cela accroît le nombre de bourses qu'il est possible de prendre en charge avec un budget limité en restreignant au maximum les coûts et les distances de déplacement.

ACTIVITES DES DIVISIONS DE L'ICANN

Une illustration graphique des candidatures et des participants au programme de bourses par secteur et région pour la réunion de New Delhi qui s'est tenue en février 2008 est présentée ci-dessous. Les candidatures acceptées pour New Delhi étaient issues d'Arménie, du Bangladesh, du Botswana, de Bulgarie, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, d'Égypte, d'Éthiopie, des Îles Fidji, de Guinée, de Guyane, d'Haïti, du Honduras, de Jordanie, du Kenya, du Malawi, de Mongolie, du Maroc, du Népal, du Niger, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay, de la république de Moldavie, de Sainte-Lucie, de Serbie, des Îles Salomon, de Tunisie et du Yémen.

CANDIDATURES ET PARTICIPANTS À LA RÉUNION DE NEW DELHI EN FÉVRIER 2008

Nombre de candidatures déposées	67	Communauté ccTLD	6
Nombre de candidats répondant aux conditions minimales	43	Administrations	7
Nombre de boursiers participants à la réunion de New Delhi	18	Société civile et secteur privé	6
Nombre de boursiers dirigés vers la réunion de Paris	0	Milieu universitaire	5

Une illustration graphique des candidatures et des participants au programme de bourses par secteur et région pour la réunion de Paris qui s'est tenue en juin 2008 est présentée ci-dessous. Les candidatures acceptées pour Paris étaient issues d'Albanie, d'Algérie, d'Argentine, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Botswana, du Burundi, du Chili, de la Colombie, du Congo, du Costa Rica, de Côte d'Ivoire, de la République Dominicaine, d'Égypte, d'Éthiopie, des États fédérés de Micronésie, des Îles Fidji, de Grenade, d'Haïti, de Jamaïque, de Jordanie, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, du Mali, de Mongolie, du Népal, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, du Paraguay, des Philippines, de la république de Moldavie, de Saint-Kitts-et-Nevis, des Seychelles, de St Vincent & the Grenadines, du Tadjikistan, de Thaïlande, du Togo, de Trinité-et-Tobago, de Tunisie, de l'Uruguay, du Vanuatu et du Yémen.

CANDIDATURES ET PARTICIPANTS À LA RÉUNION DE PARIS EN JUIN 2008

Nombre de candidatures déposées	131	Communauté ccTLD	8
Nombre de candidats répondant aux conditions minimales	57	Administrations	4
Nombre de boursiers participants à la réunion de Paris	15	Société civile et secteur privé	3
Nombre de boursiers dirigés vers la réunion du Caire	0	Milieu universitaire	5

Une illustration graphique des candidatures et des participants au programme de bourses par secteur et région pour la réunion du Caire qui s'est tenue en novembre 2008 est présentée ci-dessous. Les candidatures acceptées pour le Caire provenaient d'Arménie, du Bangladesh, du Cameroun, du Chili, de la Colombie, du Congo, de Côte d'Ivoire, de l'Équateur, d'Égypte, du Salvador, des Îles Fidji, d'Irak, de Jamaïque, de Jordanie, du Mexique, du Pakistan, de Samoa, de Somalie, de Sainte-Lucie, de Tanzanie, de Thaïlande, de Tunisie, de Tuvalu, de l'Uruguay et de l'Ouzbékistan.

CANDIDATURES ET PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU CAIRE EN NOVEMBRE 2008

Nombre de candidatures déposées	89	Communauté ccTLD	7
Nombre de candidats répondant aux conditions minimales	72	Administrations	5
Nombre de boursiers participants à la réunion du Caire	30	Société civile et secteur privé	14
Nombre de boursiers dirigés vers la réunion de Mexico	2	Milieu universitaire	2

Pour encourager la participation permanente et renforcer la connexion aux procédures de l'ICANN, les boursiers sont encouragés à s'inscrire pour participer aux réunions ultérieures. Ces boursiers présentent leurs activités depuis la dernière réunion, l'impact qu'a eu la bourse et ce que les nouveaux boursiers peuvent faire pour optimiser l'intérêt de leur participation.

De plus, les anciens de la première vague de bourses, qui participent à la réunion dans d'autres programmes, reviennent et participent aux réunions quotidiennes en jouant le rôle de mentor auprès de leurs collègues. Tous les boursiers sont inscrits dans les listes de diffusion des groupes régionaux appropriés de l'ICANN, et une liste de diffusion des anciens est en cours de développement.

Le programme offre à chaque boursier une chambre d'hôtel et un billet d'avion au tarif en classe économique, ainsi qu'une indemnité de 300 USD couvrant les frais annexes de la semaine. Les boursiers participent aux réunions d'information quotidiennes avec des présentations par les membres et le personnel de la communauté de l'ICANN liées aux secteurs d'intérêt et aux activités signalées dans leurs candidatures. Ils sont également encouragés à participer aux forums publics et sont présentés aux présidents des collèges appropriés et accueillis dans ces réunions. A la fin de la bourse, ils répondent à une enquête et fournissent des rapports individuels sur leurs activités et sur leur utilisation de la bourse. Ces rapports sont compilés dans un rapport de synthèse dans le cadre de l'évaluation permanente du programme.

Sensibilisation des universités et des entreprises

Le personnel chargé des partenariats mondiaux coordonne activement son travail avec celui de plusieurs institutions universitaires du monde entier afin d'élargir la reconnaissance du modèle pluripartite et du rôle de l'ICANN dans le fonctionnement d'Internet. Cela comprend, sur demande, des présentations auprès de différentes institutions, la contribution à des tables rondes, un partenariat avec les institutions susceptibles de fournir des étudiants stagiaires pour diverses initiatives et l'analyse des problèmes ou des lieux et des plates-formes pour que le personnel atteigne de nouveaux publics. Ces institutions universitaires comprennent l'IISI (Institute for Information Security Issues) de l'université d'Etat de Moscou, le Harvard Berkman Center, le CITP (University Center for IT Policy) de Princeton, l'Université de Californie à Los Angeles, la Pepperdine University, la Loyola Law School, l'université de Californie du Sud, l'université d'Abdou Moumouni à Niamey au Niger, l'African Regional Education Network au Ghana, l'université de Lisbonne (Faculdade de Ciencias da Universidade de Lisboa) et l'université de Puerto Rico Law School à Rio Piedras.

Le personnel chargé des partenariats mondiaux de l'ICANN assure également une coordination active avec les autres divisions de l'ICANN afin d'atteindre différentes communautés d'entreprises, et mènent à bien des activités qui permettent de renforcer la reconnaissance du modèle multipartite et l'importance de la sécurité et de la résilience du système d'identificateurs uniques d'Internet.



Paul Levins

Affaires générales

Paul Levins, Vice-Président des Affaires générales

Certains représentants des affaires générales vous diront qu'il est difficile d'évaluer la contribution de leur département car la plus grande partie de leur travail n'est apparemment pas mesurable. Par exemple, la façon dont l'organisation est perçue, sa transparence et sa présence dans le monde extérieur sont difficiles à quantifier.

Voici quelques mesures clés des activités des affaires générales pour l'année dernière. Cette présentation est suivie d'une présentation du travail qui reste à faire.

Les chiffres

Personnel

Le personnel permanent du département des affaires générales de l'ICANN comprend 10 employés. Ses membres comprennent le Vice-Président des affaires générales, à la direction, trois personnes chargées des réunions, un directeur de la participation publique, un conseiller en communication, un responsable du contenu Web, un rédacteur technique, un directeur de la coordination des informations et un adjoint de direction. Il y a également trois consultants : un assistant de développement Web, un coordinateur des traductions et un responsable des réunions qui assiste aux réunions de l'ICANN. Les fonctions principales du département sont ainsi reflétées : gestion des réunions ; participation ; coordination des traductions ; gestion des médias, diffusion de lettres d'information et d'alertes ; développement Web ; gestion de l'information, rédaction technique et travail de présentation. Le Vice-Président des Affaires générales gère également les débats relatifs à la progression de la procédure de protocole d'accord de l'ICANN avec le gouvernement des Etats-Unis et, de fait, les affaires générales gèrent également le travail du Comité stratégique du président sur l'Amélioration de la confiance institutionnelle.

Conférences de l'ICANN

Chaque année, les Affaires générales tiennent trois réunions majeures auxquelles participe la communauté. Les réunions traitent des avancées du travail stratégique, augmentent la sensibilisation et amènent les membres existants et nouveaux de la communauté à débattre sur le travail de l'ICANN. Elles organisent également un forum pour les réunions en tête à tête du conseil d'administration. Tous les aspects des réunions sont traités, y compris la sélection d'un lieu (selon les disponibilités du pays hôte, deux à huit lieux sont examinés pour chaque réunion avant la sélection de l'un d'entre eux), le planning (avec l'avis des présidents des organisations de soutien, des comités consultatifs, des cadres et du conseil d'administration), le soutien informatique (environ 200 000 USD par réunion), les besoins liés à l'alimentation (environ 200 000 USD par réunion), la configuration de la salle, la participation à distance et sur site, la signalisation (environ 10 000 USD par réunion), la gestion du site Web, la sécurité (environ 20 000 USD par réunion), des frais de déplacement (environ 550 000 USD par réunion) et la rédaction de certaines présentations. Le reste des dépenses de chaque réunion concerne principalement les hébergements (200 000 à 300 000 USD), les interprètes (100 000 USD), l'enregistrement (20 000 USD), l'hébergement (200 000 USD), la location d'un local (200 000 à 300 000 USD) et les retranscriptions (65 000 USD). Deux nouveaux ordres du jour pour l'accès des entreprises ont été mis en œuvre pour la première fois aux réunions de Paris (120 participants) et du Caire (40 participants) en 2008. Bien qu'il s'agisse là d'un bon départ pour mieux servir la communauté des entreprises, ces sessions doivent encore être améliorées avec les commentaires de leurs représentants et du BC de l'ICANN.

Un total de 3 420 personnes ont participé aux trois réunions de l'ICANN en 2008. La répartition est la suivante : New Delhi, 720 participants représentant 76 pays ; Paris, 1 672 participants représentant 166 pays ; et le Caire, 1 028 participants représentant 144 pays. Les cinq pays les plus représentés à la réunion de Paris étaient les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne ; dans le cadre de la réunion du Caire, il s'agissait des Etats-Unis, de l'Egypte, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France. A chacune de ces réunions, 200 à 400 personnes se sont présentées en tant que nouveaux participants, n'ayant encore jamais assisté à une réunion de l'ICANN. Par exemple, 290 se sont présentés comme des nouveaux participants à la réunion de New Delhi. Ce nombre était plus important à Paris, avec près de 400 personnes se considérant comme des nouveaux participants, et 306 dans le cas de la réunion du Caire.

Outre les trois principales réunions internationales, une réunion de sensibilisation régionale s'est tenue à Doubaï du 1 au 3 avril 2008, avec 80 participants représentant des gouvernements, des entreprises et des responsables ccTLD. Deux réunions de registraires et de registres ont également eu lieu, l'une à la Nouvelle-Orléans le 2 mai, l'autre à Séoul les 10 et 11 septembre. Elles ont réuni plus de 68 participants représentant 26 registraires et 6 registres. Sur les 56 participants des registraires, 54 pour cent ont déclaré n'avoir encore jamais participé à une réunion de l'ICANN. De même, pour la première fois depuis le début de ces rassemblements, des supports de présentation ont été fournis en chinois, japonais et coréen. A la Nouvelle-Orléans, 33 représentants de 19 registraires différents ont participé, de même que 18 représentants de 9 registres. Les affaires générales ont également organisé et pris en charge deux sessions de réflexion pour le conseil d'administration de l'ICANN, l'une à Riga en Lettonie, et l'autre à Los Angeles en Californie. Trois réunions de cadre/exploitation ont également été organisées.

Les réunions principales de l'ICANN représentent un investissement conséquent, avec un coût de production à l'unité de près de 2 millions de dollars US. De 40 à 50 membres du personnel participent à chaque réunion et nous prenons également en charge les frais de déplacement de près de 150 membres de la communauté. Les Affaires générales ont publié un document suggérant de réduire le nombre des réunions à deux par an, l'une des deux se déroulant via un Travel Hub. Aucune décision officielle n'a encore été prise quant à ces changements. Le document en question est disponible à l'adresse <http://www.icann.org/en/meetings/meetings-reform-discussion-paper-16may08-en.pdf>.

Le coût des réunions moins importantes soutenues par les Affaires générales va de 4 000 USD pour les réunions de cadre/exploitation à 100 000 USD pour les réunions de registres/registraires.

Les trois principales réunions sont soumises à une procédure d'appel d'offres détaillée sur la base de laquelle les lieux sont choisis. Cette procédure est disponible à l'adresse <http://icann.org/en/announcements/announcement-22aug08-en.htm>.

Gestion des sites Web

A la fin de l'année 2008, les affaires générales avaient traité plus de 2 600 tickets de modification de contenu, ajouté ou modifié au moins 6 000 pages de documents, ajouté 540 pages traduites, réparé 843 liens rompus, diffusé près de 250 publications en ligne (Lettres d'information hebdomadaires, Alertes, Lettre d'information sur l'amélioration de la confiance institutionnelle, Lettre d'information sur la conformité contractuelle, Magazine mensuel et Mise à jour des politiques), envoyé par e-mail aux abonnés près de 500 diffusions d'information au format HTML et texte brut, ajouté à notre base de données de diffusion d'informations, par mécanisme de sélection, quelques 3 500 contacts (6 800 abonnements) issus de l'industrie

D'importantes améliorations ont été apportées pour les visiteurs non anglophones. Par exemple, des scripts se lisant de droite à gauche ont été introduits lors de la réunion du Caire. Par le passé, nous avions l'habitude, sur le site ICANN.org, de spécifier le jeu de caractères décimal HTML pour l'arabe, par exemple `ق` pour la lettre « Qaf » au lieu d'utiliser le caractère lui-même dans sa forme naturelle.

Dans certains cas, lorsqu'il était difficile de récupérer le script Arabe, une image le remplaçait. Il était également nécessaire d'indiquer au script le sens et l'alignement à utiliser, opération maintenant plus naturelle ou ne nécessitant que peu de code HTML. Enfin, les pages en arabe ont dû être manuellement reliées aux pages anglaises originales, aux traductions dans d'autres langues et aux listes des autres pages arabes. Aucun de ces éléments n'était optimal.

Il est à présent possible de coller directement les caractères en Unicode dans les pages pour afficher la langue arabe dans les sites gérés via notre système de gestion du contenu. Pour l'instant, ces sites sont le site Web de la réunion du Caire, le site Web At-Large et le site de participation du public. D'autres sites sont en préparation.

Pour une illustration, le site du Caire contient à présent les pages en Anglais-Arabe : <http://cai.icann.org/>, <http://cai.icann.org/en/venue>, <http://cai.icann.org/en/about>

des domaines, de l'industrie technologique, du gouvernement, des médias, des associations à but non lucratif, des universités et d'utilisateurs individuels, pour arriver à total d'environ 6 000 contacts et de 16 000 abonnements dans notre base de données de diffusion.

Le nombre de visites et de visiteurs a légèrement diminué depuis 2007, de 7 962 026 à 7 792 688 à la fin de l'année 2008, mais le nombre de pages consultées a nettement augmenté. Comparé à 2007 avec 26 704 378 pages consultées, le total pour 2008 est de 33 070 931 (au 23 novembre 2008, les dernières statistiques du jour étaient disponibles avant la publication de ce rapport) avec une évaluation de 36 745 478 d'ici la fin de l'année 2008. Cela représente donc une hausse de 23,84 pour cent par rapport à la valeur prévue.

Le nombre moyen de pages consultées par visite a augmenté de 40 pour cent, tandis que le total des visites issues des moteurs de recherche est passé de 2 124 259 en 2007 à 1 462 649 en 2008, soit une diminution de 31,35 pour cent qui démontre que davantage de personnes réelles ont consulté plus de pages par visite cette année. Le nombre moyen de visites par jour a légèrement diminué, mais le nombre moyen de consultation de pages par jour a augmenté de plus de 37 pour cent, passant de 73 363 en 2007 à 100 826 au 23 novembre 2008.

Les visites issues de l'Amérique du Nord ont diminué : représentant 54,04 pour cent en 2007, elles sont passées à 51,08 pour cent (au 23 novembre 2008) en 2008, soit une diminution de 5,48 pour cent.

Les visites autres que nord-américaines ont augmenté : représentant 45,96 pour cent en 2007, elles atteignent 48,19 pour cent en 2008 (au 23 novembre 2008), soit une augmentation de 4,85 pour cent.

Le nombre de pages sur le site est passé à environ 17 000 par rapport aux estimations de 13 500 pages deux ans plus tôt, soit une croissance de 25 pour cent.

En moyenne, 4 589 personnes ont consulté les sites Web des trois réunions principales. Le site de la réunion de New Delhi a atteint 1 661 visiteurs, celui de Paris 9 547 et celui du Caire 2 561 visiteurs.

Le système de retranscription introduit lors de la réunion de Paris a été consulté 52 fois, mais celui du Caire 451 fois.

Informations sur les nouvelles et magazines

De janvier à novembre 2008, 177 informations sur les nouvelles ont été envoyées avec une moyenne de 10 à 29 par mois. Entre avril et décembre 2008, 9 magazines ont été publiés. Le nombre de mots moyen par magazine est de 3 023.

L'année 2008 a commencé avec une prévision de 6 826 inscriptions et se terminera avec une prévision de 16 000 inscriptions, soit une augmentation supérieure à 100 pour cent.

Traduction

Le budget alloué à la traduction est passé de 152 100 USD pour l'année fiscale 2007 à 488 100 USD en 2008. Tout au long de l'année 2008, près de 185 documents ont été traduits de l'anglais vers d'autres langues, y compris vers l'arabe, le chinois, le français, le russe, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'allemand, le coréen, le japonais, l'hindi, l'hébreu et l'urdu. De janvier à la mi-novembre 2008, un total de 2 352 999 mots a été traduit.

D'importantes améliorations ont été apportées pour les visiteurs non anglophones. Par exemple, des scripts se lisant de droite à gauche ont été introduits lors de la réunion du Caire. Par le passé, nous avions l'habitude, sur le site ICANN.org, de spécifier le jeu de caractères décimal HTML pour l'arabe, par exemple `ق` pour la lettre « Qaf » au lieu d'utiliser le caractère lui-même dans sa forme naturelle. Dans certains cas, lorsqu'il était difficile de récupérer le script Arabe, une image le remplaçait. Il était également nécessaire d'indiquer au script

le sens et l'alignement à utiliser, opération maintenant plus naturelle ou ne nécessitant que peu de code HTML. Enfin, les pages en arabe ont dû être manuellement reliées aux pages anglaises originales, aux traductions dans d'autres langues et aux listes des autres pages arabes. Aucun de ces éléments n'était optimal.

Il est à présent possible de coller directement les caractères en Unicode dans les pages pour afficher la langue arabe dans les sites gérés via notre système de gestion du contenu. Pour l'instant, ces sites sont le site Web de la réunion du Caire, le site Web At-Large et le site de participation du public. D'autres sites sont en préparation.

Pour une illustration, le site du Caire contient à présent des pages en Anglais-Arabe : <http://cai.icann.org/>, <http://cai.icann.org/en/venue>, <http://cai.icann.org/en/about>.

Commentaires et participation

Il y a eu 47 périodes d'évaluation publique en 2008, avec une moyenne de 10 commentaires par période et 10 jours consacrés en moyenne pour publier la synthèse et l'analyse de ces commentaires. 72 articles de blog ont été publiés de janvier à novembre 2008, avec une moyenne de six commentaires par blog. Le blog ayant été lancé en janvier 2007, il a recueilli 220 billets.

Médias

Pendant la période du rapport, l'ICANN a obtenu une couverture médiatique dans plus de 1 000 journaux, stations de radio, magazines et sites Web. Les problèmes traités incluaient les efforts visant à mener à bien les essais de domaine, les IDN, le choix du nouveau président du conseil d'administration et le rapport à moyen terme sur l'accord conjoint de partenariat. En outre, 75 communiqués de presse et plus de 180 annonces ont été publiés en première page du site Web de l'ICANN.

La réunion de Paris de juin 2008 et la décision d'enclencher le programme des nouveaux gTLD ont obtenu sans conteste la plus large couverture médiatique. Parmi des centaines d'articles, certains ont fait l'objet d'une couverture dans *l'International Herald Tribune*, *Les Echos*, *le New York Times*, *Forbes*, *Business Week*, *BBC News*, *le Washington Post*, *le Wall Street Journal* et *le Tehran Times*. Combinés, ces journaux réunissent près de 6,5 millions de lecteurs.

Des articles soulignant le travail de l'ICANN sur les noms de domaine internationalisés (Internationalized Domain Names – IDN) ont été relayés sur les ondes de la radio publique nationale américaine, dans *le China Post*, *le Times of India*, *The Australian* et en première page de la section Affaires du *Wall Street Journal*.

Quatre conférences de presse internationales se sont tenues parallèlement aux réunions de l'ICANN, auxquelles ont participé des journalistes de la BBC, de *l'International Herald Tribune*, du *New York Times*, du *Washington Post*, du *The Register*, de l'IDG, du *The Australian*, du *New Delhi Tribune* et de *PCWorld*.

Présentations et rédaction technique

25 présentations ou discours distincts ont été développés, la plupart disponibles sur le site <http://www.icann.org/presentations/>.

Une contribution majeure a en outre été apportée à la rédaction du Guide du demandeur pour l'introduction des nouveaux gTLD, une tâche significative de 27 090 mots. Parmi les autres contributions, citons la présentation du rapport semestriel de conformité (<http://www.icann.org/en/compliance/reports/contractual-compliance-audit-report-29jul08-en.pdf>) et de ce rapport annuel. La rédaction d'un Guide de style d'organisation est également terminée.

ACTIVITES DES DIVISIONS DE L'ICANN

Réunions du Comité stratégique du président

Lors de la revue à mi-parcours de l'Accord de projet conjoint de l'Administration nationale de l'information et des télécommunications (NTIA, National Telecommunications and Information Administration) des Etats-Unis en février 2008, Peter Dengate Thrush a désigné le comité stratégique du président comme le groupe qui, au sein de l'ICANN, favorisait les discussions au sein de la communauté et concevait le plan du développement d'un cadre de transition. La proposition de l'ICANN faisait 1 950 pages, pièces justificatives comprises, et a été réunie et rédigée par les Affaires générales. Ce document est disponible à l'adresse http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/jpacomments2007/jpacomment_004.pdf. Les documents associés de l'ICANN sont disponibles à l'adresse http://www.ntia.doc.gov/ntiahome/domainname/jpacomments2007/jpacomment_icannsupport.pdf.

Un programme de réunions de sensibilisation externes sur le travail du comité stratégique du président (PSC, President's Strategy Committee) s'est déroulé dans le monde entier. Neuf réunions de sensibilisation ont été organisées de juin à décembre 2008 à Paris en France, à Montevideo en Uruguay, à Christchurch en Nouvelle-Zélande, à Genève en Suisse, à Dakar au Sénégal, à Washington DC, au Caire en Egypte, à l'île Maurice et à Hyderabad en Inde. Tous les documents de discussion ont été publiés simultanément en 10 langues. Les débats régionaux se sont déroulés en anglais, en espagnol et en français, le personnel de l'ICANN traduisant et synthétisant tous les supports pour le PSC et en vue d'une publication sur le site Web de l'ICANN (<http://www.icann.org/en/jpa/iic/>). Les efforts relatifs à l'amélioration de la confiance institutionnelle (Improving Institutional Confidence, IIC) se poursuivront en 2009, en se concentrant sur une mise en application soumise à l'approbation du conseil d'administration et l'élaboration de rapports pour la communauté.



Le président du conseil d'administration, Peter Dengate Thrush, participe à une consultation du Comité stratégique du président sur l'amélioration de la confiance institutionnelle au National Press Club de Washington DC.

Ouverture d'un nouveau bureau

Le département des Affaires générales a également ouvert un nouveau bureau de l'ICANN à Washington DC, au sein duquel le travail a commencé à la fin du mois d'août 2008. L'ouverture de ce bureau vise à sensibiliser encore davantage les parties prenantes basées à Washington, y compris le Département du commerce américain et le Congrès des Etats-Unis, ainsi que les organisations représentant des entreprises. Huit réunions se sont tenues avec le personnel du Congrès pour débattre de problèmes tels que l'expansion des nouveaux gTLD et la conclusion de l'Accord de projet conjoint en septembre 2009. Une série de discussions et de séances d'information s'est également déroulée avec les membres de la communauté des entreprises. Dans le cadre d'une visite du président-directeur pour la consultation du PSC à Washington DC, des réunions ont rassemblé 15 organisations différentes, dont le CADNA, l'Internet Alliance, le BITS, l'AIPLA, l'ITIF, le BSA, NetChoice et les membres de l'industrie de la propriété intellectuelle.

Le travail à venir

Une meilleure normalisation des informations est nécessaire dans l'ensemble du site Web et dans nos présentations et nous devons nous efforcer de trouver un langage commun, dans tous les sens du terme, pour décrire l'organisation et son travail. Nous pourrions ainsi mieux faire comprendre la nature extrêmement technique des fonctions de l'ICANN et éviter tout risque de changement d'orientation de notre mission.

L'analyse des commentaires du public doit être améliorée. La page de saisie des commentaires du public sur le site Web de l'ICANN a été améliorée, mais ceux qui soumettent des commentaires rapportent un manque apparent de clarté quant à la prise en compte de leurs avis dans le résultat final. A la date de publication de ce rapport annuel, certaines améliorations ont commencé, avec l'emploi d'une personne exclusivement chargée d'effectuer l'analyse, en commençant par le travail du PSC.

Nous devons renforcer la sensibilisation de la communauté et son accessibilité, en particulier pour la communauté des entreprises. Les réunions doivent faire l'objet d'un ordre du jour davantage coordonné et le collège représentant les intérêts d'entreprises doit être conduit par ce contact, assisté du personnel de l'ICANN.

Le travail de traduction doit demeurer une priorité de sorte que les centaines de millions de personnes ne parlant pas anglais qui nous retrouverons en ligne dans l'année qui vient puissent clairement comprendre la fonction de l'ICANN.

Nous devons également renforcer la sensibilisation envers les réunions de manière à aller au-delà d'une simple réunion en un lieu différent et de réellement prendre contact avec ceux qui s'intéressent au travail de l'ICANN ; par exemple, ceux de la communauté des utilisateurs d'Internet qui n'ont pas forcément les moyens de participer à toutes les réunions.

Enfin, l'année qui vient verra la conclusion de l'Accord de projet conjoint. Pour assister le travail du PSC et du conseil d'administration, ainsi que pour faire connaître ce travail à Washington DC et au niveau international, la transparence et l'accessibilité de nos mécanismes de responsabilité et de communication seront essentielles.

Cet effort ne doit jamais arriver à son terme mais être poursuivi sans cesse.

Le travail de traduction doit demeurer une priorité de sorte que les centaines de millions de personnes non anglophones qui nous retrouverons en ligne dans l'année qui vient puissent clairement comprendre la fonction de l'ICANN.



John Jeffrey

Bureau du Conseil général

John Jeffrey, Conseil général

Missions

L'OGC (Office of the General Counsel) a continué à fournir des services juridiques de grande qualité aux différentes unités fonctionnelles de l'ICANN, y compris à son personnel, au conseil d'administration et aux structures participantes. Le bureau conseille les différentes unités commerciales de l'ICANN sur les problèmes qui affectent ou pourraient affecter l'ICANN. Ces problèmes comprennent :

- La gestion des dépôts juridiques et de l'organisation, la gestion des litiges et l'interprétation des règlements et des lois
- Le rôle de conseil auprès du conseil d'administration et du personnel sur les affaires juridiques liées à l'organisation
- La gestion de tous les aspects des risques et des crises
- La gestion du conseil externe
- La révision et la validation de tous les documents juridiques
- L'assistance des pratiques de conformité, des pratiques opérationnelles et financières pour l'ensemble de l'organisation
- La négociation des contrats signés avec les différents registres, registraires et autres
- La vérification du respect des règlements éthiques et juridiques applicables de l'organisation
- La gestion des relations de l'organisation avec le gouvernement des Etats-Unis
- La négociation, avec d'autres départements, des accords importants proposés par l'ICANN
- La révision et la gestion quotidienne des affaires transactionnelles
- L'assistance des différents comités et membres du conseil d'administration de l'ICANN
- La coopération du personnel avec l'ombudsman de l'ICANN
- La surveillance des problèmes de conflit d'intérêts
- Le respect de la conformité juridique de l'organisation au niveau général
- La gestion de la mise en œuvre de la politique de non-divulgence des informations
- Le développement des capacités de conseil juridique internationales de l'ICANN, grâce à une implication accrue des avocats et des sociétés dans 15 pays supplémentaires des régions du monde entier

Respect des règlements

En 2008, le conseil d'administration de l'ICANN a organisé trois assemblées régulières et huit assemblées extraordinaires, dont l'assemblée annuelle qui s'est tenue au Caire. Les comités appropriés du conseil d'administration ont été pourvus en personnel, y compris le Comité exécutif, le Comité de gouvernance de la Commission, un comité responsable de la gestion des conflits d'intérêts et le Comité de réévaluation, et ont présenté des rapports lors des assemblées régulières de l'ICANN. Les nouveaux comités du conseil d'administration ont été adoptés au cours de l'assemblée de l'ICANN qui s'est tenue au Caire. Ces nouveaux comités sont destinés à l'IANA, à la participation du public, aux risques et aux améliorations structurelles. De plus, des modifications du règlement ont été proposées afin de regrouper le comité responsable de la gestion des conflits d'intérêts et le Comité de réévaluation au sein des missions du Comité de gouvernance de la Commission.

Prise en charge des litiges

Les actions de soutien de l'ICANN menées par le Conseil général incluaient la défense de l'organisation contre les diverses poursuites judiciaires, justifiées ou non. Le bureau a pris des mesures supplémentaires afin d'améliorer les capacités de réponse de l'ICANN aux litiges.

Dotation en personnel des départements et opérations

Le personnel du bureau a renforcé l'efficacité du conseil pour les unités internes et externes, en appliquant un régime de réactivité à tous les services et en participant à l'amélioration de l'excellence opérationnelle via l'amélioration de nouveaux mécanismes de rapports et de révision. Des postes ont été créés afin de recruter de nouveaux avocats pour les régions Australie/Asie, Europe et Afrique, et pour apporter un soutien supplémentaire au siège social de l'ICANN.



Frank Fowlie

Frank Fowlie, Ombudsman

Le bureau de l'ombudsman a été très actif en 2007–2008. Le nombre global de plaintes ou de contacts a significativement diminué, passant de 375 plaintes ou contacts de la communauté en vue de l'obtention d'une assistance l'année précédente, à 125. Cette différence dans le volume des plaintes est directement liée au nombre de plaintes reçues l'année précédente pour RegisterFly. De plus, la quantité de problèmes juridictionnels examinés par l'ombudsman est restée relativement constante : 21 enquêtes juridictionnelles ont été reçues et menées à bien, deux dossiers juridictionnels demeurant en cours au 30 juin 2008.

En 2007–2008, le bureau de l'ombudsman a résolu toutes les affaires sans s'en référer officiellement au conseil d'administration ni à la communauté. Il s'agit d'un point positif pour la communauté et pour l'organisation, qui démontre qu'une approche simplifiée de la résolution des conflits est plus efficace à l'ICANN.

Le bureau de l'ombudsman de l'ICANN demeure un acteur de terrain majeur dans le développement des évaluations de l'ombudsman. En 2007–2008, l'ombudsman a présenté ses évaluations au Forum of Canadian Ombudsman, à l'United States Ombudsman Association et à l'International Ombudsman Association. Le bureau de l'ombudsman a également publié un Guide du praticien destiné aux bureaux Evaluating Ombudsman Offices, réédité par l'International Ombudsman Institute. *L'International Ombudsman Yearbook*, publié en 2008, comprenait un document rédigé par l'ombudsman de l'ICANN sur la satisfaction des consommateurs.

En juin, l'ombudsman a présidé le forum international de 2008 sur la résolution des conflits en ligne (www.odrforum2008.org). Cet événement a rassemblé 130 délégués de 30 pays lors d'une conférence de deux jours sur l'utilisation de la technologie en ligne en tant qu'outil de résolution des conflits.

La communauté des ombudsmen a fortement apprécié la participation au forum de plusieurs leaders internationaux, dont son excellence le Dr. Jose Ramos Horta, Président de Timor Leste, qui a pu participer par diffusion vidéo ; son excellence l'Ambassadrice Patricia Durrant, assistante en retraite du Secrétaire général des Nations Unies et médiatrice des Nations Unies ; son excellence Nelson Santos, représentant permanent du Timor Oriental aux Nations Unies ; et le Dr. Vinton Cerf, Evangéliste en chef sur Internet pour Google, qui a prononcé le discours d'ouverture.

Le bureau de l'ombudsman de l'ICANN a travaillé avec beaucoup de plaisir avec la Royal Roads University, Victoria, le British Columbia, qui propose un diplôme d'études Judiciaires, et la Pepperdine University, à Malibu en Californie, qui propose un mastère de résolution des conflits, pour fournir des opportunités de stages et de partenariats externes à leurs étudiants. Au cours de 2007–2008, des étudiants de ces 10 universités ont participé à deux assemblées de l'ICANN et au forum international 2008 sur la résolution des conflits en ligne. L'ombudsman remercie Indu, Doug, Shanna, David, Collin, Eleanor, Leda, Chris, Thomas, Grace et Marcia, et espère qu'ils ont apprécié leur expérience d'ombudsman.

En 2008 également, l'ombudsman a été désigné Docteur de la résolution de conflits par La Trobe University d'Australie.

Le bureau de l'ombudsman de l'ICANN publie un rapport annuel indépendant du rapport annuel de l'ICANN. Le rapport annuel de l'ombudsman 2007–2008 est disponible en six langues à l'adresse www.icannombudsman.org/.

ACTIVITES DU COMITE DE NOMINATION

Le Comité de nomination de l'ICANN réunit huit membres du conseil d'administration de l'ICANN, trois membres de l'Organisation de soutien aux politiques des codes de pays (ccNSO), trois membres de l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO) et cinq membres du Comité consultatif des utilisateurs d'Internet (ALAC). Le Comité de nomination 2008 comprenait 22 membres, 17 votants et 5 non votants. Le président est nommé par le conseil d'administration, le président adjoint est nommé par le président lui-même, et le président précédent joue pendant un deuxième terme le rôle de conseiller du nouveau président. Ces postes ne correspondent pas à des membres votants.

Hagen Hultzsch, ancien directeur de l'ICANN, a été nommé président du Comité de nomination 2008 par le conseil d'administration. Wolfgang Kleinwaechter a été nommé président adjoint, et George Sadowsky est devenu conseiller du président.

Le comité de nomination 2008 comprend deux réunions en tête à tête. La première concernait l'orientation et une discussion sur les processus et procédures et s'est déroulée à la suite de l'assemblée de l'ICANN à Los Angeles en octobre 2007. L'appel aux déclarations d'intérêt a été publié le 14 décembre 2007 avec la date de clôture du 15 avril 2008. Les membres du Comité de nomination ont mené à bien une grande sensibilisation pendant cette période, qui a entraîné la réception de 78 déclarations d'intérêts.

Dans le cadre d'une nouvelle procédure, le Comité de nomination a retenu les services professionnels de Ray & Berndtson, société de recrutement de cadres basée à Francfort en Allemagne, pour l'aider à évaluer les candidats et mener les entretiens. Le Comité de nomination a utilisé les évaluations de Ray & Berndtson, outre les références issues des déclarations d'intérêt et, dans certains cas, des entretiens téléphoniques, pour évaluer les candidats.

La seconde réunion de sélection des nominés s'est déroulée à la fin de l'assemblée de l'ICANN à Paris en juin 2008. Au cours de cette réunion, le Comité de nomination 2008 a sélectionné :

- Deux membres du conseil d'administration de l'ICANN : Katim Touray, Afrique, et Steve Crocker, Etats-Unis.
- Un membre du conseil de l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO) : Terry Davis, Etats-Unis.
- Un membre du conseil de l'Organisation de soutien aux politiques des codes de pays (ccNSO) : Jian Zhang, Chine.
- Deux membres du Comité consultatif des utilisateurs d'Internet (ALAC) issus d'Amérique du Nord et d'Europe : Alan Greenberg, Canada, et Adam Peake, Royaume-Uni.

Les personnes sélectionnées sont entrées en fonction à la fin de l'assemblée générale annuelle de l'ICANN qui s'est tenue au Caire le 7 novembre 2008.

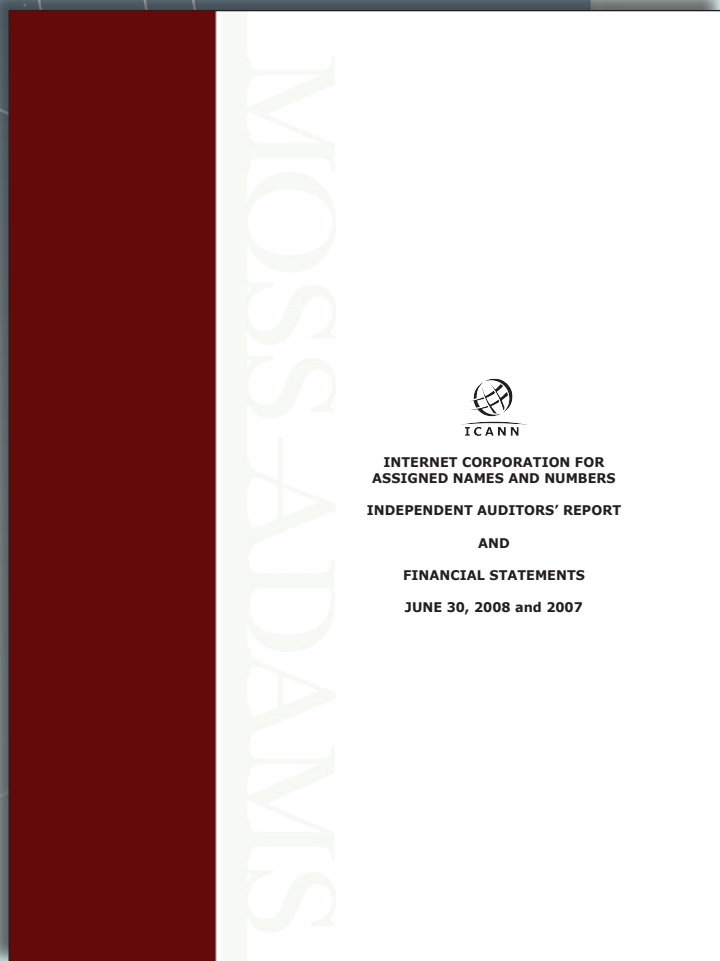
Examen du Comité de nomination

En décembre 2006, l'ICANN a recherché les commentaires du public sur les cahiers des charges pour guider l'examen indépendant du Comité de nomination. Le Comité de gouvernance de la Commission de l'ICANN a validé le plan proposé pour l'examen du Comité de nomination.

Le groupe de consultants Interisle a été chargé de conduire l'examen selon le cahier des charges, et le rapport d'Interisle a fait l'objet d'une publication publique le 24 octobre 2007 (http://www.icann.org/public_comment/#nomcomreview). Interisle a organisé un atelier spécial lors de l'assemblée générale annuelle de Los Angeles en octobre 2007 pour débattre des recommandations de ce rapport et donner à la communauté la possibilité de communiquer ses opinions.

Le groupe de travail d'examen des nominations, composé du président Alejandro Pisanty, de Jonathan Cohen, de Mouhamet Diop et de Steve Goldstein, a ensuite évalué le rapport et les commentaires du public, et a préparé un rapport final pour le Comité de gouvernance de la Commission.

Les états financiers de l'ICANN pour 2007-2008 sont disponibles à l'adresse <http://www.icann.org/en/financials/financial-report-fye-30jun08-en.pdf>.



CONTENTS

	PAGE
INDEPENDENT AUDITORS' REPORT	1
FINANCIAL STATEMENTS	
Statements of financial position	2
Statements of activities	3
Statements of cash flows	4
Notes to financial statements	5-11

MOSS ADAMS LLP

CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS | BUSINESS CONSULTANTS

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Board of Directors (Board)
The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

We have audited the accompanying statements of financial position of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) as of June 30, 2008 and 2007, and the related statements of activities and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the management of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with auditing standards generally accepted in the United States of America. Those standards require that we plan and perform the audits to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audits provide a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements referred to above present fairly, in all material respects, the financial position of Internet Corporation for Assigned Names and Numbers as of June 30, 2008 and 2007, and the changes in its net assets and its cash flows for the years then ended, in conformity with accounting principles generally accepted in the United States of America.

Moss Adams LLP

Los Angeles, California
October 6, 2008

ETATS FINANCIERS DE L'ICANN 2007-2008

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION

JUNE 30, **2008** **2007**

Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars

ASSETS

Cash and cash equivalents	\$ 22,005,000	\$ 31,031,000
Accounts receivable, net	12,456,000	14,970,000
Investments	24,773,000	-
Prepaid expenses	14,000	270,000
Other assets	404,000	97,000
Property and equipment, net	1,316,000	582,000
Total assets	<u>\$ 60,968,000</u>	<u>\$ 46,950,000</u>

LIABILITIES AND NET ASSETS

Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 5,402,000	\$ 4,270,000
Deferred revenue	9,141,000	7,444,000
Total liabilities	<u>14,543,000</u>	<u>11,714,000</u>
Unrestricted net assets	<u>46,425,000</u>	<u>35,236,000</u>
Total liabilities and net assets	<u>\$ 60,968,000</u>	<u>\$ 46,950,000</u>

See accompanying notes to financial statements.

2

ETATS FINANCIERS DE L'ICANN 2007-2008

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF ACTIVITIES

YEARS ENDED JUNE 30,	2008	2007
<i>Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars</i>		
UNRESTRICTED SUPPORT AND REVENUE		
Domain name registry and registrar fees	\$ 45,299,000	\$ 38,348,000
Address registry fees	823,000	823,000
Accreditation fees	3,667,000	3,597,000
Application fees	115,000	270,000
Interest income and other income	<u>829,000</u>	<u>433,000</u>
Total support and revenue	<u>50,733,000</u>	<u>43,471,000</u>
EXPENSES		
Personnel	16,746,000	13,784,000
Travel and meetings	9,449,000	6,203,000
Professional services	8,854,000	5,864,000
Administration	4,957,000	3,219,000
Bad debt recovery	<u>(462,000)</u>	<u>(2,429,000)</u>
Total expenses	<u>39,544,000</u>	<u>26,641,000</u>
Change in net assets	<u>11,189,000</u>	<u>16,830,000</u>
UNRESTRICTED NET ASSETS		
Beginning of year	<u>35,236,000</u>	<u>18,406,000</u>
End of year	<u>\$ 46,425,000</u>	<u>\$ 35,236,000</u>

See accompanying notes to financial statements.

3

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

STATEMENTS OF CASH FLOWS

YEARS ENDED JUNE 30,	2008	2007
<i>Amounts are rounded to the nearest thousand in US Dollars</i>		
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Change in net assets	\$ 11,189,000	\$ 16,830,000
Adjustments to reconcile change in net assets to cash (used in) provided by operating activities:		
Depreciation expense	259,000	139,000
Bad debt recoveries	(462,000)	(2,429,000)
Unrealized loss	227,000	-
Changes in operating assets and liabilities		
Accounts receivable	2,976,000	975,000
Prepaid expenses	256,000	(48,000)
Other assets	(307,000)	(42,000)
Accounts payable and accrued liabilities	1,133,000	1,788,000
Deferred revenue	1,697,000	2,490,000
Net cash provided by operating activities	16,968,000	19,703,000
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Purchases of property and equipment	(994,000)	(462,000)
Purchases of investments	(25,000,000)	-
Net cash used in investing activities	(25,994,000)	(462,000)
NET (DECREASE) INCREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	(9,026,000)	19,241,000
CASH & CASH EQUIVALENTS		
Beginning of year	31,031,000	11,790,000
End of year	\$ 22,005,000	\$ 31,031,000

See accompanying notes to financial statements.

4

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 1 - ORGANIZATION

The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) was established in September 1998 under the laws of the state of California as a non-profit public benefit corporation. ICANN coordinates a select set of the Internet's technical management functions, such as the assignment of protocol parameters, the management of the domain name system, the allocation of Internet protocol (IP) address space, and the management of the root server system. Categories of Internet domains include Generic Top Level Domains (gTLDs) examples of which are *.com*, *.net*, *.org*, and *.edu* domains and Country Code Top Level Domains (ccTLDs), examples of which are *.us*, *.uk*, *.de*, and *.fr*. ICANN's primary sources of revenue are from domain name registration activities and DNS service providers as follows:

- **Domain name registry and registrar fees** for the registration and administration of Internet domain names. These fees include: 1) *Transaction fees from registrants of domain names via ICANN accredited registrars and gTLD registries* which are charged based upon a set rate per domain name registration, renewal, or transfer, and 2) *Fixed fees* which are amounts paid by registrars and registries in amounts set by contract for services rendered and/or rights given. ICANN also receives contributions and grants from other organizations.
- **Address registry fees** from organizations responsible for the assignment and administration of Internet addresses.
- **Accreditation fees** from ICANN accredited registrars for initial and annual renewal accreditation.
- **Application fees** from applicants seeking to become an ICANN accredited domain name registrar.

ICANN has three supporting organizations which serve as advisory bodies to the ICANN board of directors with respect to internet policy issues and structure within three specialized areas, including the system of IP addresses and the domain name system. The three supporting organizations are the Address Supporting Organization (ASO), Generic Names Supporting Organization (GNSO), and the Country Code Domain Name Supporting Organization (CCNSO). These supporting organizations are the primary source of substantive policy recommendations for matters lying within their respective specialized areas. The supporting organizations are not separately incorporated entities. Transactions handled by ICANN on behalf of GNSO are included in the accompanying financial statements.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of presentation - The financial statements of ICANN have been prepared on the accrual basis of accounting. ICANN recognizes contributions, including unconditional promises to give, as revenue in the period received. Contributions and net assets are classified based on the existence or absence of donor-imposed restrictions. As such, the net assets of ICANN and the changes therein are classified and reported as follows:

- **Unrestricted net assets** - Net assets that are not subject to donor-imposed stipulations and that may be expendable for any purpose in performing the objectives of ICANN. ICANN's Board adopted an investment policy in November 2007. This investment policy established a Board designated Reserve Fund which limits use of the Reserve Fund based upon specific Board actions. All investments are designated under the Reserve Fund.
- **Temporarily restricted assets** - Net assets subject to donor-imposed stipulations that may or will be met either by actions of ICANN and/or the passage of time. As the restrictions are satisfied, temporarily restricted net assets are reclassified to unrestricted net assets and reported in the accompanying financial statements as net assets released from restrictions.
- **Permanently restricted net assets** - Net assets subject to donor-imposed stipulations that resources be maintained in perpetuity. Investment income generated from these funds is available for general support of ICANN's programs and operations unless otherwise stipulated by the donor.

As of June 30, 2008 and 2007, ICANN had no permanently or temporarily restricted net assets.

Cash and cash equivalents - Cash and cash equivalents include deposits in bank, money market accounts, and marketable commercial paper. ICANN considers all cash and financial instruments with maturities of three months or less when purchased by ICANN to be cash and cash equivalents.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (Continued)

Accounts receivable - ICANN carries its accounts receivable on invoiced amounts less allowances for doubtful accounts. On a periodic basis, ICANN evaluates its accounts receivable and establishes allowances based on overdue accounts and a history of past write-offs. ICANN had two major registries/registrar totaling approximately \$22,237,000 or 44% of total support and revenue in 2008 and one major registry/registrar totaling approximately \$14,394,000 or 34% of total support and revenue in 2007. ICANN had accounts receivable amounts totaling approximately \$3,881,000 and \$2,150,000 due from the major registries/registrar at June 31, 2008 and 2007, respectively.

ICANN recovered approximately \$462,000 and \$2,429,000 of bad debt expense during years ended June 30, 2008 and 2007, respectively.

Investments - Investments in marketable securities are carried at fair value, based on quoted market prices. In November 2007, the Board adopted an investment policy which established a Board designated Reserve Fund. All funds in investments are reserved by the Board as the Reserve Fund.

Property and equipment - Property and equipment are stated at cost or, for contributed items, at fair market value at date of contribution. The equipment, furniture and fixtures are being depreciated using the accelerated method over estimated useful lives of three to seven years. Leasehold improvements are being depreciated using the straight-line method over the useful life or the remaining lease term, whichever is shorter. Acquisitions of property and equipment in excess of \$10,000 are capitalized.

Deferred revenue - Revenue is recognized during the period that the transaction associated with a fee relates, regardless of when the transaction fee was billed. Unless a registrar elects to have their multi-year transaction fees billed on a deferred basis, all transaction years are billed during the quarter in which the transaction agreement was signed. Fees relating to future periods are recorded as deferred revenue until earned. Fees for which deferred billing has been elected are billed and recorded as revenues in the year the transactions associated with the fees occur.

Advertising costs - Advertising costs are expensed in the period incurred. Advertising expense amounted to approximately \$94,000 and \$16,000, for the years ended June 30, 2008 and 2007, respectively.

Income taxes - ICANN is exempt from federal and state income taxes under the provisions of Section 501(c)(3) of the Internal Revenue Code and Section 23701(d) of the California Revenue and Taxation Code. Accordingly, no provision for income taxes has been made in the accompanying financial statements.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 2 - SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (Continued)

Functional allocation of expenses - Expenses that can be identified with a specific program or supporting service are charged directly to the related program or supporting service. Expenses that are associated with more than one program or supporting service are allocated based on methods determined by management. ICANN's expenses are classified approximately as follows for the fiscal years ended June 30:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Program services	\$ 28,631,000	\$ 19,300,000
Support services: management and general	<u>10,913,000</u>	<u>7,341,000</u>
Total expenses	<u>\$ 39,544,000</u>	<u>\$ 26,641,000</u>

Concentration of credit risk - Financial instruments which potentially subject ICANN to concentrations of credit risk consist primarily of cash and cash equivalents, accounts receivable, and investments. ICANN places its cash with major and creditable financial institutions. The cash held at these financial institutions may, at times, exceed the amount insured by the Federal Deposit Insurance Corporation. Concentration of credit risk with respect to receivables is mitigated by the diversity of registries/registrars comprising ICANN's registry/registrar base. ICANN places its investments with a major and creditable investment broker. The investments held are subject to the volatility of the market and industry in which it is invested.

Use of estimates - The preparation of financial statements in conformity with generally accepted accounting principles in the United States of America requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

Reclassifications - Certain 2007 amounts have been reclassified in the financial statements to conform to the 2008 presentation. These reclassifications have no impact on net assets.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 3 - ACCOUNTS RECEIVABLE

Accounts receivable is comprised of the following as of June 30:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
gTLD registries and registrars	\$ 11,779,000	\$ 13,875,000
IP address registries	823,000	2,172,000
ccTLD's	451,000	232,000
Other	<u>3,000</u>	<u>12,000</u>
	13,056,000	16,291,000
Less: allowance for doubtful accounts	<u>(600,000)</u>	<u>(1,321,000)</u>
	<u>\$ 12,456,000</u>	<u>\$ 14,970,000</u>

NOTE 4 - INVESTMENTS

Investments consist of the following as of the year ended June 30, 2008:

Stocks	\$ 8,190,000
Bonds	16,583,000
Total	<u>\$ 24,773,000</u>

There were no investments for the year ended June 30, 2007.

NOTE 5 - PROPERTY AND EQUIPMENT

Property and equipment consists of the following at June 30:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Computer equipment	\$ 1,453,000	\$ 752,000
Computer software	20,000	20,000
Furniture and fixtures	322,000	194,000
Leasehold improvements	<u>294,000</u>	<u>130,000</u>
	2,089,000	1,096,000
Less: accumulated depreciation	<u>(773,000)</u>	<u>(514,000)</u>
	<u>\$ 1,316,000</u>	<u>\$ 582,000</u>

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 6 - LEGAL MATTERS

In the ordinary course of business, ICANN is occasionally named as a defendant in lawsuits and may be involved in other alternative dispute resolution proceedings. Management is unable at this time to determine the probable outcome or the effect, if any, that these matters may have on the financial position and the ongoing operations of ICANN. Accordingly, the accompanying financial statements do not include a provision for any losses that may result from ICANN's current involvement in legal matters.

NOTE 7 - RELATED PARTY TRANSACTIONS

ICANN's President and Chief Executive Officer (CEO), Dr. Paul Twomey's services are currently provided to ICANN through a professional services agreement with Argo Pacific Party Limited (Argo Pacific), an Australian Proprietary Company. Dr. Twomey has an interest in Argo Pacific.

Payments were made to Argo Pacific under a contractual arrangement with ICANN (the terms of which have been approved by the ICANN Board of Directors) for the provision of Dr. Twomey's professional services, benefits allowance, and for related expenses (incidental travel, telecommunications, computer supplies, and office supplies).

Pursuant to the agreement, during the year ended June 30, 2008, Argo Pacific was paid \$256,000 associated with Dr. Twomey's employee benefits, \$543,000 in base compensation, and \$148,000 in bonuses. Argo Pacific's agreement with ICANN is denominated in Australian Dollars. ICANN's functional currency is in US Dollars, thus the payments to Argo Pacific are impacted by exchange rate fluctuations between the US dollar and Australian dollar. During the year ended June 30, 2007, Argo Pacific was paid \$219,000 associated with Dr. Twomey's employee benefits, \$451,000 in base compensation, and \$210,000 in bonuses. These bonuses were for service during the fiscal year ending June 30, 2004, 2005, and 2006. Furthermore, during the year ended June 30, 2007, Argo Pacific received \$24,000 in foreign currency adjustments for years prior to 2007 and received \$37,000 in foreign currency adjustments for the 2007 year. Reimbursements made to Argo Pacific for related expenses such as travel, telecommunications, and office supplies amounted to \$25,000 and \$26,000 for the years ending June 30, 2008 and 2007, respectively. Total payments made to Argo Pacific for the years ended June 30, 2008 and 2007, were approximately \$972,000, and \$967,000, respectively.

Included in accounts payable and accrued liabilities to Argo Pacific as of June 30, 2008 and 2007 was \$7,000 and \$143,000, respectively.

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

NOTE 8 - COMMITMENTS

ICANN leases its offices and certain other facilities under operating lease agreements with termination clauses from three to twelve months. Rent expense amounted to approximately \$1,211,000 and \$535,000 for the years ended June 30, 2008 and 2007, respectively. Minimum payments under the cancelable operating leases for the future years ending June 30 are approximately:

2009	\$ 1,189,000
2010	1,014,000
2011	823,000
2012	800,000
2013	<u>67,000</u>
Total	<u>\$ 3,893,000</u>

ICANN has probable pass-through and additional charges from the sublessor which are not included in the minimum payments above. The pass-through and additional charges cannot be reasonably estimated for future periods. Pass-through and additional charges amounted to approximately \$494,000 and \$254,000 for the years ended June 30, 2008 and 2007, respectively.

NOTE 9 - DEFINED CONTRIBUTION PENSION PLAN

ICANN's 401(k) Plan (the "Plan") is available to all employees in the United States at the first of the month following hire date with ICANN. ICANN contributes 5% of employee's salary to the plan regardless of employee contributions. ICANN also matches employee contributions up to 10% of the employee's annual salary. Employer contributions for the years ended June 30, 2008 and 2007 amounted to approximately \$1,083,000 and \$709,000, respectively.

Les trois types de missions de l'ICANN

L'ICANN doit rendre des comptes dans trois domaines :

1. Une responsabilité vis-à-vis de la sphère publique qui traite des mécanismes assurant aux parties prenantes que l'ICANN se comporte de façon responsable ;
2. Une responsabilité légale et d'organisation qui couvre les obligations de l'ICANN vis-à-vis du système juridique et de ses règlements ; et
3. Une responsabilité vis-à-vis de la communauté participante qui assure que le conseil d'administration et la direction exercent leurs fonctions selon les souhaits et les attentes de la communauté de l'ICANN.

L'ICANN est responsable devant la communauté internationale. Toutefois, la nature de sa mission unique ne permet pas aux membres de l'organisation d'exercer une influence injustifiable et de contrôler les activités de l'ICANN. Ainsi, n'ayant aucun membre statutaire, l'ICANN est redevable devant la communauté des utilisateurs d'Internet et non devant un membre spécifique ou un groupe de membres. Ce modèle aide à éloigner le spectre des violations des lois antitrust en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt de la communauté des utilisateurs d'Internet plutôt que dans l'intérêt de certains membres. Cette conception permet également à l'ICANN de travailler en collaboration, et non en concurrence, avec les différentes parties de la communauté Internet.

Sous la structure d'organisation de l'ICANN, les organismes de soutien et d'autres corps de l'ICANN représentant certains secteurs de la communauté participante sont habilités à élire les directeurs du conseil d'administration de l'ICANN. Ces administrateurs, à leur tour, doivent assumer tous les devoirs qui incombent à un administrateur de l'ICANN dans leur rôle de membre du Conseil d'administration. Ces devoirs, de diligence, d'enquête, de loyauté et d'investissement prudent, dus à l'organisation et à ces composants, sont prioritaires sur les intérêts de l'organisation électrique. Chaque membre du conseil d'administration de l'ICANN doit rendre des comptes à la communauté participante quant à ses activités financières et se doit de prendre des décisions respectant les intérêts de l'organisation et de la communauté des internautes.

La dernière responsabilité légale de l'organisation est liée au conseil d'administration, non aux individus et aux entités qui composent la communauté de l'ICANN. Selon la législation californienne, le Conseil d'administration de l'ICANN est entièrement responsable de la gestion des affaires et des activités de l'organisation. L'ensemble des devoirs légaux d'un administrateur de l'ICANN est lié à l'organisation elle-même, et au public d'internautes, non à des intérêts individuels de la communauté de l'ICANN. Les administrateurs peuvent donc parfois être amenés à prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts d'individus ou de groupes de la communauté pour faire leurs devoirs ou pour respecter leurs autres obligations légales.

1. Responsabilités vis-à-vis de la sphère publique

La responsabilité vis-à-vis de la sphère publique est l'un des aspects les plus importants de la mission de l'ICANN, et demeure tant que l'ICANN exerce une fonction de confiance vis-à-vis du public. Cette forme de responsabilité est en quelque sorte similaire à celle qui s'appliquerait aux gouvernements et à leurs représentants. Les aspects importants de la responsabilité de l'ICANN vis-à-vis de la sphère publique sont la transparence de ses procédures, la non divulgation d'informations à sa communauté, la présence de mécanismes permettant de réévaluer les décisions et d'une procédure d'audit ou d'évaluation permettant de vérifier que les procédures ont été respectées et les standards maintenus.

Cette mission est menée par divers moyens :

- A. Exigences des règlements de l'ICANN en matière de transparence ;
- B. Politique de non divulgation des informations guidant la diffusion d'informations sur les activités opérationnelles de l'ICANN au public ;
- C. Un Cadre de résolution des conflits décrivant les mécanismes à la disposition des individus qui pensent ne pas avoir été traités équitablement dans leurs rapports avec l'ICANN ;
- D. Une déclaration de la responsabilité financière décrivant le contrôle de la viabilité financière et de la gouvernance pour la période budgétaire ; et les mécanismes de rapports qui assurent la transparence des activités financières de l'ICANN.

A. Engagement de transparence dans les règlements de l'ICANN

Les règlements de l'ICANN établissent clairement la nécessité qu'a l'ICANN de maintenir les standards de transparence appropriés à une organisation fonctionnant dans un environnement exigeant la confiance du public. De fait, les règlements de l'ICANN (<http://www.icann.org/general/bylaws.htm#I>) indiquent que :

L'ICANN et ses collègues constituants doivent fonctionner le plus possible de manière ouverte et transparente en se dotant de procédures conçues pour assurer l'équité.

(Article III, Section 1)

Ces règlements indiquent également que, dans le cadre de sa mission, un ensemble de valeurs centrales doit guider les décisions et les actions de l'ICANN. Cela comprend :

- 7. *Emploi de mécanismes d'élaboration de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure de faciliter le processus d'élaboration des politiques.*
- 8. *Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.*
- 9. *Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins d'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.*
- 10. *Responsabilité continue vis à vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.*

(Article I, Section 2)

De plus, selon les règlements, si le conseil d'administration envisage l'adoption de politiques affectant de façon substantielle le fonctionnement d'Internet ou de tiers, dont l'imposition de frais, l'ICANN doit :

- Fournir une déclaration publique sur son site Web décrivant ce que ces politiques envisagent d'adopter en en donnant les raisons, 21 jours au moins (et si possible plutôt) avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Laisser une chance raisonnable aux différentes parties de commenter l'adoption des politiques proposées, de consulter les commentaires des autres parties, et de répondre à ces commentaires avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Dans le cas où la politique affecte les enjeux de la politique publique, demander l'avis du Comité consultatif gouvernemental (GAC) et tenir compte de l'avis éventuellement présenté par le GAC de sa propre initiative ou à la demande du conseil d'administration.
- Lorsque cela est réalisable et en cohérence avec le processus d'élaboration des politiques, un forum public face-à-face doit également être organisé en vue de débattre des politiques proposées avant toute prise de mesures par le conseil d'administration.
- Après la prise de mesures sur un sujet politique via cette procédure, le conseil d'administration doit publier les minutes de la réunion pour toute mesure prise, le vote de chaque administrateur votant la mesure et la déclaration distincte de tout administrateur ayant choisi de publier une telle déclaration.

B. Politique de non divulgation des informations documentaires de l'ICANN

La Politique de non divulgation des informations documentaires de l'ICANN vise à assurer que les informations contenues dans les documents relatifs aux activités opérationnelles de l'ICANN, et en possession, sous la tutelle ou le contrôle de l'ICANN, sont également mises à la disposition du public, sauf lorsqu'une raison valable exige la confidentialité.

Un des principaux éléments de l'approche de l'ICANN vis-à-vis de la transparence et de la non divulgation d'informations est l'identification d'un ensemble de supports complets mis à disposition par l'ICANN sur son site Web comme une condition de routine.

En particulier, l'ICANN a :

- Identifié nombre de catégories de documents déjà rendues publiques comme une condition de routine
- Etabli un délai de réponse aux demandes d'informations non encore rendues publiques
- Identifié des conditions spécifiques de non divulgation d'informations
- Décrit le mécanisme selon lequel les demandeurs peuvent formuler un recours en cas de refus de divulgation

Documents rendus publics en temps voulu

L'ICANN publie sur son site Web, www.icann.org, de nombreuses catégories de documents le moment venu. La liste de ces catégories est la suivante :

- Rapports annuels – <http://www.icann.org/annualreport>
- Statuts – <http://www.icann.org/general/articles.htm>
- Transcripts, minutes et résolutions des réunions du conseil d'administration – <http://www.icann.org/minutes/>
- Budget – <http://www.icann.org/general/financial.html>
- Règlements (actuels) – <http://www.icann.org/general/bylaws.htm>
- Règlements (archives) – <http://www.icann.org/general/archive-bylaws>
- Correspondance – <http://www.icann.org/correspondence/>
- Informations financières – <http://www.icann.org/general/financial.html>
- Documents liés aux litiges – <http://www.icann.org/general/litigation.htm>
- Principaux accords – <http://www.icann.org/general/agreements.htm>
- Rapports mensuels des registres – <http://www.icann.org/tlds/monthly-reports/>
- Plan opérationnel – <http://www.icann.org/planning>
- Documents de politique – <http://www.icann.org/general/policy.html>
- Discours, présentations et publications – <http://www.icann.org/presentations/>
- Plan stratégique – <http://www.icann.org/planning>
- Informations matérielles liées à l'Organisation de soutien des adresses (ASO) – <http://aso.icann.org/docs/index.html> y compris les documents de politique de l'ASO, les documents de politique du Registre Internet régional pour les adresses IP (RIR), les instructions et procédures, les ordres du jour et les minutes des réunions, les présentations, les statistiques de routage et les informations liées aux RIR.
- Les informations matérielles liées à l'Organisation spécialisée dans les questions relatives aux noms de domaine génériques (GNSO, Generic Names Supporting Organization) – <http://gnso.icann.org/> – y compris la correspondance et les présentations, les résolutions du conseil, les demandes de commentaires, les documents préliminaires, les politiques, les documents de référence (voir <http://gnso.icann.org/reference-documents.htm>) Et les documents d'administration du conseil (voir <http://gnso.icann.org/council/docs.shtml>)
- Les informations matérielles liées à l'Organisation de soutien des noms des codes de pays (ccNSO) – <http://ccnso.icann.org> – y compris les ordres du jour des réunions, les minutes, les rapports et les présentations
- Les informations matérielles liées au Comité consultatif des utilisateurs d'Internet (ALAC) – <http://alac.icann.org> – y compris la correspondance, les déclarations et les minutes des réunions

- Informations matérielles relatives au Comité consultatif gouvernemental (GAC) – <http://gac.icann.org/web/index.shtml> – y compris principes de fonctionnement, principes des TLD génériques, principes des ccTLD, principes concernant les problèmes Whois de gTLD, communiqués, retranscriptions de réunion et ordres du jour
- Informations matérielles relatives au Comité consultatif du serveur racine (RSSAC) – <http://www.icann.org/committees/dns-root/> – y compris minutes des réunions et informations liées aux projets en cours
- Informations matérielles relatives au Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC) – <http://www.icann.org/committees/security/> – y compris sa charte, ses diverses présentations, ses plans de travail, ses rapports et ses recommandations

Réponse aux demandes d'information

Si un membre de la communauté demande des informations non encore accessibles au public, l'ICANN répondra, dans la mesure du possible, aux demandes raisonnables dans un délai de 30 jours calendaires à dater de la réception de la demande. Si cette date limite n'est pas respectée, l'ICANN informera le demandeur par écrit de la date de sa réponse, en expliquant les motifs de ce retard. Si l'ICANN refuse de répondre à la demande d'information, il fournira par écrit les raisons de ce refus au demandeur.

Conditions définies pour la confidentialité

L'ICANN a identifié l'ensemble suivant de conditions pour la non divulgation d'informations :

- Informations fournies par ou à une organisation gouvernementale ou internationale, ou toute forme de présentation de ces informations, si elles sont supposées demeurer confidentielles ou susceptibles de porter préjudice aux relations de l'ICANN avec cette partie.
- Informations internes qui, si elles étaient divulguées, compromettraient ou seraient susceptibles de compromettre l'intégrité du processus délibérant de prise de décision de l'ICANN en empêchant l'échange sincère d'idées et de communications, y compris de documents internes, de notes explicatives et autres communications similaires entre administrateurs de l'ICANN, conseillers des administrateurs de l'ICANN, personnel de l'ICANN, consultants de l'ICANN, fournisseurs de l'ICANN et agents de l'ICANN.
- Informations échangées, préparées pour, ou dérivées du processus délibérant de prise de décision entre l'ICANN, ses constituants, ou d'autres entités avec lesquelles l'ICANN coopère qui, si elles étaient divulguées, compromettraient ou seraient susceptibles de compromettre l'intégrité du processus délibérant de prise de décision entre et parmi l'ICANN, ses constituants, ou d'autres entités avec lesquelles l'ICANN coopère en empêchant l'échange sincère d'idées et de communications.
- Dossiers personnel, médical, contractuel, de rémunération et autres concernant les informations personnelles d'un individu, lorsque la divulgation de telles informations constitue ou est susceptible de constituer une violation de la vie privée, ainsi que les procédures des mécanismes d'appel et des investigations internes.

- Informations fournies à l'ICANN par une partie et qui, si elles étaient divulguées, porteraient ou seraient susceptibles de porter un préjudice matériel aux intérêts commerciaux, aux intérêts financiers ou à l'avantage concurrentiel de cette partie ou on été fournies à l'ICANN à l'issue d'un contrat de confidentialité ou d'une disposition de confidentialité au sein d'un contrat.
- Informations commerciales confidentielles ou règlements et procédures internes.
- Informations qui, si elles étaient divulguées, mettraient ou seraient susceptibles de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'un individu ou de porter un préjudice matériel à l'administration de la justice.
- Informations soumises aux privilèges client-avocat, des travaux de l'avocat ou à tout autre privilège applicable, ou divulgation susceptible de porter préjudice à toute investigation juridique, interne ou gouvernementale.
- Versions préliminaires de toute correspondance, de rapports, de documents, de contrats, d'accords, d'e-mails ou de toute autre forme de communication.
- Informations concernant d'une manière quelconque la sécurité et la stabilité d'Internet, y compris le fonctionnement du serveur racine L ou toute modification ou tout ajout apporté(e) à la zone racine.
- Secrets commerciaux et informations financières et commerciales non rendues publiques par l'ICANN.
- Demandes d'information (1) qui ne sont pas raisonnables, (2) qui sont excessives ou trop exigeantes, (3) concernent ce qui n'est pas faisable, ou (4) sont formulées dans un but vexatoire ou injurieux ou par un individu injurieux ou querelleur.

Les informations remplissant l'une des conditions définies ci-dessus peuvent toujours être rendues publiques si l'ICANN détermine, dans des cas particuliers, que l'intérêt du public dans la divulgation de ces informations compense le préjudice causé par une telle divulgation. De plus, l'ICANN se réserve le droit de refuser de divulguer ces informations dans les cas non précisés ci-dessus si l'ICANN détermine que le préjudice causé par cette divulgation compense l'intérêt du public dans la divulgation des informations. Personne ne doit exiger de l'ICANN qu'il crée ou compile des synthèses de toute information documentée, ni qu'il réponde à des demandes concernant des informations déjà rendues publiques.

Appel en cas de refus

Dans le cas où un demandeur décide de faire appel pour un refus d'information de la part de l'ICANN, il doit suivre les procédures Reconsidération de demande ou Vérification indépendante, dans la mesure où l'une d'elles est applicable, selon les dispositions prévues par l'article IV, Sections 2 et 3, des règlements de l'ICANN, disponibles à l'adresse <http://www.icann.org/general/bylaws.htm>.

C. Mécanismes de règlement des différends chez l'ICANN

Il existe deux cas dans lesquels l'ICANN a besoin des mécanismes de règlement des différends.

- Des parties peuvent être en conflit avec l'ICANN lorsqu'elles considèrent qu'une procédure légale n'a pas été respectée par une décision du Conseil d'administration ou lorsqu'elles considèrent qu'elles n'ont pas été traitées équitablement lors d'une procédure de l'ICANN. Les trois parties de la procédure de résolution des différends qui est à la disposition des membres de la communauté sont décrites en détail ci-dessous dans la section « Conflits concernant les procédures et les traitements équitables ».
- Des parties peuvent être en conflit avec l'ICANN car elles désapprouvent non pas le processus mais le résultat d'un processus de décision de l'ICANN. La méthode actuelle de résolution des conflits de cette sorte passe par l'appareil judiciaire ou par un arbitrage, selon les termes du contrat de l'ICANN. Cette approche est décrite dans la section « Différends concernant les résultats d'un processus de décision ».

Conflits concernant les procédures et les traitements équitables

L'ICANN met à la disposition des membres de la communauté une procédure de résolution des conflits en trois parties, destinée aux personnes qui ont le sentiment de ne pas avoir été traitées équitablement ou qui considèrent qu'une procédure légale n'a pas été respectée par une décision du Conseil d'administration.

Les membres de la communauté peuvent choisir parmi ces mécanismes celui qui convient le mieux à leurs besoins. Des approches alternatives de résolution des conflits sont fournies et ont la préférence car il s'agit de méthodes souples, transparentes et responsables pour résoudre les différends.

Comité de réévaluation du Conseil d'administration

Le Comité de réévaluation représente la première voie officielle de résolution des conflits ou d'appel. Il s'agit d'un comité permanent du directoire de l'ICANN. Le Comité de réévaluation peut auditer une requête de réévaluation sur toute décision prise par le Conseil d'administration ou l'organisation, sans aucun frais pour le plaignant. L'objectif de l'examen du Comité de réévaluation est de vérifier que la procédure correcte a été respectée par le Conseil d'administration lors de sa prise de décision. Il a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration les modifications appropriées, et il peut amender ou inverser les décisions qui n'ont pas fait l'objet d'un vote du Conseil d'administration dans sa totalité. Les activités et les décisions du comité sont publiées sur le site Web de l'ICANN.

Le Comité de réévaluation est composé de trois membres du Conseil d'administration et dispose de l'autorité nécessaire pour :

- Evaluer les requêtes d'examen ou de réévaluation
- Déterminer si un délai de résolution de l'action contestée est approprié
- Conduire toute investigation factuelle qu'il considère appropriée
- Demander des propositions écrites supplémentaires à la partie concernée ou à d'autres parties
- Proposer au directoire de l'ICANN une recommandation basée sur les arguments de la requête

Comité d'audit indépendant (IRP)

L'IRP représente le second mécanisme officiel de résolution des conflits. Il est établi dans les règlements de l'ICANN, et l'ICANN doit coopérer avec l'IRP en lui fournissant des documents ou des informations. L'IRP favorise la responsabilité et la transparence en autorisant toute personne qui est affectée matériellement par une décision de l'ICANN à accéder à un tiers extérieur qui examinera l'action ou la décision. Le mandat de l'IRP consiste à examiner les actions, les décisions et les inactions du Conseil d'administration afin de déterminer si elles respectaient les statuts et les règlements.

L'IRP dispose de l'autorité nécessaire pour :

- Demander des propositions écrites supplémentaires à la partie plaignante, au Conseil d'administration, aux organisations de soutien ou à d'autres parties
- Déclarer si une action ou une inaction du Conseil d'administration ne respectait pas les statuts ou les règlements
- Recommander que le Conseil d'administration retarde toute action ou décision, ou qu'il adopte une mesure provisoire, jusqu'à ce que le Conseil d'administration examine et agisse selon l'opinion de l'IRP

L'IRP est géré par un prestataire d'arbitrage international, le Centre international pour le règlement des différends (voir <http://www.adr.org/icdr>). Les étapes nécessaires pour demander un examen du Comité d'audit indépendant ont été définies simplement et clairement dans le site Web de l'ICANN. Les formulaires à remplir pour déclencher un examen de l'IRP sont disponibles à l'adresse http://www.icann.org/general/accountability_review.html. L'IRP effectue la plupart de son travail en ligne ou par téléphone afin de réduire les coûts et de rendre la procédure efficace et flexible pour le plaignant.

L'ombudsman de l'ICANN

Le Bureau de l'ombudsman est défini dans les règlements de l'ICANN. L'ombudsman est une ressource indépendante et impartiale qui fournit aux membres de la communauté un mécanisme informel et gratuit pour gérer les décisions, actions ou inactions de l'organisation considérées inéquitables. Toute personne affectée par une action, décision ou inaction de l'ICANN peut demander un examen de l'ombudsman. L'ombudsman a le pouvoir d'investiguer et de faire des recommandations au Conseil d'administration pour améliorer ou modifier les politiques, les procédures ou les actions ; l'ombudsman n'a pas l'autorité pour ordonner des modifications. L'ombudsman a la discrétion de publier ou non le résultat de ses investigations et ses recommandations. Chaque année, l'ombudsman produit un Rapport annuel qui décrit les activités du Bureau de l'ombudsman pour cette année. Ce rapport est publié pour être distribué aux parties concernées et est également disponible sur le site Web de l'ICANN.

Différends concernant les résultats d'un processus de décision

Les mécanismes de résolution des différends décrits ci-dessus ont été conçus pour fournir des moyens efficaces et économiques pour répondre aux plaintes des membres de la communauté de l'ICANN et pour résoudre les problèmes. Comme décrit de manière plus détaillée dans les sections suivantes sur la responsabilité légale, les parties en conflit avec l'ICANN peuvent choisir d'utiliser l'appareil judiciaire pour résoudre le différend ou, dans les cas extrêmes, les mécanismes fournis par l'Etat de Californie pour la résolution des problèmes avec les organisations d'utilité publique à but non lucratif.

Révision suivie des mécanismes de résolution des différends

L'ICANN s'efforce de maintenir les standards les plus élevés en matière de responsabilité et de transparence. Un aspect important de ceci est l'amélioration continue des mécanismes de gestion des plaintes et de résolution des problèmes qui se produisent au sein de la communauté de l'ICANN. Dans le cadre des examens réguliers de tous les aspects du fonctionnement de l'ICANN, le Comité de gouvernance de la Commission effectuera des révisions des mécanismes de résolution des différends de l'ICANN pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de tous les membres de la communauté afin que les plaintes soient gérées efficacement.

D. Responsabilité financière

Dès que le budget est approuvé par le Conseil d'administration, plusieurs vérifications et bilans sont intégrés au cadre de responsabilité financière de l'ICANN. Les comptes financiers de l'ICANN sont audités chaque année par un auditeur externe en conformité avec les règlements de l'ICANN. De plus, le Conseil d'administration de l'ICANN dispose de deux comités qui examinent les affaires financières de l'ICANN : le Comité des finances et le Comité d'audit.

Audit externe indépendant

Chaque année, les comptes de l'ICANN sont audités par un auditeur externe indépendant. Il s'agit d'une condition requise par les règlements que l'ICANN considère comme indispensable pour s'assurer que la gestion et la gouvernance des finances respectent le standard le plus élevé. L'auditeur remet au Comité d'audit un rapport qui est rendu accessible à la communauté.

Comité des finances

Le Comité des finances du Conseil administratif de l'ICANN est chargé de consulter le Président sur le processus budgétaire annuel de l'organisation, pour examiner et faire des recommandations sur le budget annuel soumis par le Président, et pour élaborer et conseiller des objectifs financiers à long terme pour l'organisation. Après délibération avec le Président, le Comité des finances peut établir des standards de rapports et de suivi du budget qui conviennent aux besoins du comité et du Conseil d'administration.

Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de l'ICANN est chargé de faire des recommandations pour le choix d'un auditeur externe indépendant chaque année. Ce dernier effectuera un audit minutieux des affaires financières de l'ICANN, pour recevoir, examiner et transmettre au Conseil d'administration le rapport financier annuel des auditeurs externes indépendants, pour publier ce rapport à destination du public, et pour toute autre question susceptible de justifier son attention.

Ces comités se réunissent tout au long de l'année pour surveiller la santé financière de l'organisation et pour vérifier que de hauts standards sont maintenus en matière de responsabilité financière.

Elaboration de rapports

Il existe deux éléments de rapport dans le cadre de responsabilité financière de l'ICANN : les comptes financiers audités et le Rapport annuel.

Comptes financiers

Dans les 120 jours suivants la fin de l'année fiscale, le Comité d'audit présente au Conseil d'administration un ensemble audité final des comptes de l'année, ainsi qu'un rapport d'audit qui étudie la conformité des standards de comptabilité.

Les comptes définitifs sont publiés sur le site Web de l'ICANN à des fins d'information de la communauté de l'ICANN.

Rapport annuel

L'ICANN publie également un Rapport annuel qui détaille les progrès accomplis quant aux initiatives identifiées dans les plans stratégique et opérationnel et dans le budget.

Il informe la communauté sur les accomplissements de l'année écoulée.

2. Responsabilité organisationnelle et juridique

Un second aspect important de la responsabilité de l'ICANN est la responsabilité organisationnelle et légale qui est mentionnée dans les règlements de l'organisation et à travers les législations nationale et régionale qui régissent le comportement de l'ICANN. Les règlements servent de base au fonctionnement de l'ICANN et définissent en particulier les procédures pour la nomination des administrateurs et pour l'exécution du processus de gouvernance central de l'ICANN, à savoir le Conseil d'administration. En tant que tels, ils représentent un composant essentiel du cadre de responsabilité de l'ICANN.

L'ICANN est une société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, et est régie par la législation de l'état de Californie et par les lois fédérales des Etats-Unis. L'une des raisons pour lesquelles l'ICANN a été constituée en tant que société de droit californien à but non lucratif est que l'état de Californie fournit un cadre rigoureux de responsabilités légales pour les organisations de ce type. Les responsabilités qui ont été mises en place via les règlements de l'ICANN et sa structure d'organisation doivent assurer aux parties prenantes que l'ICANN applique les plus hauts standards de responsabilité.

Cette responsabilité est supportée par :

- A. Les statuts de l'ICANN régissant la responsabilité de l'organisation.
- B. Les obligations légales juridictionnelles que l'ICANN doit respecter en tant que société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif.

A. Statuts

Les statuts de l'ICANN sont les règlements internes qui régissent le fonctionnement de l'organisation.

Les statuts déclarent que les pouvoirs de l'ICANN et toutes ses propriétés et ses affaires doivent être conduits par et sous la direction du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne peut agir qu'à la majorité des votes de tous ses membres dans chaque réunion, spéciale, régulière ou annuelle, ou par un consentement écrit et unanime de tous les membres votants.

Les statuts exigent également que l'ICANN dispose d'une procédure qui permette à toute personne ou entité de demander un examen ou une réévaluation par le Conseil d'administration des actions qui affectent matériellement un individu ou une entité. Ces dispositions sont décrites plus en détail dans le cadre de la résolution des différends de l'ICANN.

Les statuts ne peuvent être modifiés et de nouveaux statuts adoptés que par les deux tiers (2/3) des votes de tous les membres du Conseil d'administration.

B. Obligations légales juridictionnelles

En tant que société de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, l'ICANN est régie par la législation de l'état de Californie et par les lois fédérales des Etats-Unis. Les lois généralement applicables à l'ICANN et à son fonctionnement incluent les lois relatives aux délits, les lois applicables aux activités contractuelles des organisations et les lois interdisant les situations de monopole. En tant qu'organisation, l'ICANN est une entité légale et a la capacité à poursuivre en justice et à être poursuivie pour ses actions, et être tenue pour responsable devant le tribunal de la juridiction appropriée de ses activités face à la communauté internationale. En conséquence, les activités de l'ICANN vis-à-vis de la communauté internationale sont conduites en toute conscience et appréciation des lois applicables à l'entité en tant qu'organisation.

Selon ses statuts :

- L'ICANN est une organisation d'utilité publique à but non lucratif.
- Elle n'est pas établie pour le bénéfice personnel de qui que ce soit.

La loi qui régit l'ICANN s'appelle la Loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif « Nonprofit Public Benefit Corporation Law for charitable and public purposes ». Le statut d'exemption d'impôts a été accordé à l'ICANN par le gouvernement de l'état de Californie et par le gouvernement fédéral des Etats-Unis. Le statut d'exemption d'impôts a été accordé à l'ICANN en raison de sa mission de coordination technique d'Internet et de l'intérêt général que cela représente pour le public et la communauté des utilisateurs d'Internet. En tant qu'organisation exemptée, le statut de l'ICANN implique certaines responsabilités vis-à-vis des autorités fédérales et d'état, qui sont différentes de celles associées aux entités commerciales imposables. En particulier, les activités de fonctionnement et les prises de décision organisationnelles de l'ICANN sont guidées par les critères d'éligibilité à l'exemption d'impôt mentionnés dans la charte de l'ICANN et qui doivent être respectés pour conserver ce statut. Le procureur général de Californie est le contrôleur légal des associations de droit californien à but non lucratif, telles que l'ICANN. A ce titre, le procureur général veille à protéger les intérêts de tous les bénéficiaires publiques qui composent sa juridiction. Agissant au nom du public, il peut mener des investigations et entreprendre des actions juridiques pour s'assurer que l'ICANN ne s'écarte pas de son objectif d'utilité publique. En cas de comportement inapproprié qui n'a pas été corrigé et réparé, les citoyens peuvent également présenter une requête au procureur général pour qu'il procède à une investigation.

L'ICANN est reconnue en tant qu'association d'utilité publique selon le code des impôts des Etats-Unis (Internal Revenue Code § 501(c)(3)). Cette reconnaissance lui confère plusieurs avantages, à savoir l'exemption des taxes fédérales et la possibilité de percevoir des donations déductibles des impôts. Toutefois, ce statut d'association IRC § 501(c)(3) impose également à l'ICANN d'assumer des responsabilités spéciales. Parmi ces responsabilités, les administrateurs de l'ICANN doivent s'assurer que l'ICANN fonctionne exclusivement dans l'intérêt du public et de la science et évite toute transaction susceptible de profiter économiquement et de manière excessive à des initiés de l'organisation, à d'autres personnes étroitement liées à l'ICANN ou à des parties privées en contrat avec l'ICANN.

Obligations fiduciaires des administrateurs

Selon la législation californienne, le Conseil d'administration de l'ICANN est entièrement responsable de la gestion des affaires et des activités de l'organisation. Tout administrateur de l'ICANN a des devoirs légaux généraux vis-à-vis de l'organisation elle-même et vis-à-vis des utilisateurs d'Internet.

En général, tout administrateur d'une association d'utilité publique à but non lucratif doit exercer ses devoirs en toute bonne foi, dans l'intérêt de l'organisation et avec l'attention et la vigilance raisonnable qu'une personne d'ordinaire prudente et dans une telle position adopterait dans des circonstances similaires.

Ceci est généralement compris comme englobant quatre devoirs, que les administrateurs doivent à l'organisation et à ses composantes : (1) un devoir de diligence, (2) un devoir d'enquête, (3) un devoir de loyauté et (4) un devoir d'investissement prudent.

Devoir de diligence

Le devoir de diligence se manifeste par le sérieux avec lequel chaque administrateur exerce ses responsabilités, telles que toujours garder à l'esprit les objectifs professionnels de l'organisation. Cela comprend également d'importantes considérations d'ordre professionnel et connaissances de l'industrie quant aux activités de l'organisation, et le sens du service sur la même base dans les comités auxquels l'administrateur peut être affecté. Le devoir de diligence exige également que l'administrateur prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que l'organisation est gérée et dirigée d'une manière qui demeure cohérente avec sa mission. D'autre part, le devoir de diligence exige que les administrateurs soient attentifs aux inquiétudes exprimées par le conseil de l'organisation et respectent les directives concernant la confidentialité des conseils et la stratégie juridique approuvée par le Conseil d'administration ou les membres du bureau dans la gestion des problèmes susceptibles de se produire.

Devoir d'enquête

Le devoir d'enquête exige généralement que tout administrateur effectue chacune des étapes nécessaires pour être suffisamment informé avant de prendre une décision au nom de l'organisation et de participer aux activités du Conseil d'administration. Pour respecter ce devoir, les administrateurs doivent demeurer impartiaux dans les situations de concurrence et respecter les obligations de l'organisation en matière de confidentialité des informations communiquées par des tiers, de droit à la vie privée des employés et des personnes en contact avec l'organisation, de privilèges avocat-client lors de procédures juridiques ou de conseils juridiques fournis à l'organisation, et de protection contre les divulgations d'information susceptibles de porter préjudice aux intérêts, aux biens ou aux activités de l'organisation.

Devoir de loyauté

Le devoir de loyauté implique généralement la protection des intérêts de l'organisation dans ses activités, ses biens, ses ressources, ses employés et les droits d'autrui, éviter tout conflit d'intérêts ou intérêt personnel de la part des administrateurs, et servir les intérêts de l'organisation et non ceux de tout autre individu ou groupe, y compris le membre de l'organisation qui est à l'origine du recrutement de l'administrateur.

Devoir d'investissement prudent

Les administrateurs d'une association à but non lucratif doivent éviter toute spéculation dans la gestion des investissements de l'organisation, et ils doivent respecter tous les standards applicables mentionnés dans les articles et les règlements de l'organisation ou dans les termes et conditions des donations et octroi de fonds à l'organisation.

En outre, du fait du statut d'exemption d'impôts de l'ICANN, ses administrateurs et les membres de son bureau ont le devoir d'éviter les transactions dont les bénéfices sont excessifs et celles qui génèrent des profits pour tout initié (membre du bureau ou administrateur de l'ICANN) ou pour un tiers non initié. Les administrateurs d'une association de droit californien d'utilité publique et à but non lucratif, peuvent, dans certaines circonstances, être considérés comme personnellement responsables de dommages non-assurés résultant d'actes ou d'omissions hors du cadre de leurs devoirs, qui ne sont pas exercés en toute bonne foi ou qui sont imprudents, non justifiés, intentionnels ou d'une négligence grossière. Des standards similaires de responsabilité légale s'appliquent si l'organisation ouvre des bureaux à l'étranger. Des discussions ont eu lieu entre les membres de la communauté de l'ICANN à propos d'une révision possible du statut légal de l'ICANN dans le contexte de sa mondialisation future. Quoi qu'il puisse ressortir de ces discussions, le cas échéant, l'ICANN s'engage à maintenir les mêmes standards de responsabilité que ceux mentionnés ci-dessus.

Responsabilités des cadres

Les cadres de l'ICANN exercent leurs fonctions en tant que membres du bureau de l'organisation et sont élus chaque année par le Conseil d'administration. Les règlements stipulent la désignation du président, du secrétaire et du directeur financier. Le Conseil d'administration nomme le président-directeur et autorise le Conseil d'administration à désigner les autres membres du bureau chaque année. Le Conseil d'administration a également la possibilité de congédier tout membre du bureau par un vote aux deux tiers du Conseil d'administration et chaque membre du bureau est soumis aux règles relatives aux conflits d'intérêt de l'ICANN. Comme les administrateurs, ces membres du bureau ont des responsabilités fiduciaires vis-à-vis de l'organisation et sont également redevables devant les lois fédérales et de l'état.

3. Responsabilité vis-à-vis de la communauté des acteurs

L'ICANN fonctionne selon un modèle pluripartite qui réunit de nombreuses parties concernées pour élaborer une politique favorisant la stabilité et l'intégrité d'Internet. En tant que partenariat public-privé, l'ICANN a pour mission de préserver la stabilité opérationnelle d'Internet, de promouvoir la concurrence, d'atteindre une large représentation mondiale des communautés Internet et d'élaborer une politique correspondant à sa mission par une démarche consensuelle ascendante. Au sein de la structure de l'ICANN, des organisations internationales et gouvernementales travaillent en partenariat avec les entreprises, les organisations et les experts impliqués dans le développement et le maintien d'Internet au niveau mondial. Les innovations et la croissance continue d'Internet amènent à relever de nouveaux défis pour maintenir sa stabilité. Travaillant en collectif, les acteurs de l'ICANN répondent à ces problèmes qui affectent directement la mission de coordination technique de l'ICANN. En cohérence avec le principe qui consiste à laisser le marché des nouvelles technologies s'autoréguler au maximum, l'ICANN est peut-être le

meilleur exemple de collaboration entre les acteurs, nombreux et variés, de la communauté Internet. L'ICANN est redevable devant la communauté internationale. Toutefois, la nature de sa mission unique n'autorise pas les membres de l'organisation à exercer une influence et un contrôle non justifiés sur les activités de l'ICANN. Ainsi, n'ayant aucun membre statutaire, l'ICANN est redevable devant la communauté des utilisateurs d'Internet et non devant un membre spécifique ou un groupe de membres. Ce modèle aide à éloigner le spectre des violations des lois antitrust en permettant à l'ICANN de fonctionner dans l'intérêt de la communauté des utilisateurs d'Internet plutôt que dans l'intérêt de certains membres. Il permet également à l'ICANN de travailler en collaboration, plutôt qu'en compétition, avec les divers acteurs de la communauté Internet. Cette section définit les mécanismes par lesquels l'ICANN se rend elle-même redevable devant sa communauté. Les aspects majeurs sont les suivants :

- A. La composition représentative du Conseil d'administration qui permet à toutes les parties de la communauté de l'ICANN de participer au processus du Conseil d'administration de l'ICANN
- B. Le processus de planification consultatif par lequel la communauté de l'ICANN fixe la direction stratégique et détermine les budgets et les priorités de fonctionnement
- C. Le programme continu d'audits de la structure de l'ICANN, selon l'Article IV, Section 4 des statuts de l'ICANN
- D. Les principes de traduction qui guident la traduction des documents au sein de la communauté de l'ICANN
- E. Les principes de consultation qui guident les processus de consultation utilisés pour collecter les avis de la communauté sur les problèmes de l'ICANN
- F. Une déclaration des standards de comportement attendus qui décrit les comportements attendus de la part des personnes qui participent au processus de l'ICANN

A. Composition représentative du Conseil d'administration de l'ICANN

Bien que les pouvoirs du Conseil d'administration soient clairement définis dans les statuts, le Conseil d'administration trouve une grande partie de sa crédibilité dans la nature mondiale et diverse de la composition de ses membres. Le Conseil d'administration de l'ICANN désigne ses membres à travers une sélection opérée au sein de la communauté et par le biais d'un Comité de nomination. Les membres du Comité de nomination sont également issus de la communauté.

Le Conseil d'administration est constitué comme suit :

- Six membres du Conseil d'administration (administrateurs) sont élus par les organisations de soutien de l'ICANN (deux par l'Organisation de support des adresses (ASO), deux par l'Organisation de support relative aux noms de code de pays (ccNSO) et deux par l'Organisation spécialisée dans les questions relatives aux noms de domaine génériques) (GNSO)).
- Le Président est un membre votant du Conseil d'administration.
- Huit membres sont sélectionnés par le Comité de nomination. (Une description de la composition et du processus du Comité de nomination se trouve plus loin dans ce document.) Ces personnes nommées par le Comité de nomination sont sélectionnées selon des critères stricts : intelligence et

intégrité, grande expérience de la communauté Internet et compréhension de la mission de l'ICANN. Le Comité de nomination doit également sélectionner les candidats de manière à maintenir la diversité géographique du Conseil d'administration de l'ICANN. De plus, il y a six agents de liaison sans droit de vote, provenant des comités suivants :

- Le Comité consultatif gouvernemental
- Le Comité consultatif sur le système de serveurs racine
- Le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité
- Le Groupe de liaison technique (qui représente l'Institut Européen des Standards de Télécommunication, l'International Telecommunication Union's Telecommunications Standardisation Sector, le Consortium consacré au World Wide Web)
- Le Comité consultatif des utilisateurs d'Internet
- Le Groupe de travail de génie Internet

Les agents de liaison participent aux discussions du Conseil d'administration et communiquent le point de vue de leurs groupes respectifs à la table du Conseil d'administration.

Les statuts définissent le contrat du chaque administrateur et le processus de retrait d'un administrateur du bureau, si nécessaire (voir Article VI, Section 11).

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement au cours de l'année, généralement par conférence téléphonique. Ces réunions sont appelées Assemblées extraordinaires du Conseil d'administration. Les réunions classiques du Conseil d'administration se tiennent trois fois par an (réunion annuelle comprise), et elles sont ouvertes au public (soit sur place, soit par diffusion multimédia). Un rapport préliminaire détaillé de chaque réunion du Conseil d'administration est publié sur le site Web de l'ICANN rapidement après chaque réunion. Ce rapport constitue ensuite les minutes soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Outre les nominations du Comité de nomination, les autres postes du Conseil d'administration sont pourvus après un processus de sélection ascendant. Dans le cadre de la structure d'organisation de l'ICANN, des organisations de soutien et d'autres organismes, représentant au sein de l'ICANN certains secteurs de la communauté des acteurs, sont habilités à élire des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN. Ces administrateurs, à leur tour, doivent assumer tous les devoirs qui incombent à un administrateur de l'ICANN dans son rôle de membre du Conseil d'administration. Ces devoirs, de diligence, d'enquête, de loyauté et d'investissement prudent, dus à l'organisation et à ces composants, sont prioritaires sur les intérêts de l'organisation électrique. Chaque membre du Conseil d'administration est redevable devant la communauté des acteurs de ces devoirs fiduciaires et doit prendre des décisions qui vont dans le sens des intérêts de l'organisation et de la communauté des utilisateurs d'Internet.

Le Comité de nomination

Le Comité de nomination est chargé de la sélection de huit des membres votant du Conseil d'administration. Ses membres sont issus de la communauté. Le président du Comité de nomination est nommé par le Conseil d'administration. Il est responsable du bon fonctionnement du comité. Toutefois, le président du Comité de nomination ne peut pas voter. Le précédent président du Comité de nomination agit en tant que conseiller non-votant.

Le comité est composé de 18 bénévoles et du président. Il est composé de membres votant issus des organismes suivants :

- Le Comité consultatif des utilisateurs d'Internet (5 membres)
- Le Regroupement des utilisateurs commerciaux d'Internet du GNSO (2 membres, un représentant les PME et un autre représentant les grandes entreprises)
- Le Collège regroupant les registres gTLD du GNSO
- Le Collège regroupant les registres gTLD du GNSO
- Le Collège regroupant les fournisseurs de services Internet du GNSO
- Le Regroupement sur la propriété intellectuelle du GNSO
- Le Conseil du ccNSO
- Le Conseil du ASO
- Une entité désignée par le Conseil d'administration pour représenter les organisations universitaires et du secteur de l'enseignement
- Représentants de la société civile et des associations de consommateurs sélectionnés par le Collège regroupant les utilisateurs non commerciaux du GNSO
- Le Groupe de travail de génie Internet
- Le Groupe de liaison technique

Le Comité de nomination possède également 3 agents de liaison non-votant, chacun issu des organismes suivants :

- Le Comité consultatif du serveur racine
- Le Comité chargé de la sécurité et de la stabilité
- Le Comité consultatif gouvernemental

Fort de ces membres, le Comité de nomination est très représentatif de la communauté de l'ICANN et bien placé pour sélectionner les membres qui conviennent au Conseil d'administration de l'ICANN. La taille du comité et sa large représentation garantissent qu'il ne peut pas être influencé par un groupe d'intérêt et qu'un seul individu ne peut pas imposer ses idées aux autres.

B. Planification

Le principal mode de participation de la communauté aux activités de l'ICANN est la planification qui englobe la planification stratégique, la planification opérationnelle et l'élaboration du budget. Les membres de la communauté de l'ICANN peuvent contribuer, à travers un processus de consultation multiphases, à la direction stratégique de l'organisation, à son fonctionnement et au choix des priorités de son budget.

A l'aide de ces outils, le personnel de l'ICANN élabore des objectifs professionnels à partir desquels une matrice de performances est construite et communiquée au Conseil d'administration. Cela permet d'élaborer un processus de budgétisation basé sur les résultats.

Au cours des six premiers mois de l'année fiscale, l'ICANN développe son plan stratégique sur trois ans. Au cours des six derniers mois de l'année fiscale, l'ICANN élabore son plan opérationnel et fixe le budget de la prochaine année fiscale. Chacun de ces éléments de la phase de planification est développé à travers un minutieux processus de consultation multiphases avec la communauté de l'ICANN.

Plan stratégique

Le Plan stratégique décrit les priorités stratégiques de l'ICANN sur une période de trois ans. Il est mis à jour chaque année pour s'adapter aux changements survenus dans l'environnement dans lequel l'ICANN opère et aux besoins d'ajustements de la communauté de l'ICANN. Le processus de planification stratégique commence par la consultation de la communauté de l'ICANN afin de collecter les idées fondatrices du plan. Cette consultation se déroule généralement dans le cadre d'une réunion de l'ICANN au cours de laquelle des sessions sont conduites en plusieurs langues, mais également à travers des forums en ligne ou d'autres outils similaires.

Basé sur les commentaires émanant de cette réunion, un numéro spécial est compilé et présente une synthèse des principales opportunités et défis qui attendent l'ICANN pour les trois années à venir, ainsi qu'une liste des priorités clés qui répondront à ces opportunités et à ces défis. Ce numéro spécial est publié sur le site Web de l'ICANN pour poursuivre la consultation.

En fonction des commentaires obtenus, un projet de plan est développé et publié pour recevoir de nouveaux commentaires. La communauté est consultée sur le projet de plan à travers des forums en ligne et au cours de la réunion de l'ICANN qui se tient lors du dernier trimestre de l'année calendaire avec des sessions conduites en plusieurs langues. Le plan est affiné pour incorporer les commentaires de la communauté, avec chaque projet de plan publié pour consultation.

La version finale du plan est soumise au Conseil d'administration pour approbation lors de sa réunion du mois de décembre. Le plan approuvé est publié sur le site Web de l'ICANN et les versions précédentes sont également disponibles.

Plan opérationnel

Le Plan opérationnel est un plan sur un an qui met en œuvre les priorités identifiées dans le Plan stratégique. Une première version préliminaire du Plan opérationnel est préparée par le personnel de l'ICANN au cours des deux premiers mois de l'année calendaire. Ce projet de Plan opérationnel contient les détails des opérations en cours et des projets spéciaux développés pour répondre aux priorités stratégiques. Ce projet de plan est publié pour recueillir les commentaires de la communauté et des sessions de consultation sont conduites lors de la première réunion de l'ICANN dans l'année calendaire.

Le plan est remanié en fonction des commentaires reçus, puis republié pour une nouvelle salve de commentaires. Une autre série de consultations est menée au cours de la seconde réunion de l'année calendaire. Après tout remaniement nécessaire, le Plan opérationnel est soumis au Conseil d'administration. Le Plan opérationnel actuel et les précédents sont disponibles sur le site Web de l'ICANN.

Budget de l'ICANN

Le Budget de l'ICANN est élaboré parallèlement au Plan opérationnel. La première consultation sur le Budget a lieu lors de la première réunion de l'ICANN de l'année. Toutes les organisations de soutien de l'ICANN, tous les groupes consultatifs et tous les regroupements d'utilisateurs sont consultés et des sessions de consultation générales sont conduites en plusieurs langues.

Le budget est aligné sur les commentaires reçus durant la consultation sur le Plan opérationnel et un projet de budget est publié au mois de mai pour recevoir tout commentaire. En fonction des commentaires reçus, un nouveau projet est préparé et publié. La consultation de la communauté, et de toutes les organisations de soutien de l'ICANN, des groupes consultatifs et de regroupements, s'effectue lors de la seconde assemblée de l'ICANN de l'année calendaire avec des sessions se déroulant dans plusieurs langues.

Le budget est affiné sur la base des commentaires reçus et sa version définitive est présentée au Conseil d'administration pour approbation en juin. La version approuvée du budget est publiée sur le site Web de l'ICANN. En phase finale du processus de consultation, la structure de frais des bureaux d'enregistrement indiquée au Budget doit être approuvée par les deux tiers des bureaux d'enregistrement gTLD selon la méthodologie de l'Accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement.

C. Révision permanente des structures

Le programme continu d'audits de sa structure est un autre moyen utilisé par l'ICANN pour assumer et renforcer ses responsabilités envers la communauté des acteurs. L'examen régulier des performances est un aspect important de la recherche perpétuelle d'une amélioration de l'efficacité et des responsabilités. Les règlements de l'ICANN stipulent qu'un audit indépendant de chaque élément clé de la structure de l'ICANN doit avoir lieu tous les trois ans au moins. « Le but de l'audit, entrepris à l'issue de critères et standards tels qu'énoncés par le conseil d'administration, est de déterminer (i) si cet organisme a un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si oui ou non, tout changement dans la structure ou le fonctionnement serait souhaitable pour améliorer son efficacité. » (Article IV, section 4 des statuts de l'ICANN). Ces audits visent à vérifier l'efficacité des structures de la communauté de l'ICANN et à identifier les éléments susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement de la communauté et l'efficacité du modèle de l'ICANN.

Il s'agit là d'un moyen pour la communauté ICANN d'offrir une organisation flexible, à l'écoute et réactive aux problèmes des participants. Les audits en cours ou terminés cette année comprennent :

Le GNSO (Generic Names Supporting Organization)

Le Conseil d'administration de l'ICANN

Le Comité consultatif des utilisateurs d'Internet

Le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité

Le Comité consultatif sur le système de serveurs racine

Les audits de l'Organisation de soutien des adresses et de l'Organisation de soutien des noms des codes de pays (ccNSO) commenceront très prochainement.

Le principal objectif de la structure de rémunération de l'ICANN est de s'assurer que les salaires proposés sont compétitifs au niveau international et constituent pour le personnel une motivation suffisante pour qu'il donne le meilleur de lui-même. La philosophie de rémunération vise à :

- Attirer et conserver un personnel d'excellence
- S'assurer de la compétitivité du personnel
- Assurer la transparence de la rémunération.

La structure est décrite dans cette annexe.

Rôle du conseil d'administration dans le contrôle de la rémunération du personnel de l'ICANN

Le conseil d'administration de l'ICANN établit la philosophie de la rémunération du personnel et de la gestion de l'ICANN. Le Comité de rémunération, un comité du conseil d'administration composé de membres indépendants, approuve l'orientation de la rémunération des cadres supérieurs, de l'ombudsman et du Président-directeur, en association avec l'ensemble du conseil d'administration. Le Comité de rémunération se réunit régulièrement et le secrétaire du conseil d'administration enregistre les minutes de ces réunions.

Composantes de la rémunération

L'ICANN est un organisme international et la rémunération de son personnel doit respecter la réglementation locale des pays dans lesquels les employés résident. De ce fait, les composantes énumérées ci-dessous ne s'appliquent pas à tous les membres du personnel :

- Salaire de base
- Prime de risque (bonus) en fonction du poste et des objectifs atteints
- Congés payés (vacances, maladie, décès, travail de juré, etc.)
- Assurance santé et avantages sociaux (médical, dentaire, vision, assurance-vie, accident et mutilation, etc.)
- Retraites
- Logement de fonction

Philosophie de rémunération et salaires de base

Le but du programme de rémunération de l'ICANN est d'offrir des salaires compétitifs à postes comparables et organisations similaires selon les activités, la portée, la complexité et la responsabilité, de manière à attirer et à retenir les talents et les compétences nécessaires pour mener à bien la mission de l'ICANN. La firme Frederic W. Cook & Co. de consultants en rémunération, a été invitée en 2004 à réaliser un audit du programme de rémunération des cadres de l'ICANN, en tant qu'experts tiers objectifs et de manière à proposer des recommandations allant dans le sens du programme en cours. La conduite d'un audit du programme de rémunération des cadres respectait l'objectif du protocole d'accord signé entre le Département du commerce des Etats-Unis et l'ICANN le 17 septembre 2003 (voir <http://www.icann.org/en/general/amend6-jpamou-17sep03.htm>).

Le rapport, basé sur l'analyse des données de près de 1 000 organismes commerciaux à but non lucratif de taille comparable, a notamment mis en évidence les éléments suivants :

L'ICANN n'a pas de pair équivalent dans l'industrie des nouvelles technologies. Toutefois, ses homologues les plus proches sur le marché du travail sont des entreprises technologiques commerciales de taille similaire.

Sur la base de notre expérience, ces sociétés technologiques n'offrent pas les mêmes grilles de rémunération que les organismes à but non lucratif.

Les sociétés commerciales, comme les organismes à but non lucratif, utilisent des grilles de salaires de base, des primes annuelles à la performance et des programmes d'avantages sociaux. Les sociétés commerciales utilisent cependant également des incitations financières

à long terme, le plus souvent sous la forme de stock-options ou de participations à l'intéressement, qui n'ont pas d'équivalent dans le secteur non lucratif.

(L'ICANN ne cherche pas à reproduire ce type d'incitations financières dans son programme de rémunération.)

Du fait de la nature unique des activités de l'ICANN, il n'existe pas de véritable équivalent comparable dans le secteur à but non lucratif.

Du fait de la position financière de l'ICANN, la mise en œuvre du programme n'a pas encore été traitée pour l'instant. Cependant, en juillet 2005, le conseil d'administration de l'ICANN a pris une résolution établissant le Comité d'indemnisation du conseil d'administration de l'ICANN (par la suite renommé Comité de rémunération du conseil d'administration). L'année suivante, suite à la stabilisation financière de l'ICANN, le conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'indemnisation du conseil d'administration, a évalué un rapport d'audit de la firme de consultants en matière de rémunération, Frederic W. Cook & Co., et à la suite de l'étude de marché réalisée par Frederic W. Cook & Co. (sur la base des données issues de Watson Wyatt et Radford), a établi que l'élément de comparaison approprié quant à la rémunération du personnel de l'ICANN était le secteur des sociétés commerciales de taille et de complexité similaires.

Leur audit 2006 portait entre autres sur les éléments suivants :

- Collecte de données du marché comparable dans des entreprises commerciales
- Collecte de données du marché comparable dans des organismes à but non lucratif
- Collecte de données du marché comparable aux Etats-Unis
- Collecte de données du marché comparable en Belgique
- Collecte de données du marché comparable sur les salaires de base des rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur le paiement de primes à rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur les avantages proposés aux employés à rôles équivalents
- Collecte de données du marché comparable sur les autres incitations financières proposées aux employés à rôles équivalents

L'étude a évalué les rémunérations versées par plusieurs milliers d'organisations participantes de taille similaire à celle de l'ICANN. Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du Comité de rémunération pour les principes directeurs suivants de l'ICANN en matière de rémunération :

- a. Salaires de base qualifiés du marché
- b. Avantages qualifiés du marché
- c. Primes (bonus) basées sur les résultats individuels
- d. Engagement au paiement continu du salaire de 50 à 75 pour cent de celui du secteur des sociétés commerciales de taille et de complexité comparables à celles de l'ICANN (le salaire réel dans cette fourchette dépend des compétences et de l'expérience de l'individu et du secteur)
- e. Extension des opportunités de primes (bonus) à tous les employés
- f. Responsabilité du Président-directeur de respecter tous ces principes dans le cadre du budget approuvé de l'ICANN. En choisissant une rémunération se plaçant entre 50 et 75 % des salaires proposés par les entreprises commerciales de taille et de complexité similaires, le conseil d'administration vise à s'assurer que l'ICANN

demeure compétitive sur le marché du travail lorsqu'un recrutement est nécessaire, tout en reconnaissant que, de par son rôle, il ne serait pas approprié pour l'ICANN d'être parmi les leaders en termes de salaires.

L'ICANN n'atteint pas les niveaux de rémunération proposés par plus de 25 pour cent des employeurs avec lesquels il est en concurrence directe. Le conseil d'administration reconnaît également que, du fait des exigences auxquelles l'organisation sera éventuellement amenée à faire face dans le futur, une certaine souplesse vis-à-vis de ces principes peut se révéler nécessaire dans des circonstances inhabituelles. En particulier, le conseil d'administration a demandé au Président-directeur d'élaborer des politiques quant au paiement des primes de risque afin de protéger l'organisation d'un point de vue juridique et financier pour le cas où l'organisation ne pourrait pas s'acquitter de ces paiements malgré les performances individuelles.

En outre, il est reconnu que l'organisation puisse avoir à rémunérer au-delà de ces arrangements dans les cas rares où « la nature spécialisée du rôle, du risque pour l'organisation, des circonstances du marché ou tout autre logique dont il est nécessaire de tenir compte, induisent des problèmes significatifs quant aux performances continues de l'ICANN ».

Heureusement, l'ICANN n'a pas besoin de recours pour répondre à ces exigences. Chaque année, le conseil d'administration revoie la rémunération du président de tous les cadres de l'organisation. La rémunération du personnel est révisée chaque année par la direction en fonction des directives du conseil d'administration. Cet examen annuel des rémunérations s'effectue dans le cadre défini par le conseil d'administration en 2006. L'ICANN utilise les services d'une société internationale de consultants en rémunération pour obtenir des données exhaustives sur le marché en vue d'une comparaison (actuellement Watson Wyatt Worldwide). L'étude de marché est réalisée chaque année avant la procédure de révision des salaires. L'estimation des ajustements potentiels des rémunérations a lieu lors de l'élaboration du budget en fonction des données actuelles du marché. Le budget est alors ratifié dans le cadre du processus général de planification budgétaire de l'ICANN.

Les rémunérations sont révisées annuellement et les ajustements éventuels sont fonction des données du marché, des performances individuelles et du budget approuvé.

Prime de risque

Le programme de primes de risque (bonus) de l'ICANN vise à inciter le personnel, tout au long de l'année, à atteindre les objectifs spécifiques désignés comme d'importance significative ou de grand intérêt pour la mission générale de l'ICANN.

La plupart des membres du personnel participe au programme de primes de risque. La participation et le niveau de participation, sont déterminés par la direction ou le conseil d'administration, selon les besoins. En 2006, le conseil d'administration a approuvé une grille de salaires au sein de laquelle 10 pour cent de la rémunération du personnel était allouée aux primes de risque, 20 pour cent aux dirigeants et les spécialistes et 30 pour cent aux cadres. La prime de risque de certains cadres dépasse 30 pour cent. Plus un membre du personnel occupe un poste élevé, plus sa rémunération est liée à la prime de risque. Il est juste et raisonnable de s'attendre à ce que les employés (en particulier les dirigeants et les cadres) soient rémunérés en fonction de leurs responsabilités et, lorsqu'ils échouent, ne retirent aucun avantage financier.

La prime de risque annuelle disponible correspond au produit du niveau de participation (exprimée en pour cent) par le salaire annuel de base au début de la période de mesure. Le

pourcentage de base annuel des cadres a été défini par le conseil d'administration, qui permet également que les niveaux de primes de risque du reste du personnel soient soumis à l'approbation du président ou du directeur d'exploitation. La prime de risque contractuelle du président-directeur est révisée chaque année par le conseil d'administration.

La plupart des participants ont la possibilité de gagner une partie de leur prime de risque annuelle trois fois par an. Le plan est conçu autour du système trimestriel de gestion d'étapes qui fait partie du Programme de gestion des performances. Une fois que le niveau de participation a été déterminé, la prime de risque peut être fixée pour toute période trimestrielle donnée. La prime de risque correspondant à un trimestre est proportionnelle à la longueur du trimestre.

Par exemple, si un individu est éligible pour un versement allant jusqu'à 10 pour cent de son salaire de base en prime de risque et que son salaire annuel de base est de 50 000 USD au début du trimestre, le calcul suivant s'applique.

Le trimestre en cours comprend 124 jours, soit 124/365e d'une année ou 34 pour cent de possibilité de prime annuelle. Ainsi, la prime de risque disponible pendant cette période pour cet individu serait de 50 000 USD (salaire annuel de base) fois 10 pour cent (niveau de participation) fois 34 pour cent (longueur du trimestre) - 50 000 USD x 10 pour cent = 5 000 USD x 34 pour cent = 1 700 USD. Un individu ne peut pas gagner davantage que la prime de risque disponible pour la période. La véritable prime de risque gagnée et payée est basée sur les recommandations du supérieur hiérarchique de l'employé. Dans la plupart des cas, ces recommandations reflètent de façon raisonnable le score atteint pour le trimestre dans le processus de gestion d'étapes.

La prime de risque est généralement versée dans les 45 jours à compter de la fin du trimestre. Pour recevoir ce paiement, l'individu doit être employé ou sous contrat à la date du paiement. Les individus dont le contrat se termine avant la date du paiement ne sont pas éligibles. Les recommandations relatives au versement des primes de risque sont approuvées par le directeur d'exploitation ou par le président-directeur avant le paiement. Dans le cas du président-directeur, elles sont approuvées séparément par le conseil d'administration. Les participants doivent travailler au moins pendant 35 pour cent du trimestre pour pouvoir bénéficier d'une prime de risque, y compris les employés en congé pendant une partie du trimestre. Toute prime de risque recommandée est proportionnelle à la longueur du trimestre travaillé.

Congés

Les congés comprennent les vacances, les jours fériés, les congés maladie, les congés pour décès et les absences pour travail en tant que juré. Le paiement de ces congés remplace le salaire de base pour le(s) jour(s) concerné(s) et est reporté dans la rémunération de base.

Assurance santé et avantages sociaux

Ces avantages incluent les programmes d'assurance maladie (médical, dentaire, vision), d'assurance-vie, d'accident et de mutilation, d'accident de trajet et autres assurances appropriées. Les types et les niveaux des prestations fournies dépendent des pratiques concurrentielles et régionales et de la législation locale. Tous les efforts sont mis en œuvre pour traiter le personnel de façon équitable par rapport aux pratiques de la concurrence. Cela comprend le fait de fournir à certains membres du personnel une rémunération sous forme d'avantages au lieu de leur acheter directement des avantages lorsque de tels achats ne sont pas praticables ou disponibles à l'ICANN.

Retraites

Les avantages de retraite fournis au personnel dépendent des pratiques concurrentielles et régionales et de la législation locale. Tous les efforts sont mis en œuvre pour traiter le personnel de façon équitable par rapport aux pratiques de la concurrence. Cela comprend le fait de fournir à certains membres du personnel une rémunération directe au lieu de contribuer à un régime de retraite lorsque de telles contributions ne sont pas praticables ou disponibles à l'ICANN. Lorsque l'ICANN contribue à un régime de retraite, toutes les contributions interviennent pendant la période d'emploi du membre du personnel. L'ICANN n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des avantages de retraite à payer lorsqu'un membre du personnel prend sa retraite.

Logement de fonction

Dans certains cas, un logement de fonction peut être fourni à des membres clés du personnel lorsqu'ils sont amenés à travailler dans des lieux rendant peu pratique un retour au domicile ou lors de la mutation d'un membre du personnel. Le logement de fonction est négocié et ne vise pas à compenser le coût total de la gestion de deux domiciles. Tout logement de fonction fourni est reporté en tant que rémunération imposable de façon appropriée.

Elaboration de rapports

La rémunération est communiquée selon les exigences pour les membres du personnel dans les juridictions concernées. L'ICANN est assisté dans la préparation de sa déclaration de revenus aux Etats-Unis sur le formulaire 990.

Informations complémentaires

Les individus suivants sont des cadres de l'organisation. En tant que tels, leur rémunération est détaillée ici.

Président-directeur

Le Dr. Paul Twomey a été nommé président-directeur de l'ICANN, ainsi que membre du conseil d'administration, en date du 27 mars 2003. L'ICANN a fait appel aux services de conseils de la société Argo P@cific Pty Limited, une société privée australienne, pour obtenir les services du Dr. Twomey. Un contrat a été établi en 2003 pour une durée de trois ans, et un second contrat a été établi en juillet 2006 (contrat 2006). Le contrat de 2003 a été élaboré en dollars US, puis converti en dollars australiens selon le taux de change interbancaire du jour. Selon la politique de l'ICANN, qui précise qu'un membre du personnel ne doit pas assumer les risques de fluctuation des taux de change, ce taux de change a été maintenu durant toute la durée du contrat et de son renouvellement.

Selon les termes du contrat initial, des frais pour services professionnels ont été versés à Argo P@cific au taux annuel de 343 200 USD (frais de base de 260 000 USD plus une prime permettant à Argo P@cific de fournir tous les avantages, tels que décrit ci-dessus, au Dr. Twomey). Dans le contrat 2006, les frais pour services professionnels ont été ajustés, en accord avec la philosophie de rémunération de l'ICANN et la procédure d'étude de marché décrite précédemment dans cette annexe, pour atteindre 350 000 USD par an. Avec le taux de change défini dans le contrat, cette somme correspond à 673 200 AUD. Le contrat, comme le précédent, fournissait 112 000 USD par an pour couvrir l'assurance-maladie, le régime de retraite et les avantages sociaux. Avec les années, la valeur déclinante du dollar US a entraîné une hausse de la valeur du dollar US de la rémunération du Dr. Twomey bien que sa rémunération en dollars australiens n'est pas changé. La volatilité du dollar US par rapport au dollar australien a été élevée.

Chaque année, Argo Pacific a également été remboursé de ses dépenses facturées (sur présentation de justificatifs) en télécommunication, déplacements et hébergements et de bureau, liées à l'exercice des fonctions du Dr. Twomey auprès de l'ICANN. Argo Pacific est chaque année éligible pour une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent des frais de services professionnels. Cette prime de risque annuelle est déterminée par le conseil d'administration de l'ICANN après considération des performances du président-directeur par rapport aux mesures de rémunération des performances en vigueur.

Directeur de l'exploitation

M. Doug Brent a été nommé Directeur de l'exploitation le 13 décembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 270 000 USD, d'un logement de fonction de 24 000 USD par an non imposable, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 48 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Vice-Président directeur général des Affaires générales

M. Paul Levins a été nommé Vice-Président directeur général des Affaires générales le 17 septembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 220 000 USD, d'un logement de fonction de 48 000 USD par an non imposable, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et l'assurance-vie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel. L'année passée, M. Levins a également été remboursé de certains autres frais associés à son déplacement à Los Angeles, en Californie et à Washington, DC.

Secrétaire du conseil général

M. John Jeffrey a été nommé Secrétaire du conseil général le 02 septembre 2003. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 230 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Vice-Président Directeur, Services

M. Kurt Pritz a été nommé Vice-Président de l'exploitation le 02 septembre 2003. M. Pritz a été nommé Vice-Président des services le 13 décembre 2006. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 245 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 30 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

Directeur financier

M. Kevin Wilson a été nommé Directeur financier le 26 juin 2007. Sa rémunération est constituée d'un salaire de base annuel de 150 000 USD, d'une prime de risque supplémentaire allant jusqu'à 20 pour cent du salaire de base annuel et des régimes de prévoyance, maladies et congés couvrant les frais médicaux, dentaires et visuels et une assurance-maladie, et du régime de retraite 401(k) proposé par l'ICANN à son personnel.

A

ACRP	Attack and Contingency Response Planning
AFRALO	African Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet - Afrique)
AfriNIC	Africa Regional Internet Registry (Registre Internet régional pour les adresses IP - Afrique)
AfriNIC	Russian Association for Network Security
AfTLD	Africa Top Level Domain (Domaine de premier niveau - Afrique)
AGP	Add Grace Period (Période de rédemption)
AIPLA	American Intellectual Property Law Association (Association américaine sur la législation des droits de propriété intellectuelle)
AKMS	Arab Management and Knowledge Society
ALAC	At-Large Advisory Committee (Comité consultatif des utilisateurs d'Internet)
ALS	At-Large Structure (Structure At-Large)
APEC-TEL	Asia Pacific Economic Cooperation Telecommunications and Information Groupe de travail
APNIC	Asia Pacific Network Information Center
APRALO	Asia-Australia-Pacific Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet - Asie-Australie)
APRICOT	Asia Pacific Regional Internet Conference on Operational Technologies
APTLD	Asia Pacific Top Level Domain (Domaine de premier niveau - Asie-Pacifique)
APWG	Anti-Phishing Working Group (Groupe de travail anti-hameçonnage)
ASIWG	Arab Script IDN Working Group
ASO	Address Supporting Organization (Organisation de support des adresses)
ASO AC	Address Supporting Organization Address Council (Conseil de l'organisation de soutien aux politiques d'adressage)
ATU	African Telecommunications Organization
AW2I	Arab World Internet Institute

B

BITS	Financial Services Roundtable
BGC	Board Governance Committee (Comité de gouvernance de la Commission)
BSA	Business Software Alliance (Alliance des logiciels commerciaux)

C

CADNA	Coalition Against Domain Name Abuse (Regroupement contre les utilisations frauduleuses des noms de domaine)
CANTO	Caribbean Association of National Telecommunications Operators
ccNSO	Country-Code Names Supporting Organization (Organisation de soutien des noms des codes de pays)
ccTLD	country code top level domain (Domaine de premier niveau géographique)
CENTR	Council of European National Top Level Domain Registries
CITEL	Inter-American Telecommunication Commission of the Organization of American States
CITP	Princeton University Center for IT Policy
CIVIC	Caribbean ICT Stakeholders Virtual Community
CTO	Commonwealth Telecommunications Organization
CTU	Caribbean Telecommunications Union

D

DDoS

DNS

distributed denial of service (attaques de refus de service distribuées) (attaques du DNSO)
Domain Name System (Système des noms de domaine). Le DNS facilite l'utilisation d'Internet en permettant le remplacement de cette adresse IP obscure par une chaîne alphabétique familière (le « domaine »). Ainsi, au lieu de taper 207.151.159.3, vous pouvez taper www.internic.net, chaîne bien plus facile à mémoriser.

DNSSEC

DNS Security Extensions (Extensions de sécurité des noms de domaine)

E

ENISA

ENSA

EURALO

European Network and Information Security Agency

European Council Network Security Administrator

European Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet - Europe)

G

GAC

GNSO

Groupe de travail IDNC

Governmental Advisory Committee (Comité consultatif gouvernemental)

Generic Names Supporting Organization (Organisation de soutien des noms génériques)

Groupe de travail conjoint chargé de développer la procédure accélérée d'IDN ccTLD, dans laquelle un nombre limité d'IDN ccTLD sont octroyés aux zones géographiques ou aux secteurs dont les besoins sont les plus prégnants, tandis qu'une procédure standardisée plus complète est en cours de finalisation

gTLD

generic top level domain (domaine de premier niveau générique)

I

IANA

Internet Assigned Numbers Authority (Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet)

ICANN

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet)

IDN

Internationalized Domain Name (Noms de domaine internationalisés). Les IDN sont des noms de domaine représentés par des caractères de langue locale. Ces noms de domaine peuvent contenir des lettres avec les signes diacritiques exigés par un grand nombre de langues européennes, ou peuvent être constitués de scripts non latin (par exemple, Arabe ou Chinois).

IDN ccTLD

Domaine de premier niveau géographique écrit dans les langues, scripts ou caractères utilisés dans les noms de domaine internationalisés

IETF

Internet Engineering Task Force (Groupe de travail de génie Internet)

IGO

International Governmental Organization

IGF

Internet Governance Forum (Forum sur la gouvernance d'Internet)

IIC

Initiative d'amélioration de la confiance institutionnelle (Improving Institutional Confidence), efforts de l'ICANN pour devenir une partie prenante privée indépendante

IP

Internet Protocol (Protocole Internet)

ISOC

Internet Society (Société Internet)

ITIF

Information Technology and Innovation Foundation

ITU

International Telecommunication Union

J

JPA

Joint Project Agreement (Protocole d'accord signé avec le Département du Commerce des Etats-Unis)

L

LACNIC

Latin American and the Caribbean Internet Addresses Registry (Registre des adresses Internet d'Amérique latine et des Caraïbes)

LAC RALO

Latin American and the Caribbean Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet - Amérique latine et Caraïbes)

LACTLD

Latin America Caribbean Top Level Domains (Domaines de premier niveau - Amérique latine et Caraïbes)

M

MARQUES

Association des propriétaires de marques européennes

MENOG

Middle East Network Operators Group (Groupe des opérateurs de réseau du Moyen-Orient)

MII

Multilingual Internet Initiative (Initiative Internet multilingue)

MOP

Management Operating Principles (Principes de gestion opérationnels)

MSU IISI

Moscow State University Institute for Information Security Issues

N

NARALO

North American Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet - Amérique du Nord)

NRO

Name Resource Organization

NRO

Number Resource Organization

NTIA

National Telecommunications and Information Administration

O

OECD

Organisation for Economic Co-operation and Development

P

PACNOG

Pacific Network Operators Group

PDP

Processus de développement des politiques

Protocole IDNA

Protocole permettant de choisir les caractères à utiliser lors de la création des noms de domaine internationalisés

R

RAA	Registrar Accreditation Agreement (Accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement)
RALO	Regional At-Large Organization (Groupe régional d'organisations des utilisateurs d'Internet)
RDE	Registrar Data Escrow (Dépôt de données des bureaux d'enregistrement)
RFC	request for comment (Demande de commentaires) (envoyée à l'IETF)
RIR	Registre Internet Regional pour les adresses IP
RSEP	Registry Services Evaluation Policy (Procédure d'évaluation des services de registres)
RSTEP	Registry Services Technical Evaluation Panel (Panel d'évaluation technique des services de registre)
RSSAC	Root Server System Advisory Committee (Comité consultatif sur le système de serveurs racine)
RRA	registry-registrar agreement (accord registres-bureaux d'enregistrement)

S

SANOG	Middle East Network Operators Group (Groupe des opérateurs de réseau d'Asie du sud)
SSAC	Security and Stability Advisory Committee (Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité)

T

TLD	top-level domain (domaine de premier niveau)
TLG	Technical Liaison Group (Groupe de liaison technique)

U

UNECA	United Nations Economic Commission for Africa (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UN-ESCWA	United Nations Economic and Social Commission for Western Asia (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale)

W

Whois	Site de bases de données répertoriant les informations relatives à tous les bureaux d'enregistrement de noms de domaine
-------	---

« Au cours de la dernière décennie, Internet a changé le monde. L'ICANN a joué un rôle essentiel dans le développement d'Internet en impliquant tous les parties prenantes dans l'instauration de divers standards techniques et en proposant un système de noms de domaine sécurisé et digne de confiance. »

Shri Jainder Singh

Secrétaire du département des technologies de l'information
Gouvernement de l'Inde

31e Assemblée internationale de l'ICANN de New Delhi en Inde, le 10 février 2008

Pour lire le texte complet de ce discours, consultez l'adresse <https://delhi.icann.org/files/Delhi-11-Feb-08-Welcome.txt>.

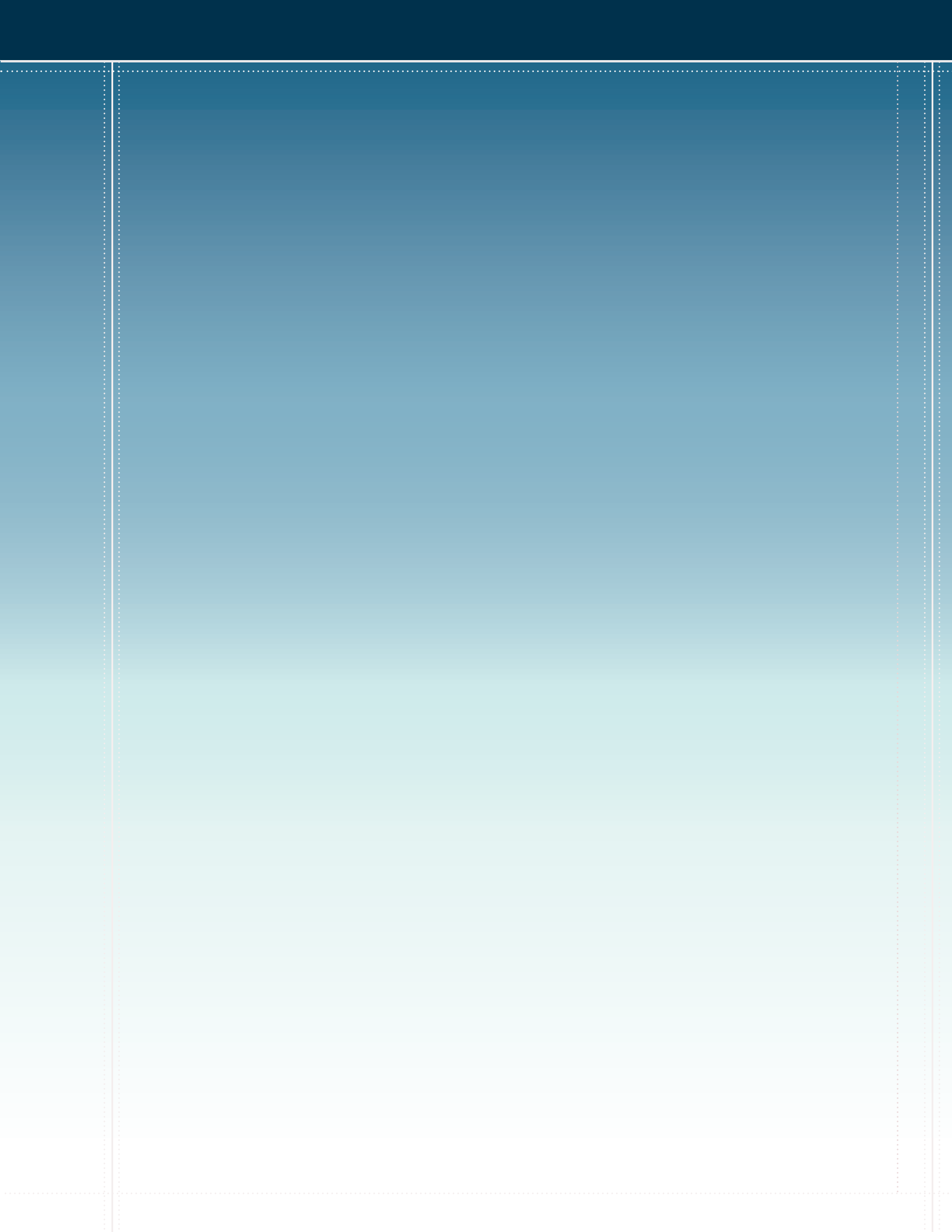
« Le fonctionnement d'Internet tel que nous le connaissons serait impossible sans le système de noms de domaine actuel. La valeur sociale et économique exceptionnelle du Web est due pour l'essentiel à la nature universelle de ce système d'attribution de noms et d'allocation d'adresses. Cela témoigne de l'importance d'une coordination internationale dans la gestion de ces ressources communes et, de ce fait, de la responsabilité considérable de l'ICANN en tant qu'agence chargée de gérer cette mission d'intérêt général.

L'ICANN existe maintenant depuis près de 10 ans et pendant tout ce temps, Internet a subi des modifications qualitatives majeures. Internet est à présent une infrastructure essentielle pour l'ensemble de la planète et, de ce fait, les problèmes se sont développés en conséquence. Aujourd'hui, Internet est à un tournant de son histoire. Plus d'un milliard de personnes sont connectées et ce nombre va doubler dans les cinq prochaines années. Cette croissance ne sera possible et bénéfique pour tous que si le nombre d'adresses disponibles augmente de façon substantielle et si d'autres langues sont reconnues sur le Web.

« L'ICANN est une expérience originale. C'est un pionnier. C'est l'un des tout premiers laboratoires relatifs à cette gouvernance connu en tant que modèle pluripartite et mentionné, par exemple, lors du sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en 2005. Au cours des dix premières années, l'ICANN a établi progressivement plusieurs structures qui organisent la participation des différentes catégories de parties prenantes. L'ICANN a également créé et développé ses propres procédures de consultation et de mise en place de politiques. »

Eric Besson, Secrétaire d'état aux prospectives
et à l'évaluation des politiques publiques
Gouvernement de la France

32e assemblée internationale de l'ICANN de Paris, en France, le 22 juin 2008. Le texte complet de ce discours est disponible à l'adresse https://par.icann.org/files/paris/ParisWelcomeCeremony_23June08.txt.





SOCIÉTÉ POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMÉROS SUR INTERNET

Marina del Rey Office
4676 Admiralty Way, Suite 330
Marina del Rey, Californie 90292
U.S.A.
Tél. : +1 310 823 9358
Fax : +1 310 823 4649

Brussels Office
6 Rond Point Schuman
Bt. 5, B-1040, Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 234 7870
Fax : +32 2 234 7848

Washington, DC Office
International Square
1875 I Street, NW, 5th Floor
Washington, DC 20001
USA
Tél. : +1 202 429 2407
Fax : +1 202 429 2714

Bureau de Sydney
Level 2, 48 Hunter Street
Sydney NSW 2000
Australie
Tél. : +61 2 8236 7900
Fax : +61 2 8236 7913